

SCoT du Grand Auxerrois

115 communes – 132 787 habitants



Diagnostic stratégique

Table des matières

INTRODUCTION	7
I- LES PRINCIPES DU SCoT	8
II- LE CONTENU DU SCoT	11
III- UN SCoT INTEGRATEUR	12
IV- LE « PORTER A CONNAISSANCE » ET LA NOTE D'ENJEUX DES SERVICES DE L'ÉTAT	13
V- L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE SCoT	13
LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE	14
I- UN TERRITOIRE EN PARTIE SOUS INFLUENCE DE LA REGION PARISIENNE	15
1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE	15
1.2 UN TERRITOIRE EN PERIPHERIE DE GRANDES AGGLOMERATIONS	18
1.3 UNE PERIURBANISATION AUTOUR DU POLE URBAIN D'AUXERRE	19
1.4 UN TERRITOIRE HETEROGENE	20
1.4.1 Une densité de population plus élevée que la moyenne départementale	20
1.4.2 Dix communes de plus de 2 000 habitants	21
1.5 ETAT DES LIEUX DES SCOT AVOISINANTS	22
LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES	23
AFOM – POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE	24
ENJEUX – POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE	25
POPULATION ET HABITAT	26
I- UNE DECROISSANCE DEMOGRAPHIQUE AMORCEE	27
1.1 UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE EN PERTE DE VITESSE	27
1.2 UN SOLDE MIGRATOIRE DEVENU NEGATIF	29
II- ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ET DU PROFIL DE LA POPULATION	31
2.1 UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION	31
2.2 ÉVOLUTION DE L'INDICE DE VIEILLISSEMENT	32
2.3 UN DESSERREMENT CONTINU DES MENAGES	33
2.4 UN PROFIL DE POPULATION QUI EVOLUE	34
III- LES CARACTERISTIQUES ET L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS	36
3.1 UNE CROISSANCE MESURÉE DU PARC DE LOGEMENTS	36
3.2 UN PARC DE LOGEMENTS CARACTERISE PAR UNE FAIBLE PART DE LOGEMENTS SECONDAIRES ET UNE VACANCE QUI AUGMENTE	38
3.3 L'OFFRE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE	40
3.3.1 Un parc de logements moins ancien que dans l'Yonne	40

3.3.2 Une part de logements individuels majoritaire	41
3.3.3 Un nombre moyen de pièces par logement important	41
3.3.4 Une part de propriétaire relativement élevée	42
3.3.5 Une Augmentation des logements locatifs aidés	42
3.3.6 Un coût du foncier contrasté.....	45
3.3.7 L'accueil des gens du voyage.....	46
DEMOGRAPHIE ET HABITAT – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES.....	47
AFOM – DEMOGRAPHIE ET HABITAT	48
ENJEUX – DEMOGRAPHIE ET HABITAT	49
LES EQUIPEMENTS	50
I – UNE OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES COHERENTE.....	54
1.1 LES SERVICES MARCHANDS ET NON-MARCHANDS	55
1.2 LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	56
1.3 LA SANTE	57
1.3.1 Les médecins	57
1.3.2 Les spécialistes	57
1.3.3 Les pharmacies	57
1.3.4 Les infirmier(e)s.....	57
1.3.5 Les établissements de santé.....	57
1.4 L'ACTION SOCIALE.....	58
1.5 L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE.....	59
LES EQUIPEMENTS – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES	60
AFOM – LES EQUIPEMENTS	61
ENJEUX – LES EQUIPEMENTS.....	62
LES TRANSPORTS ET MOYENS DE COMMUNICATION	63
I- UN MAILLAGE PERFORMANT.....	65
1.1 L'AERONAUTIQUE.....	65
1.2 LA NAVIGATION.....	66
1.3 FONCTIONNEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE.....	68
1.3.1 Le Train Express Régional (TER)	68
1.3.2 Le FRET	69
1.4 FONCTIONNEMENT DU RESEAU ROUTIER	70
1.4.1 La motorisation des ménages et les modes de déplacements des actifs	72
1.4.2 Les déplacements domicile-travail	72
1.5 LES TRAFICS ROUTIERS	74

1.6	ACCIDENTOLOGIE	75
1.6.1	Analyse des données départementales :	75
1.6.2	Accidentologie à l'échelle du PETR :	76
1.7	LES TRANSPORTS COLLECTIFS :	77
1.7.1	Réseau interurbain départemental :	77
1.8	LES CIRCULATIONS DOUCES	78
1.8.1	Les itinéraires de Grande Randonnée (GR) :	78
1.8.2	Les itinéraires cyclables :	79
1.9	LES TELECOMMUNICATIONS	80
1.9.1	Internet :	80
1.9.2	Téléphonie mobile :	81
II-	LES GRANDS PROJETS	83
2.1	LES TRANSPORTS	83
	LES TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES	84
	AFOM – TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS	85
	ENJEUX – LES TRANSPORTS	86
	ÉCONOMIE	87
I-	LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL	88
1.1	UNE ÉCONOMIE BASÉE SUR LE SECTEUR TERTIAIRE ET L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE	88
1.2	LES SECTEURS D'ACTIVITÉ PRODUCTIFS QUI FONDENT L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE	90
II-	LES ÉVOLUTIONS DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL ET LA DYNAMIQUE À L'ŒUVRE	91
2.1	LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE	91
III-	LES MOYENS HUMAINS	94
3.1	LA POPULATION ACTIVE ET SON ÉVOLUTION	94
3.2	L'EMPLOI	95
3.3	RATIO EMPLOIS SUR ACTIFS AU SEIN DU SCOT GRAND AUXERROIS :	97
3.4	LES LIAISONS DOMICILE-TRAVAIL	98
IV-	LES ESPACES D'ACCUEIL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	99
4.1	L'OFFRE EXISTANTE	99
4.2	LA DEMANDE : LA DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION	100
4.3	ANALYSE QUALITATIVE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES	102
	AFOM – ÉCONOMIE	104
	ENJEUX – ÉCONOMIE	105
	DIAGNOSTIC COMMERCIAL	106

I-	LE TISSU COMMERCIAL ET ARTISANAL LOCAL	107
	1.1 REPARTITION DES ACTIVITES.....	107
	1.2 LES ACTIVITES DE 300 M ² ET PLUS.....	108
	1.3 LE CONTEXTE CONCURRENTIEL DES ACTIVITES DE PLUS DE 300M ²	109
II-	L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE EN MATIERE DE CONSOMMATION	109
III-	ANALYSE QUALITATIVE DES ESPACES COMMERCIAUX	112
	3.1 LES CENTRALITES MARCHANDES.....	112
	3.2 LES ZONES COMMERCIALES DE PERIPHERIE.....	112
	AFOM – COMMERCE.....	113
	ENJEUX – COMMERCE.....	114
	LE TOURISME	115
I-	L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE.....	116
	1.1 LES PRINCIPAUX ATOUTS.....	116
	1.2 LA FREQUENTATION TOURISTIQUE	116
II-	LES CAPACITES D'ACCUEIL	117
	AFOM – TOURISME.....	119
	ENJEUX – TOURISME	119
	L'AGRICULTURE	120
I-	CONTEXTE LOCAL ET DONNEES AGRONOMIQUES.....	121
	1.1 LES DONNEES GEOLOGIQUES.....	121
	1.1.1 Identification des entités géographiques :	121
	1.1.2 Les données pédologiques	121
	1.1.3 Formations géologiques et nature des sols :	122
II-	DONNEES DE CADRAGE SUR L'AGRICULTURE DANS LE PETR.....	123
	2.1 L'EVOLUTION DE LA POPULATION AGRICOLE ET DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISEE (SAU)	123
	2.1.1 Répartition géographique et diminution du nombre d'exploitations :	123
	2.1.2 Évolution de la SAU :	124
	2.2 LA SUCCESSION DANS LES EXPLOITATIONS :	125
	2.2.1 Évolution du prix du foncier agricole :.....	125
	2.3 L'ACTIVITE AGRICOLE.....	126
	2.3.1 Typologie des activités agricoles	126
	2.3.2 Les cultures :.....	127
	2.2.3 L'élevage :.....	127
	2.4 ACTIVITES DE DIVERSIFICATION.....	128
	2.4.1 Diversification et tourisme	128

2.4.2 Réseau bienvenue à la ferme	128
2.4.3 Sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois	128
L'AGRICULTURE – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES	129
AFOM – AGRICULTURE	130
ENJEUX – AGRICULTURE	131
LA CONSOMMATION FONCIÈRE	132
ENJEUX – LA CONSOMMATION FONCIÈRE.....	136

INTRODUCTION

I- Les principes du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale¹ (SCoT), créé par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU), détermine les conditions permettant d'assurer :

- Un **principe d'équilibre** : équilibre entre développement urbain et rural d'une part, et préservation des activités agricoles et forestières, des espaces naturels et des paysages d'autre part.
- Un **principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale** dans l'habitat, en prévoyant des capacités de développement suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives et culturelles et d'équipements publics, et en tenant compte de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.
- Un principe de **respect de l'environnement** par une utilisation économe et équilibrée de l'espace, la maîtrise des déplacements, la préservation des ressources naturelles et des paysages, la sauvegarde du patrimoine bâti et la prévention des risques, des pollutions et des nuisances.

Le **SCoT expose le diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il présente le projet d'aménagement et de développement durables retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

¹ Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat », JO 3 juillet 2003, pp. 11176-11192.

Le SCoT fixe les orientations générales et détermine les grands équilibres du territoire.

Pour mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durables retenu, il fixe, dans le respect des principes précédemment énoncés, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers.

A ce titre, le SCoT définit notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques

Le SCoT détermine les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et peut en définir la localisation ou la délimitation.

Le SCoT peut définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. Il précise les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs. Il peut, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements.

La loi « Grenelle 2 de l'environnement » :

Promulguée le **12 juillet 2010** la loi portant engagement national pour l'environnement apporte de profondes modifications quant à la prise en compte de la notion de développement durable notamment dans les documents d'urbanisme.

Ce texte (dit "Grenelle 2") est présenté comme la "boîte à outils juridique du Grenelle de l'environnement". Il énumère des dispositions pratiques visant à la mise en œuvre concrète de la "loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement" (dite "Grenelle 1").

Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 « Solidarité et Renouvellement Urbains », JO 14 décembre 2000.

Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. DGUHC, « Loi Urbanisme et Habitat. Volet Urbanisme, 'Service après vote' », août 2003.

Les dispositions du texte portent notamment sur les domaines suivants :

- **l'habitat et l'urbanisme** par exemple, en renforçant les dispositifs visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments...
- **les transports** : comment privilégier les modes de transport durables en réduisant tant que possible les nuisances au regard des pratiques constatées sur le territoire ?
- **l'énergie** : rechercher des modes d'énergie éco-durable tel que l'éolien, la valorisation des filières bois, ...
- **la biodiversité** : mettre en place des couloirs écologiques (« trames vertes » « trames bleues ») pour permettre les migrations de la flore et de la faune
- **la santé environnementale et la gestion des déchets** : renforcement des dispositifs de protection face aux nuisances sonores, radioélectriques ou même lumineuses, diagnostic relatif à la gestion des déchets obligatoire avant la démolition de bâtiments.

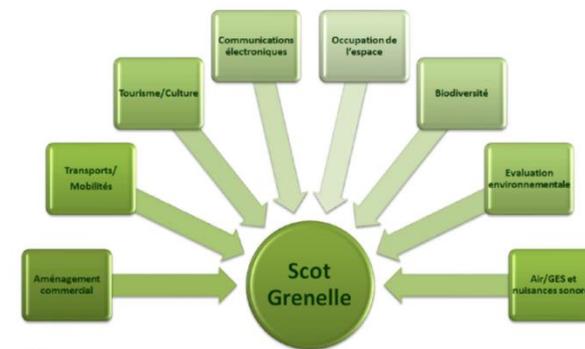
Dans le cadre du Grenelle 2, de nouvelles thématiques se doivent d'être abordées par les SCoT telles que :

- Trame verte et bleue ;
- agriculture périurbaine ;
- économie et protection des ressources naturelles ;
- économie des territoires ;
- connectivité numérique ;
- l'équipement commercial et artisanal et aux localisations préférentielles des commerces ;
- la lutte contre le réchauffement climatique en limitant entre autres les déplacements...

Enfin, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises du 18 juin 2014 et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ont modifié les dispositions relatives au SCoT. Ainsi le diagnostic du SCoT est établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

La loi ENE dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et la Loi ALUR du 24 mars 2014

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant Engagement National pour l'Environnement introduit de profondes modifications quant à la prise en compte de la notion de développement durable notamment dans les documents d'urbanisme.



La Loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 prévoit notamment les modalités de transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité.

Les principales mesures inscrites pour les SCoT dans ces deux lois récentes sont les suivantes :

→ SCoT obligatoires au 1er janvier 2017 sur l'ensemble du territoire national.

→ Le PADD traite notamment (ajout Grenelle ; ajout Loi ALUR) :

- du développement des communications électroniques ;
- de la préservation et remise en état des continuités écologiques ;
- de qualité paysagère,
- de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles,
- de l'implantation commerciale ;
- du développement touristique.

En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

Pour le DOO :

Des obligations :

- Arrêter, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et décrire, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres.
- Réduire les motifs de déplacements par une organisation du territoire la moins génératrice possible de nouveaux déplacements automobiles.
- Préciser les objectifs d'offre de nouveaux logements (objectifs pouvant le cas échéant être répartis entre EPCI ou par commune) et les objectifs d'amélioration et de réhabilitation du parc public ou privé.
- Préciser les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques.
- Déterminer les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger.
- Suppression par la Loi ALUR de l'obligation d'élaborer un Document d'Aménagement Commercial intégré dans le DOO (article L 141-17 du Code de l'Urbanisme).

Des possibilités :

- Peut imposer des conditions à l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation (desserte en TC, performance énergétique et environnementale, infrastructure et réseaux électroniques, réalisation d'étude d'impact ou de densification).
 - Peut imposer une valeur plancher en dessous de laquelle ne peut être fixée la densité maximale de construction (hauteur, emprise au sol).
 - Le document d'orientation et d'objectifs peut définir des secteurs dans lesquels les PLU doivent imposer une densité minimale de construction.
- Le Rapport de présentation :

- Intégrer une analyse la consommation d'espace au cours des 10 ans précédant l'approbation du SCoT.

→ **Suivi du SCoT tous les 6 ans** (au lieu de 10 ans avant la loi Grenelle)

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt d'octobre 2014 Cette Loi crée l'obligation réglementaire d'intégrer dans le diagnostic du SCoT les besoins répertoriés en matière notamment d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique (article L 122-1-2 du Code de l'Urbanisme). Par ailleurs, la ventilation des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace par secteur géographique est rendue obligatoire dans le SCoT (article L122-1-5 du Code de l'Urbanisme relatif au contenu du DOO du SCoT).

II- Le contenu du SCoT

Le SCoT comprend trois documents.

Un rapport de présentation qui :

- expose le diagnostic ;
- décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme ;
- analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution ;
- explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagements et de développement durables (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui présente le projet partagé par les collectivités pour l'aménagement et la protection de l'environnement de leur territoire. Il ne s'agit en aucune façon d'un document technique détaillé mais d'un document de présentation « politique » qui exprime les objectifs stratégiques retenus.

Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui précise les orientations générales d'aménagement permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD. Ces orientations générales concernent les grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels et agricoles, le logement, notamment social, les implantations commerciales, les déplacements et l'environnement. Le Document d'Orientation et d'Objectifs est assorti de documents graphiques. Le DOO peut intégrer un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) : volet urbanisme commercial du SCoT.

Le SCoT ne définit que les grandes orientations et laisse une liberté aux collectivités compétentes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. La Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 rappelle que cet outil n'a pas pour vocation de déterminer l'utilisation des parcelles.

En particulier, il ne comprend pas de carte générale de destination des sols, mais il peut identifier ponctuellement des éléments précis à protéger, par exemple une forêt, une vallée.

Les dispositions du Document d'Orientation et d'Objectifs et des documents graphiques associés constituent des prescriptions opposables dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme et à certaines opérations foncières et d'aménagement.

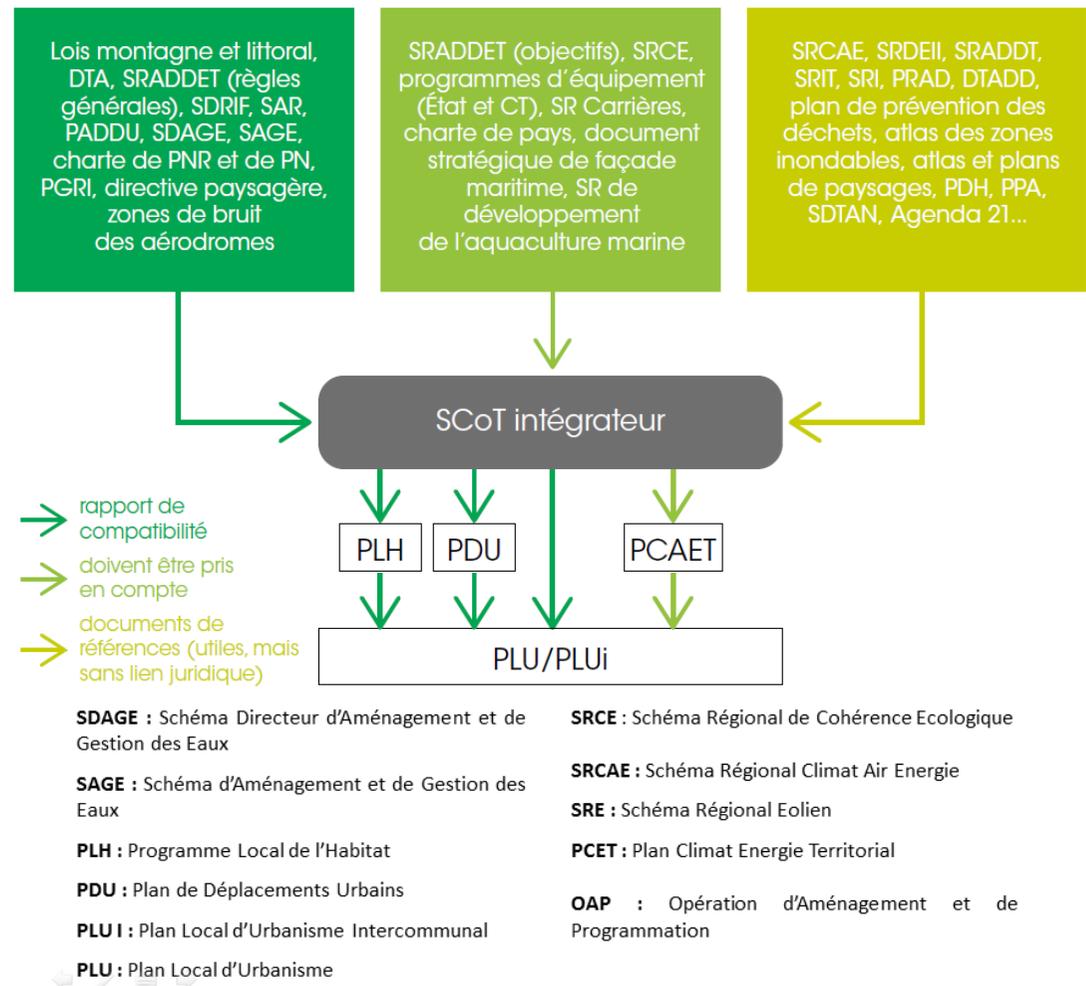
Une évaluation environnementale du projet de SCoT doit être réalisée. Elle doit répondre au décret du 27 mai 2005 sur l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement qui modifie notamment l'article R.141-2 à R.141-5 du Code de l'Urbanisme. Le rapport de présentation du SCoT doit analyser les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement.

III- Un SCoT intégrateur

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, futurs SRADDET...) et devient ainsi le document pivot : on parle désormais de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui pour assurer leur légalité au regard de ces objectifs. C'est un principe fort de simplification et de sécurisation juridique. À l'échelle intercommunale locale, il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU) et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) ou communaux (PLU) ou des cartes communales, qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT. Enfin, il fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement, ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Notion de compatibilité : Le document inférieur ne doit pas avoir pour effet d'empêcher l'application du document supérieur.

A noter qu'il n'existe pas de lien juridique entre le SCoT et le SRCAE (Schéma Régional Climat Air et Energie). La traduction du SRCAE dans le SCoT ne s'opère que via la prise en compte des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), eux-mêmes compatibles avec le SRCAE.



IV- Le « Porter à connaissance » et la note d'enjeux des services de l'État

En application de l'article R. 132-1 du Code de l'Urbanisme, les services du Préfet doivent remettre au PETR du Grand Auxerrois les éléments qui s'imposent (informations juridiques et techniques) et les informations utiles à l'élaboration du SCoT.

D'autres communications sont susceptibles d'être réalisées tout au long de la procédure (PAC complémentaires).

Ce qui relève de la préconisation et qui ne s'appuierait pas sur des éléments juridiques ou objectifs appartient au domaine de l'association. L'État exprimera ses attentes et ses objectifs résultant des politiques nationales, et plus généralement son point de vue et ses réflexions stratégiques sur le territoire du SCoT dans le cadre de son association à la procédure d'élaboration du SCoT du Grand Auxerrois.

Le porter à connaissance des services de l'État récapitule les grandes politiques publiques d'aménagement et celles relatives à la préservation et à la mise en valeur des richesses naturelles. Il décline sur chaque thématique les informations relatives au SCoT.

V- L'évaluation environnementale du projet de SCoT

Les dispositions du décret n° 2005-608 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement et modifiant le Code de l'Urbanisme (article R 141-2) dispose notamment que "le rapport de présentation du SCoT :

Le rapport de présentation expose le diagnostic prévu à l'article L. 141-3 et précise, le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation :

1° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;

2° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

3° Explique les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du schéma au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national ;

4° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ;

5° Définit les critères, indicateurs et modalités retenues pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L. 143-28. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

6° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation est proportionné à l'importance du schéma de cohérence territoriale, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

I- Un territoire en partie sous influence de la Région Parisienne

1.1 La situation géographique et administrative du territoire

Historique de la structuration du PETR du Grand Auxerrois

Le 08 octobre 2014, le périmètre du SCoT, recouvrant huit établissements de coopération intercommunale (EPCI) a été arrêté par voie préfectorale.

La structure porteuse du SCoT, le PETR du Grand Auxerrois, a été créé le 18 février 2015.

L'élaboration du SCoT a ensuite été prescrite par délibération du PETR le 13 octobre 2015.

Le PETR du Grand Auxerrois regroupait en 2015 les huit EPCI suivants représentant 130 communes pour plus de 130 000 habitants :

- Communauté de Communes de l'Aillantais - ~ 10 000 habitants - 20 communes ;
- Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois - ~65 000 habitants - 21 communes ;
- Communauté de Communes du Pays du Chablisien - ~ 10 000 habitants 25 communes ;
- Communauté de Communes du Pays du Coulangeois - ~ 6 000 habitants - 12 communes ;
- Communauté de Communes d'Entre Cure et Yonne - ~ 5 500 habitants - 15 communes ;
- Communauté de Communes du Florentinois - ~ 12 000 habitants - 15 communes ;
- Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise - ~ 15 000 habitants - 8 communes ;
- Communauté de Communes de Seignelay-Brienon - ~ 13 000 habitants - 14 communes.

Le schéma départemental de coopération intercommunale adopté le 7 mars 2016 induit des recompositions territoriales.

Ainsi, le PETR du Grand Auxerrois regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017, cinq EPCI, suite aux fusions :

- de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et de la communauté de communes du Pays du Coulangeois,
- de la Communauté de communes du Pays Chablisien et de la communes d'Entre Cure et Yonne ;
- de la Communauté de communes du Florentinois et de la communauté de communes de Seignelay-Brienon.

De même, depuis le 1^{ER} janvier 2017, plusieurs « communes nouvelles »² du territoire ont été créées, à savoir :

- **Montholon** : regroupant les communes d'Aillant-sur-Tholon, de Champvallon, de Villiers-sur-Tholon et de Volgré ;
- **Le Val d'Ocre** : regroupement des communes de Saint-Aubin Château Neuf et de Saint-Martin sur Ocre ;
- **Valravillon** : regroupant Laduz, Guerchy, Neuilly, Villemer ;
- **Deux Rivières** : regroupant la commune d'Accolay avec Cravant ;
- **Vermenton** : soit la fusion entre Sacy et Vermenton.

Ainsi, suite aux différentes fusions de communes et à l'entrée en vigueur du SDCl, le territoire compte désormais 115 communes après le 1^{er} janvier 2017, réparties à travers 5 EPCI.

La liste des communes ainsi que la carte du PETR du Grand Auxerrois figurent à la page suivante.

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

29 communes :

Appoigny ; Augy ; Auxerre ; Bleigny-le-Carreau ; Branches ; Champ-sur-Yonne ; Charbuy ; Chevannes ; Chitry ; Coulanges-la-Vineuse ; Escamps ; Escolives-Saint-Camille ; Gy-l'Évêque ; Gurgy ; Irancy ; Lindry ; Jussy ; Monéteau ; Montigny-la-Resle ; Perrigny ; Quenne ; Saint-Bris-le-Vineux ; Saint-Georges-sur-Baulche ; Salves ; Vallan ; Venoy ; Villefargeau ; Villeneuve-Saint-; Vincelles ; Vincellottes.

Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise

8 communes :

Bassou ; Bonnard ; Charmoy ; Cheny ; Chichery ; Epineau-les-Voves ; Laroche-Saint-Cydroine ; Migennes.

² La « commune nouvelle » correspond à la loi de réforme des collectivités territoriales. Une commune nouvelle est issue de la fusion de plusieurs communes précédentes. Ce nouveau statut a été créé par

l'article 21 de la loi n°2010-1563, cette dernière propose une procédure renouvelée de regroupement de communes.

Communauté de Communes de l'Aillantais

13 communes :

Chassy ; La Ferté-Loupière ; Fleury-la-Vallée ; Valravillon ; Merry-la-Vallée ; Montholon ; Les Ormes ; Poilly-sur-Tholon ; Saint-Maurice-le-Vieil ; Saint-Maurice-Thizouaille ; Senan ; Le Val d'Ocre ; Sommecaise.

Communauté de Communes Armance et Serein

29 communes :

Beaumont ; Bellechaume ; Beugnon ; Brienon-sur-Armançon ; Butteaux ; Chailley ; Champlost ; Chemilly-sur-Yonne ; Chéu ; Esnon ; Germigny ; Hauterive ; Héry ; Jaulges ; Lasson ; Mercy ; Mont-Saint-Sulpice ; Neuvy-Sautour ; Ormoiy ; Paroy-en-Othe ; Percey ; Saint-Florentin ; Seignelay ; Sormery ; Soumaintrain ; Turny ; Vergigny ; Venizy ; Villiers-Vineux.

Communauté de Communes Chablis ; Villages et Terroirs

36 communes :

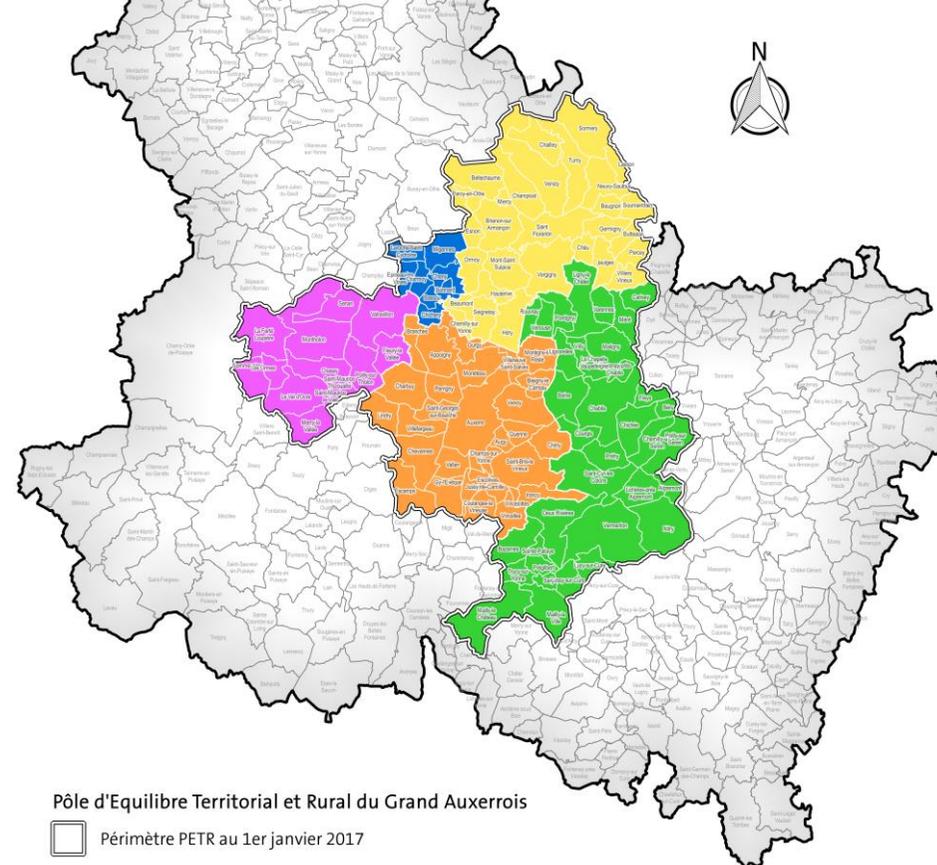
Aigremont ; Bazarnes ; Beine ; Béru ; Bessy-sur-Cure ; Carisey ; Chablis ; La Chapelle-Vaupelteigne ; Chemilly-sur-Serein ; Chichée ; Courgis ; Deux-Rivières ; Fleys ; Fontenay-près-Chablis ; Lichères-près-Aigremont ; Lignorelles ; Ligny-le-Châtel ; Lucy-sur-Cure ; Mailly-la-Ville ; Mailly-le-Château ; Maligny ; Méré ; Nitry ; Poilly-sur-Serein ; Pontigny ; Prégilbert ; Préhy ; Rouvray ; Saint-Cyr-les-Colons ; Sainte-Pallaye ; Sery ; Trucy-sur-Yonne ; Varennes ; Venouse ; Vermenton ; Villy.



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Auxerrois

Au 1er janvier 2017

(1 827,44 km² / 138 591 hab* / 115 communes)



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Auxerrois

Périmètre PETR au 1er janvier 2017

EPCI au 1er janvier 2017

- CA de l'Auxerrois / 437.3 km² / 71 661 hab* / 29 communes
- CC Serein et Armance / 467.81 km² / 25 313 hab* / 29 communes
- CC Chablis, Villages et Terroirs / 591.93 km² / 15 769 hab* / 36 communes
- CC de l'Agglomération Migennoise / 64.46 km² / 15 168 hab* / 8 communes
- CC de l'Aillantais / 265.94 km² / 10 680 hab* / 13 communes

hab* : Population totale légale en vigueur au 1er janvier 2017 (source INSEE)
Source fond de plan : ADMIN EXPRESS © IGN - 2016

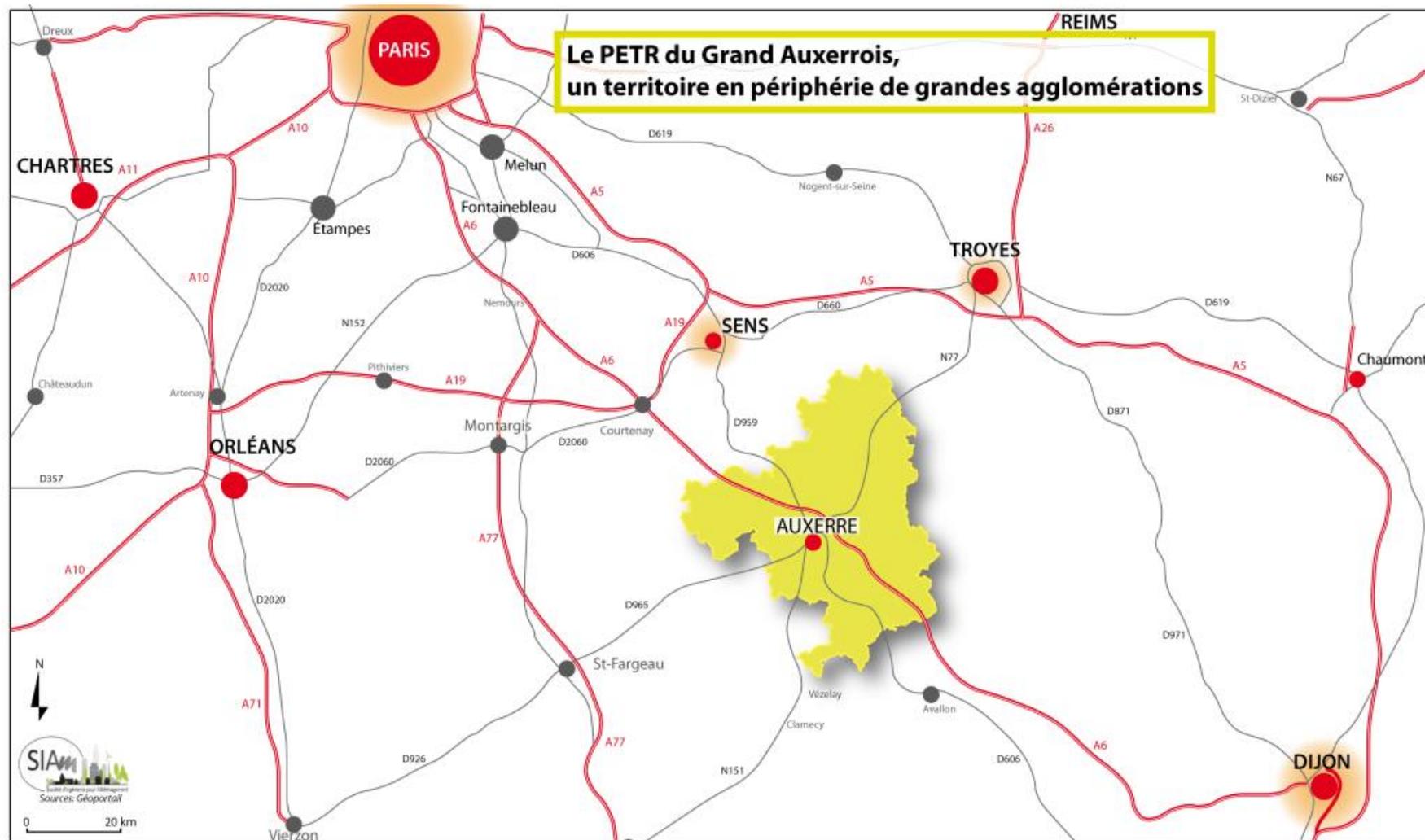
CA-SIG-ABO-01-2017

1.2 Un territoire en périphérie de grandes agglomérations

Situé en Bourgogne-Franche-Comté, au cœur du département de l'Yonne, le territoire du SCoT est au cœur d'un ensemble d'agglomérations, exerçant des influences plus ou moins fortes (Dijon, Orléans, Troyes et les franges de la région Parisienne).

Situé à proximité de la région parisienne et sous son aire d'influence (notamment sur un quart Nord-Est), mais à distance de sa capitale régionale, Dijon, le Grand Auxerrois possède tout à la fois des atouts géographiques et économiques indéniables, mais doit dans le même temps renforcer son attractivité pour se positionner face aux aires métropolitaines parisienne et dijonnaise.

Malgré sa situation, le Grand Auxerrois reste relativement isolé bien qu'il se situe au cœur d'un axe dynamique Paris-Dijon.



1.3 Une périurbanisation autour du pôle urbain d'Auxerre

L'étude qui suit provient du point de vue de la classification de l'INSEE

De par son histoire, le territoire se définit principalement par son caractère rural, hormis sur Auxerre et Saint-Georges-sur-Baulche considérés comme pôle urbain ; par ailleurs, le pourtour de ces communes est considéré comme couronne périurbaine.

Très rapidement, la couronne périurbaine, évoquée précédemment, s'est étalée pour aujourd'hui recouvrir un tiers du territoire SCoT. De nos jours, le territoire du Grand Auxerrois s'organise principalement autour de l'aire urbaine³ d'Auxerre.

Les communes composant le pôle urbain de ce territoire sont les communes d'Auxerre, de Saint-Georges-sur-Baulche et de Monéteau.

La majorité des communes du pourtour d'Auxerre sont quant à elles considérées comme des communes faisant partie intégrante de la couronne⁴ du grand pôle urbain.

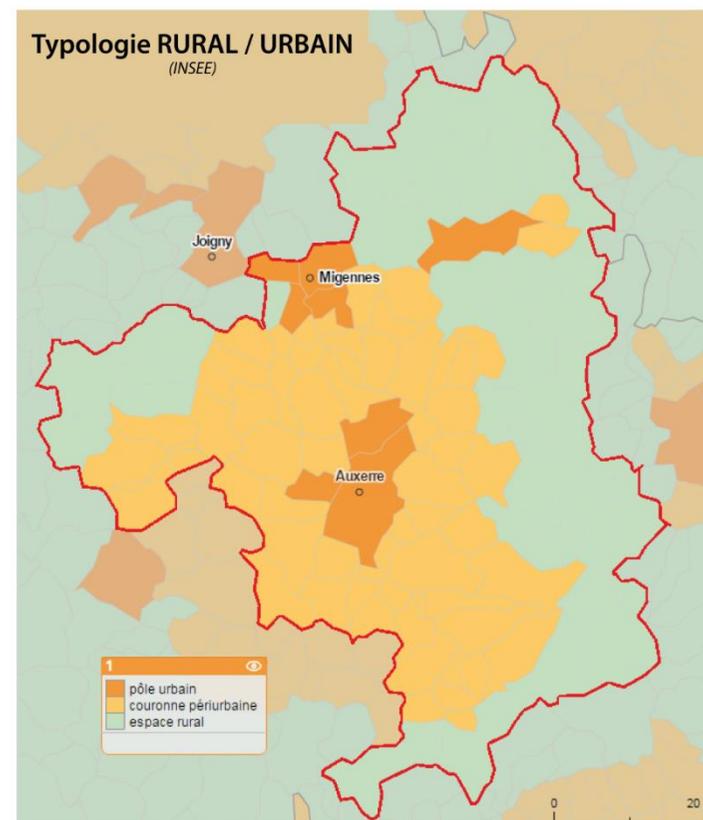
Il est remarqué qu'au Nord-Ouest du territoire quelques communes jouent le rôle de pôles moyens (Migennes, Cheny, Laroche-Saint-Cydroine et Charmoy). On note que la commune de Chablis n'est pas considérée comme pôle urbain et n'est pas comprise dans la couronne périurbaine. Elle fait partie de l'espace rural sur la carte de l'INSEE.

Egalement, au Nord du territoire, la commune de Saint-Florentin joue le rôle de petit pôle.

³ Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

A l'inverse, sur la frange Est du territoire, une vingtaine de communes sont identifiées en tant que communes n'étant pas sous l'influence de pôles.

Ces éléments transmis par l'INSEE et datant de 2010 ne reflètent pas nécessairement la réalité territoriale. C'est à ce titre que le diagnostic stratégique établira en « conclusion » du document une représentation de l'armature territoriale actuelle au regard de l'ensemble des thématiques évoquées tout au long du document.



⁴ La couronne recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Ce sont des communes ou unités urbaines, dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

1.4 Un territoire hétérogène

Le territoire du Grand Auxerrois se caractérise de par la présence de l'agglomération Auxerroise, complétée par plusieurs pôles complémentaires disséminés au sein du territoire SCoT (comme les communes de Migennes, de Saint-Florentin, de Monéteau et de Saint-Georges-sur-Baulche).

1.4.1 Une densité de population plus élevée que la moyenne départementale

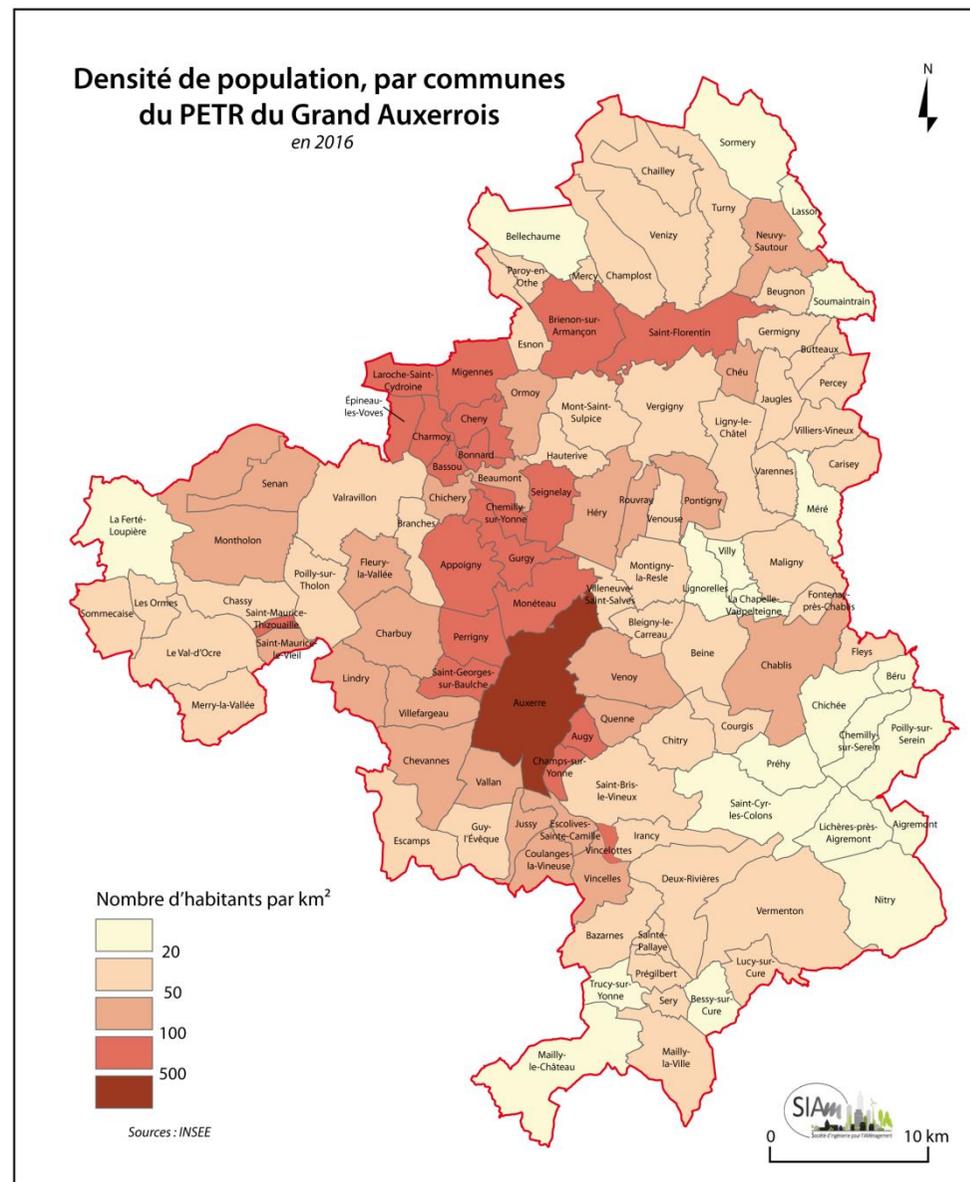
La population est principalement localisée le long de l'axe autoroutier A6 et de manière générale sur la moitié Ouest du territoire, qui représente environ 70% de la population totale.

A l'inverse, la moitié Est du territoire se caractérise par une majorité de petites communes peu denses.

La répartition de la population sur le territoire induit des disparités dans les densités de population constatées. Effectivement celles-ci s'échelonnent de 6,8 hab./km² pour la commune de Sacy à 698,1 hab./km² pour la commune d'Auxerre.

Pris dans sa globalité, le territoire du SCoT se caractérise par une densité de population plus faible qu'au niveau national : 72,5 habitants/km² contre 103,6 habitants/km² au niveau national.

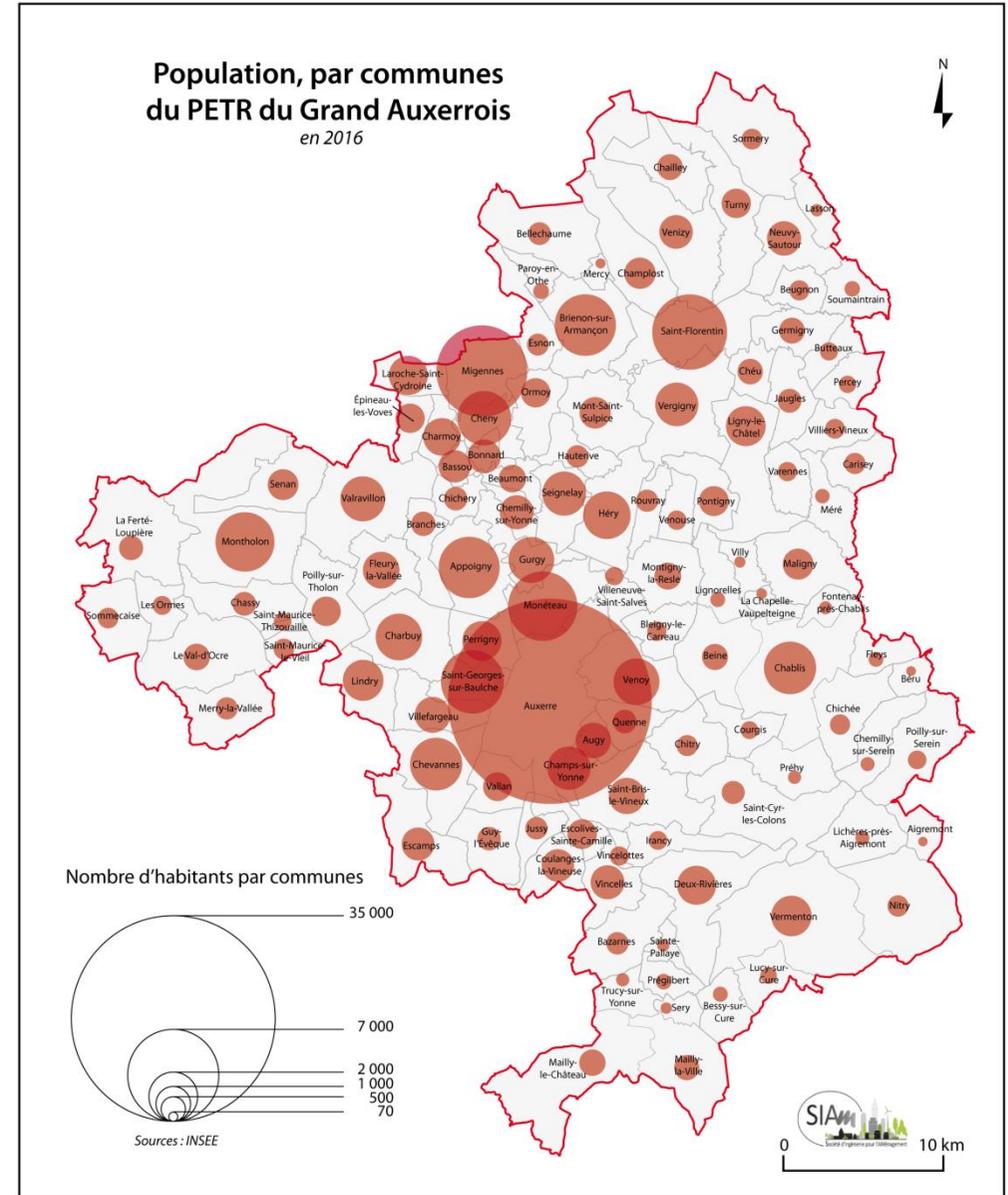
Toutefois, cette densité se révèle supérieure à celle constatée au niveau départemental : 46,0 habitants/km² en 2013.



1.4.2 Dix communes de plus de 2 000 habitants

Les populations communales sont hétérogènes :

- 1 commune de plus de 36 000 habitants (Auxerre) ;
- 1 commune de près de 7 000 habitants (Migennes) ;
- 9 communes de plus de 2 000 habitants (St-Florentin ; Monéteau ; St-Georges-sur-Baulche ; Brienon-sur-Armançon ; Appoigny ; Montholon ; Chény ; Chevannes ; Chablis) ;
- 18 communes entre 1 000 et 2 000 habitants ;
- 96 communes de moins de 1 000 habitants dont 65 communes de moins de 500 habitants.



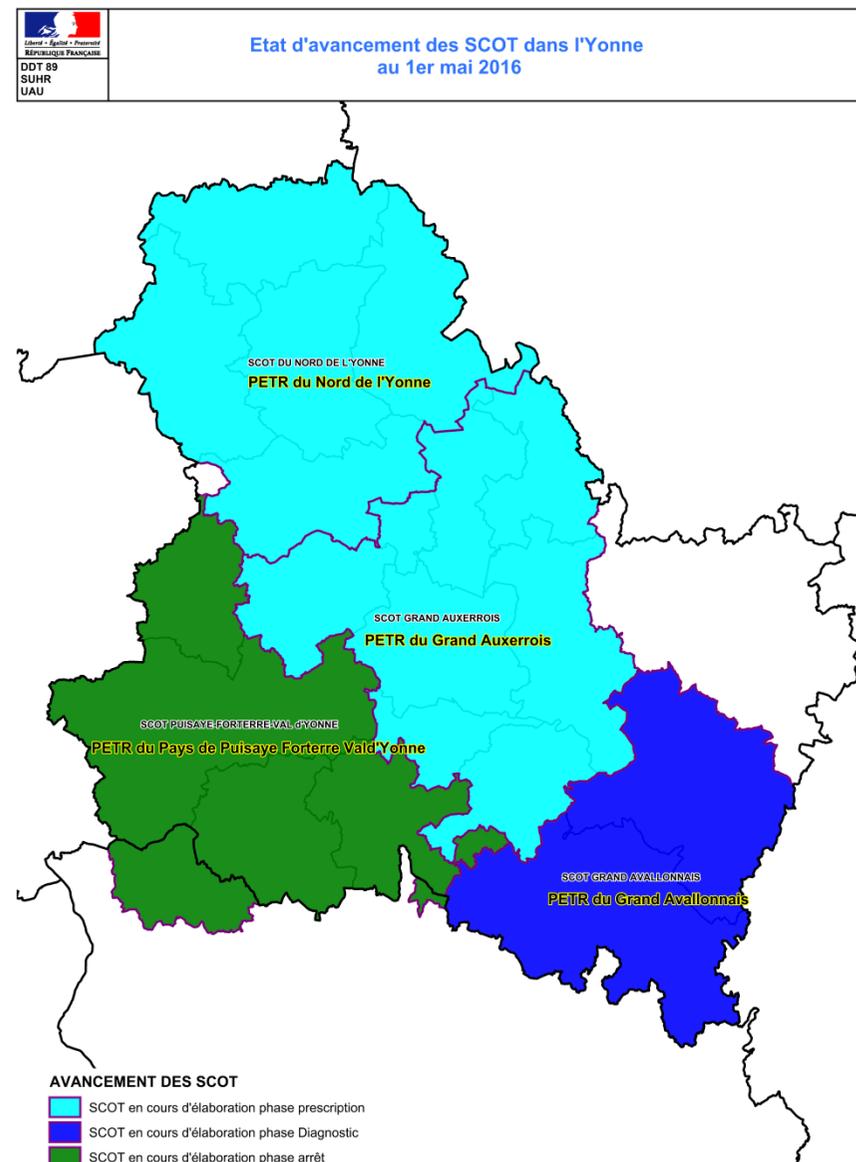
1.5 Etat des lieux des SCoT avoisinants

Le SCoT du Grand Auxerrois s'inscrit dans une dynamique départementale et régionale de mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale, consécutivement à l'évolution législative notamment.

En effet, le territoire du PETR du Grand Auxerrois est ceinturé par trois SCoT à l'échelle départementale :

- Le SCoT du PETR du Nord de l'Yonne ;
- Le SCoT du PETR du Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne ;
- Le SCoT du PETR du Grand Avallonnais.

Dans le département voisin, l'Aube, seuls les SCoT de la Région Troyenne et puis du PNR de la Forêt d'Orient étaient en cours de réalisation en 2015.



Le Positionnement du Territoire – Synthèse et Chiffres Clés

- 115 communes ;
- 1 Communauté d'Agglomération ;
- 4 Communautés de Communes ;
- 132 787 habitants en 2016 sur une superficie de 1 827 km² ;
- Une forte disparité des densités de population :
 - 6,8 hab./km² à Sacy ;
 - 698,1 hab./km² à Auxerre.
- Un territoire inscrit dans une dynamique d'élaboration de SCoT sur les territoires voisins ;
- Une majorité de communes rurales :
 - 1 commune de plus de 36 000 habitants (Auxerre) ;
 - 1 commune de près de 7 000 habitants (Migennes) ;
 - 9 communes de plus de 2 000 habitants (St-Florentin ; Monéteau ; St-Georges-sur-Baulche ; Brienon-sur-Armançon ; Appoigny ; Montholon ; Chény ; Chevannes ; Chablis) ;
 - 18 communes entre 1 000 et 2 000 habitants ;
 - 96 communes de moins de 1 000 habitants dont 65 communes de moins de 500 habitants.

AFOM – Positionnement du territoire

Forces - Potentialités	Faiblesses – Contraintes et Problématiques
<p>Une localisation géographique stratégique à proximité d'agglomérations structurantes (Dijon, Troyes, Bourges, Orléans) et de la région Ile de France.</p> <p>Une situation d'interface au contact de territoires dynamiques</p> <p>Une bonne accessibilité permettant des connexions vers les agglomérations environnantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un axe autoroutier principal (A6), - un réseau ferré permettant notamment de rejoindre la région francilienne ; - la Saône, en tant que voie navigable. <p>Un territoire organisé autour de pôles urbains et secondaires historiques (Auxerre, Saint-Florentin, Migennes, Chablis)</p>	<p>Une concurrence forte avec les territoires voisins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire en « concurrence » avec les agglomérations voisines, qui doit s'affirmer et se démarquer dans le paysage économique de l'Yonne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté. <p>Une armature territoriale à intégrer dans les esprits et à conforter.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Territoire « capitale », le SCoT se doit de jouer un rôle d'outil au service du développement du territoire.</p> <p>Se positionner par rapport au développement du bassin parisien, notamment sur les franges Nord du territoire</p> <p>Développer une identité propre au territoire afin de renforcer son attractivité face aux aires métropolitaines parisienne et dijonnaise.</p>	<p>Fragilisation éventuelle de l'attractivité du territoire avec la montée en puissance d'agglomérations environnantes.</p>

Enjeux – Positionnement du territoire

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Tirer profit de la proximité de grandes villes (Dijon, Orléans, Paris...) pour assurer la dynamique du Grand Auxerrois et le rendre plus attractif ;
- Trouver le bon équilibre entre un développement communal et l'affirmation de pôles de centralité facteurs de synergie et d'efficacité collective ;
- Affirmer le positionnement géographique stratégique du territoire du Grand Auxerrois dans l'Yonne comme maillon fort de l'organisation départementale territoriale ;

POPULATION ET HABITAT

I- Une décroissance démographique amorcée

1.1 Un développement démographique en perte de vitesse

Le territoire du Grand Auxerrois recense, **133 831 habitants** en 2016 et représente environ **39%** de la population du département de l'Yonne (341 483 habitants).

De 1968 à 2008, le territoire du Grand Auxerrois a connu une croissance démographique relativement importante puisque le territoire a gagné près de 26 300 habitants en 40 ans soit environ 658 habitants par an.

À l'inverse, depuis 2008, une perte de la population est à noter. Le nombre d'habitants du Grand Auxerrois est passé de 135 319 habitants en 2008 à 133 831 habitants en 2016 soit une perte de près de 1 500 habitants sur la période (soit une perte de près de 200 hab/an).

En comparaison des valeurs régionales et départementales, il apparaît que le territoire du Grand Auxerrois se caractérise par une dynamique démographique inférieure sur les dernières périodes intercensitaires 1999-2008 et 2008-2016.

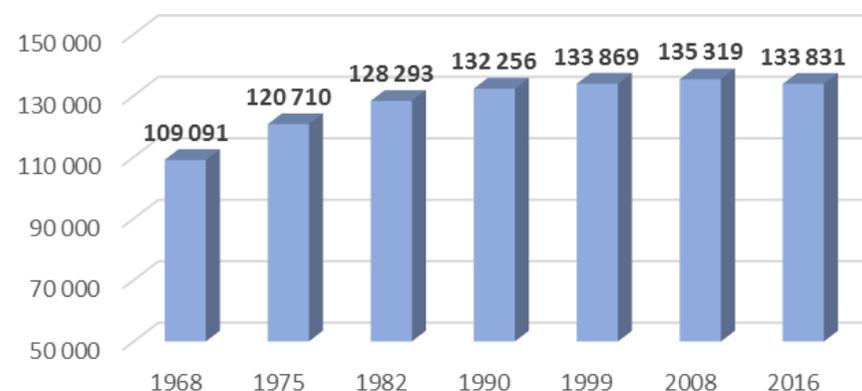
En effet, si le territoire du Grand Auxerrois a connu une forte croissance démographique dans les années 1970 à 1980 (dépassant les valeurs du département et de la région), sa croissance a fortement diminué dans les années qui ont suivi pour aujourd'hui devenir un territoire perdant de la population. Sur la période 2008-2016, le taux d'évolution annuel de la population est de -0,24%/an sur le territoire du Grand Auxerrois. (Se reporter sur la carte suivante pour identifier les communes les plus touchées par cette perte de population au sein du PETR)

À noter que cette tendance démographique se généralise au niveau départemental et régional puisque l'on remarque que le dynamisme démographique y est également en diminution (voir graphique ci-contre).

Sur la dernière période intercensitaire 2008-2016, le département connaît un taux de variation annuel moyen de -0,06% et la région un taux de variation annuel moyen de 0,05%.

Evolution de la population du SCoT du Grand Auxerrois entre 1968 et 2016

(Source : INSEE 2016, RP 2013)



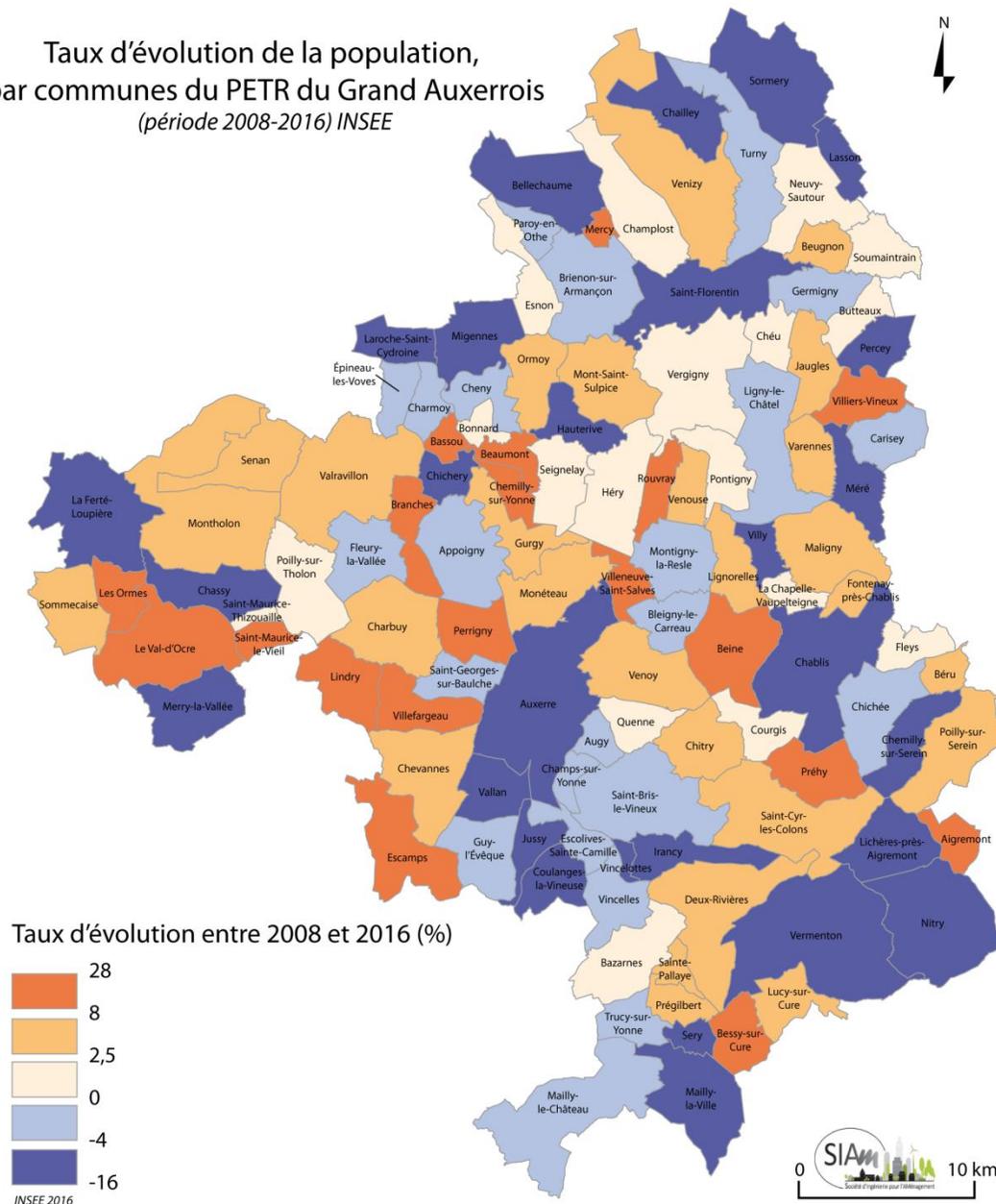
Evolution comparée des taux de variation annuel moyen de la population entre 1968 et 2016

(Source : INSEE 2016, RP 2013)



	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013
SCoT du Grand Auxerrois	1,45%	0,84%	0,38%	0,14%	0,10%	-0,24%
Département de l'Yonne	0,81%	0,52%	0,48%	0,34%	0,30%	-0,05%
Région Bourgogne Franche-Comté	0,64%	0,23%	0,11%	0,00%	0,20%	0,05%

Taux d'évolution de la population, par communes du PETR du Grand Auxerrois (période 2008-2016) INSEE



1.2 Un solde migratoire devenu négatif

Les évolutions de population résultent de deux phénomènes qui se cumulent : d'une part le solde naturel qui s'exprime par le solde entre les naissances et les décès : d'autre part le mouvement migratoire qui s'exprime entre les entrées et les sorties sur un territoire donné.

Le solde naturel connaît peu de variations depuis 1968 malgré une tendance à la diminution passant de 0,36%/an en moyenne dans les années 1970 à 0,12%/an en moyenne sur la dernière période intercensitaire 2008-2016.

Le solde migratoire est beaucoup plus fluctuant dans le temps.

En effet, alors qu'il s'établissait aux alentours de 1%/an en moyenne dans les années 1970, celui-ci s'établit désormais à - 0,37%/an en moyenne sur la période 2008-2016.

Ainsi, sur le territoire du Grand Auxerrois, la diminution de la population est principalement causée par un solde migratoire en chute depuis une cinquantaine d'années et qui connaît son point le plus bas sur la dernière période.

Si auparavant le solde naturel permettait d'absorber le solde migratoire négatif du territoire, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

La comparaison avec l'échelle départementale montre que le solde naturel est devenu négatif beaucoup plus tôt puisqu'il est apparu dès les années 1970-1980. Toutefois, celui-ci est resté quasiment stable depuis 1975, puisqu'il est passé de -0,02% sur cette période, à -0,04% aujourd'hui. C'est donc un phénomène relativement récent pour le territoire du SCoT du PETR, à l'échelle départementale.

A l'inverse, le solde migratoire a quant à lui connu une diminution constante depuis les années 1970, pour devenir aujourd'hui négatif.

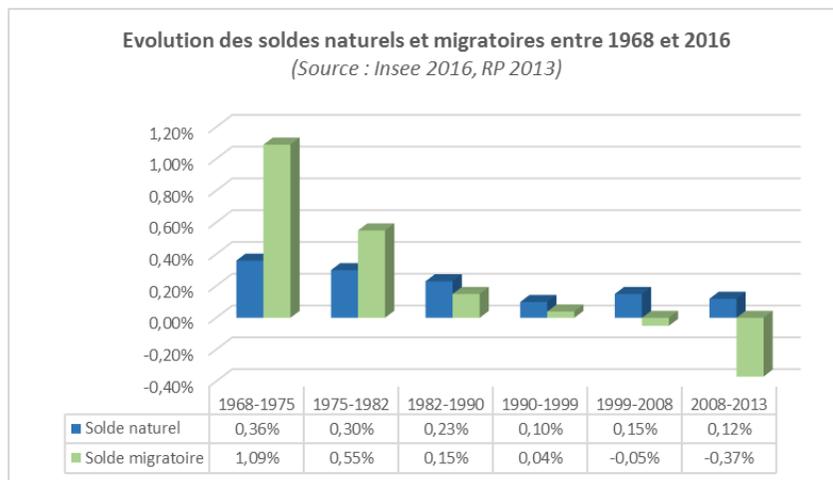
Celui-ci est effectivement passé de 0,72%/an en moyenne sur la période 1968-1975 à -0,01%/an en moyenne sur la période 2008-2016.

(Se reporter aux deux cartes suivantes pour identifier les taux d'évolutions par communes au sein du PETR)

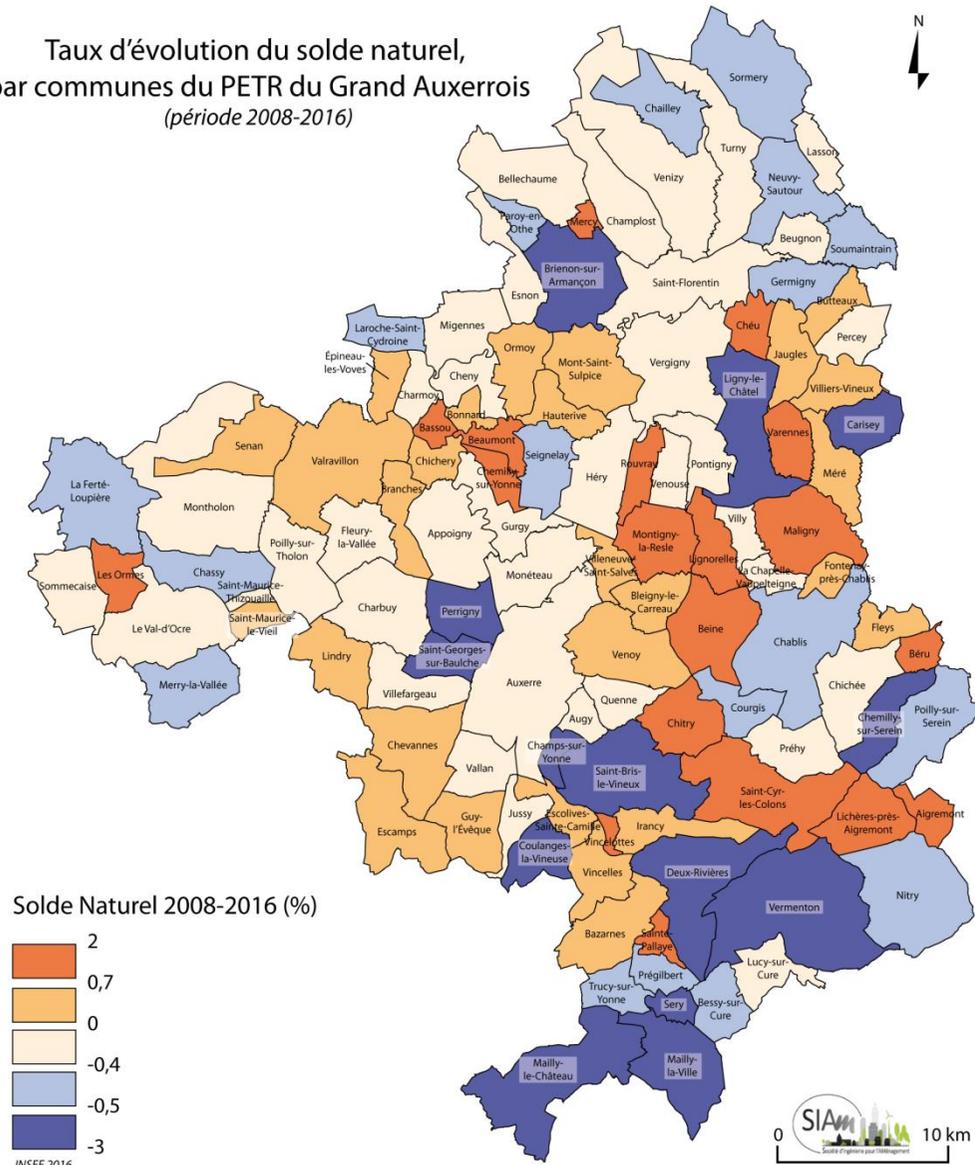
Evolution des soldes naturel et migratoire au sein du département

Source : INSEE 2016 – RP 2013

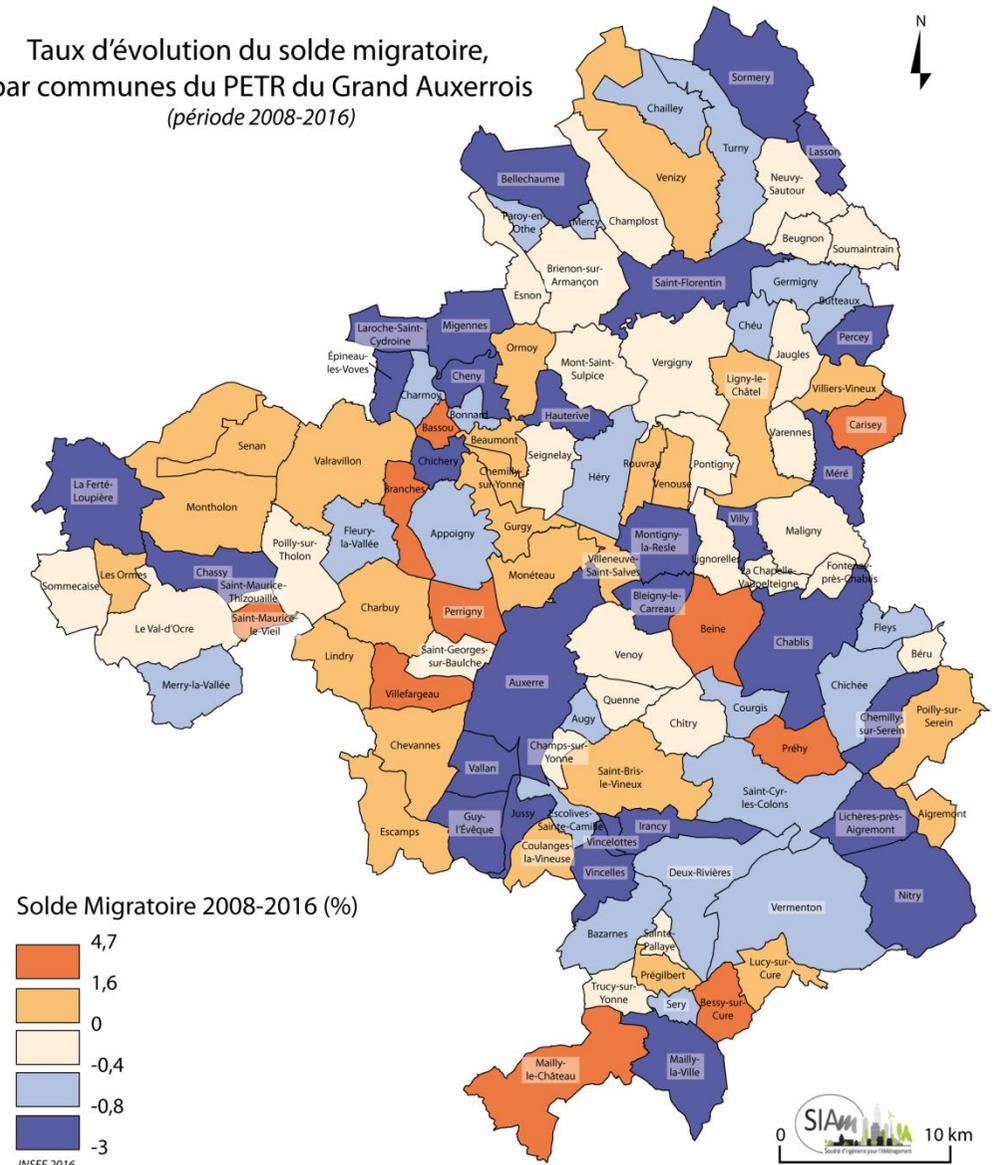
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2016
Solde naturel	0,09%	-0,02%	-0,01%	-0,06%	-0,03%	-0,04%
Solde migratoire	0,72%	0,54%	0,49%	0,40%	0,33%	-0,01%



Taux d'évolution du solde naturel,
par communes du PETR du Grand Auxerrois
(période 2008-2016)



Taux d'évolution du solde migratoire,
par communes du PETR du Grand Auxerrois
(période 2008-2016)



II- Evolution de la structure et du profil de la population

2.1 Une tendance au vieillissement de la population

L'évolution des différentes classes d'âge sur la période 1999-2016 traduit une tendance au vieillissement de la population.

Effectivement, les classes d'âge supérieures à 45 ans ont vu leurs proportions augmenter sur le territoire du Grand Auxerrois entre 1999 et 2016, au détriment de l'ensemble des autres classes d'âge. Cet effet peut s'expliquer par le phénomène exposé précédemment, à savoir la forte baisse du solde migratoire, couplée à une légère diminution du solde naturel.

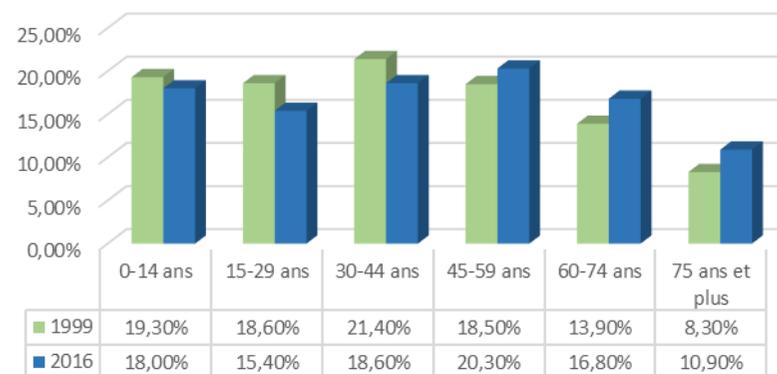
De manière plus précise, la classe d'âge des 60-74 ans a connu la plus forte augmentation entre 1999 et 2016, passant de 13,9% de la population en 1999 à 16,8% en 2016.

Dans le même temps, la classe d'âge des 15-29 ans a connu une forte diminution de sa représentation passant de 18,6% en 1999 à 15,4% en 2016.

L'addition de ces phénomènes participe au vieillissement général de la population sur le territoire du Grand Auxerrois.

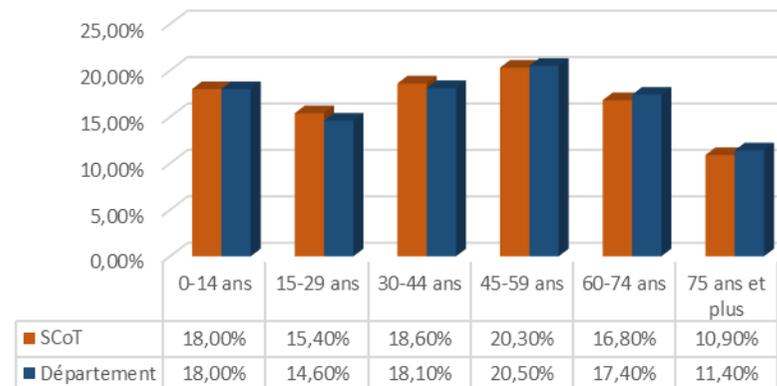
Evolution de la structure de la population du Grand Auxerrois entre 1999 et 2016

(Source : Insee 2016, RP 2013)



Structure comparée de la population en 2016 entre le Grand Auxerrois et le département

(Source : Insee 2016, RP 2013)



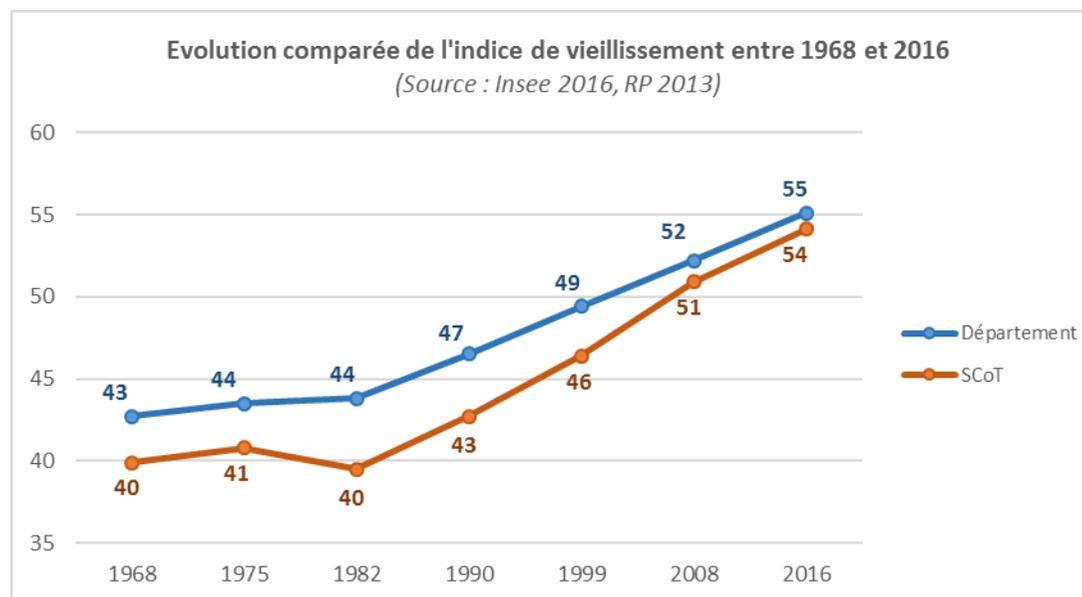
2.2 Évolution de l'indice de vieillissement

L'étude de l'indice de vieillissement⁵ (plus de 60 ans) confirme cette tendance au vieillissement de la population à la fois au sein du département et au sein du territoire portant le SCoT.

Cet indice de vieillissement sur la période 1968-2016 n'a cessé d'augmenter dans le temps pour atteindre aujourd'hui un indice de 54 sur le territoire du Grand Auxerrois (ce qui signifie que sur 100 habitants du territoire, 54 sont âgés de plus de 60 ans en 2016).

Cette analyse nous permet d'indiquer que le vieillissement de la population est également constaté au sein du département. D'autre part, il est à relever que le vieillissement de la population est plus marqué au niveau du département qu'au niveau du Grand Auxerrois.

Autre phénomène identifié par le graphique, l'écart de l'indice de vieillissement de la population entre le département et le Grand Auxerrois a tendance à diminuer dans le temps. Effectivement, si la population du Grand Auxerrois était plus jeune que la moyenne départementale dans les années 1980 (4 points de différence), l'écart se réduit considérablement aujourd'hui (1 point).



⁵ **Indice de vieillissement** : l'indice de vieillissement d'une population est le rapport entre les effectifs des individus de 60 et plus et des moins de 20 ans. Ce dernier permet de confronter les effectifs de la population âgée à ceux

des plus jeunes qui viennent renouveler la population d'un territoire. Plus ce taux est bas, plus la commune est jeune.

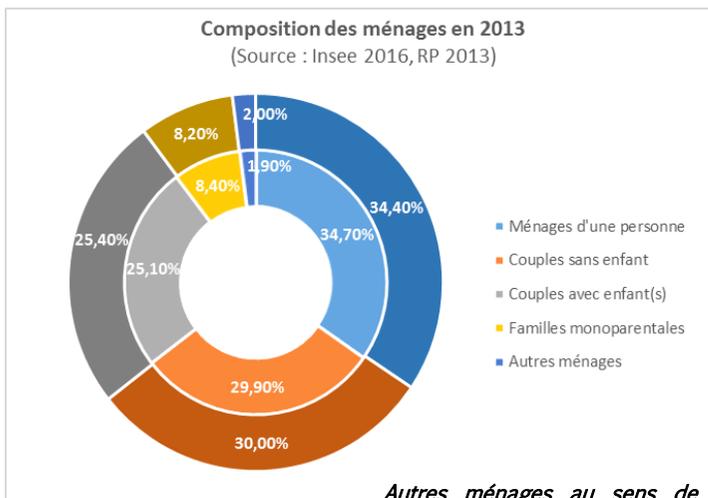
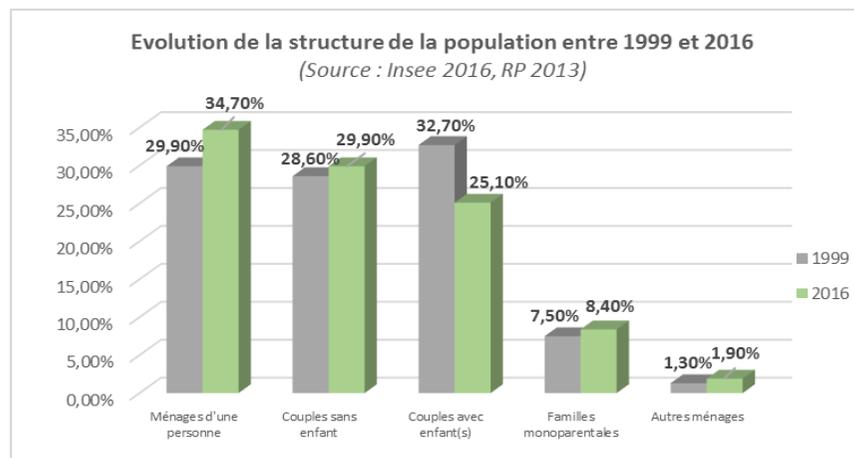
2.3 Un desserrement continu des ménages

D'une manière générale l'évolution de la structure des ménages est comparable aux tendances observées à l'échelle départementale ou nationale. Sous l'effet des évolutions sociétales (divorces, vieillissement, décohabitations, familles monoparentales, etc., ...), une diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages est constatée sur le territoire du Grand Auxerrois.

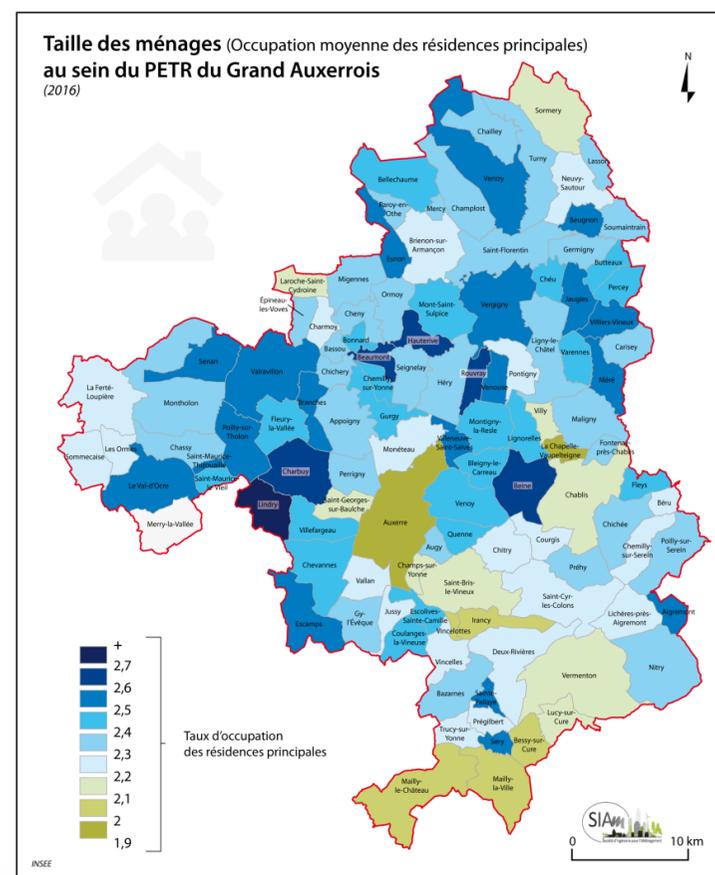
Avec une taille moyenne des ménages de 2,2 personnes en 2016, le territoire du Grand Auxerrois compte le même nombre moyen de personnes par ménage que le département.

L'analyse de la structure des ménages permet de remarquer que les ménages d'une personne sont majoritairement représentés sur le territoire du Grand Auxerrois 34,7% des ménages, suivi par les couples sans enfant à 29,8%.

Dans le détail, la proportion de couples avec enfant(s) a fortement diminué sur la période 1999-2016 passant de 32,7% à 25,1%. À l'inverse, la proportion de familles monoparentales et les ménages d'une personne progresse sur la période.



Autres ménages au sens de l'INSEE : Ménages de plusieurs personnes mais qui n'appartiennent pas à une même famille.

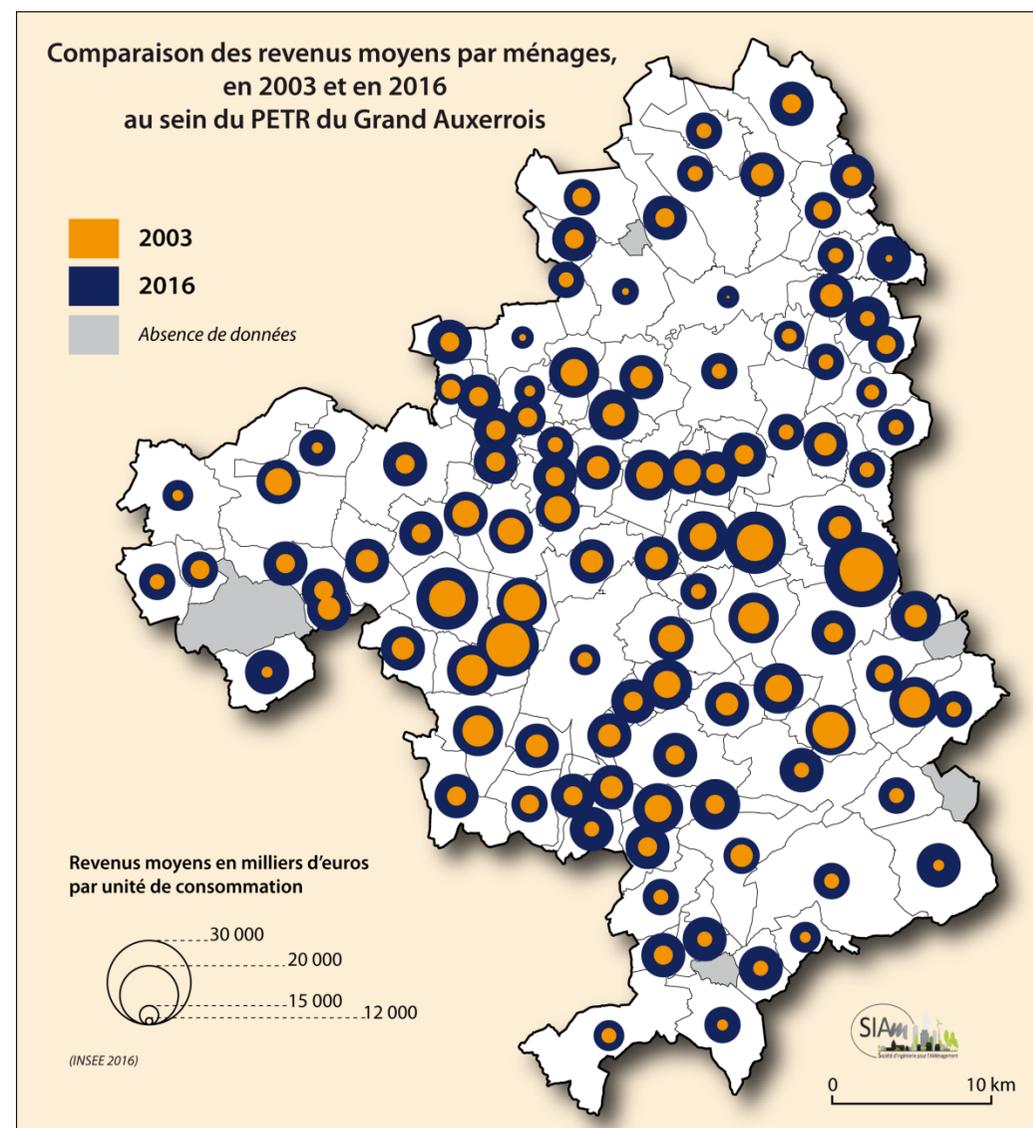
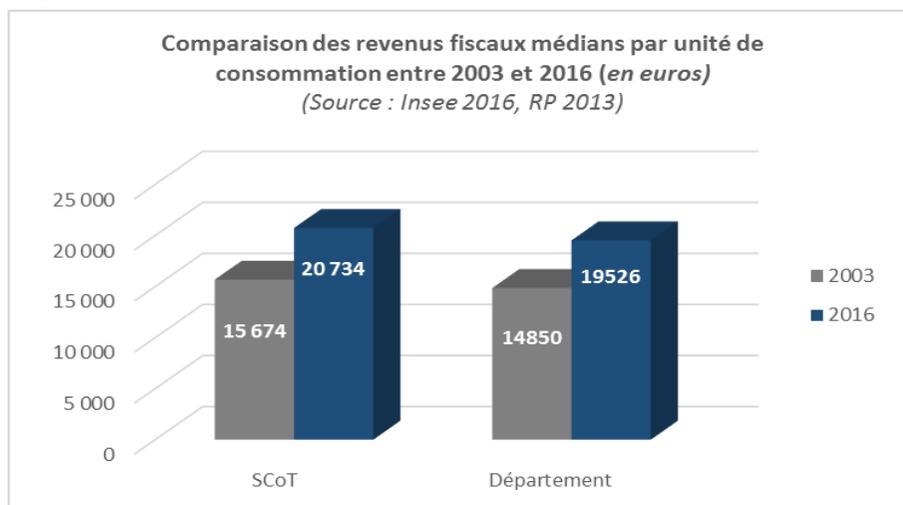


2.4 Un profil de population qui évolue

Le Grand Auxerrois accueille sur son territoire une population aux revenus légèrement supérieurs à la moyenne départementale. Effectivement, les revenus fiscaux moyens par unité de consommation déclarés en 2016, sont de l'ordre de 20 750 € au sein du Grand Auxerrois contre 19 500 € pour le département de l'Yonne.

Comparativement au niveau national, le territoire du Grand Auxerrois se situe également légèrement au-dessus de la moyenne constatée (20 185 € en 2016).

De manière générale, le territoire du Grand Auxerrois a connu une évolution des revenus médians par unité de consommation au fil du temps. En 2003, la moyenne des revenus sur le territoire était effectivement de l'ordre de 15 700€. La carte ci-contre, symbolise cette augmentation entre 2003 et 2016, sur l'ensemble du territoire. Il apparaît clairement que les revenus les plus élevés se situent dans les communes limitrophes d'Auxerre, sur la partie Ouest et dans les communes autour de Chablis. Les plus fortes augmentations sont identifiables au Sud d'Auxerre et dans les communes situées autour de Migennes.



L'évolution du revenu fiscal médian entre 2003 et 2016 démontre une accentuation des écarts entre les communes et un enrichissement global du territoire. Les disparités socio-économiques sont particulièrement importantes sur le territoire.

Le profil socio-économique du territoire montre des singularités avec le profil départemental. En effet, en 2016, la part des employés, des ouvriers et des personnes sans activité socioprofessionnelle y est semblable.

A l'inverse, les principales différences concernent la classe des cadres et professions intellectuelles supérieures, la classe des professions intermédiaires ainsi que la classe des retraités.

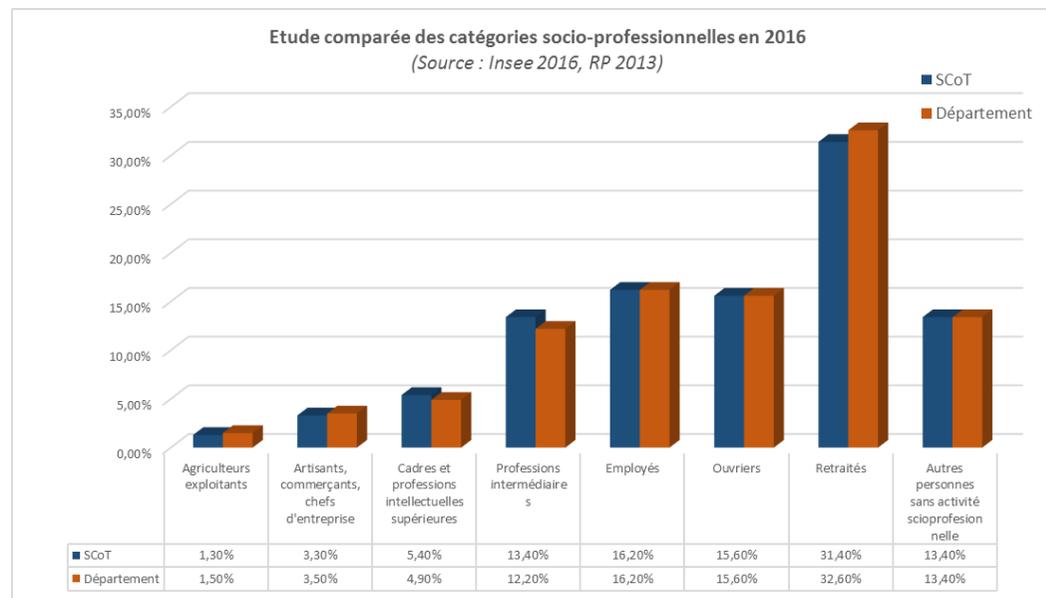
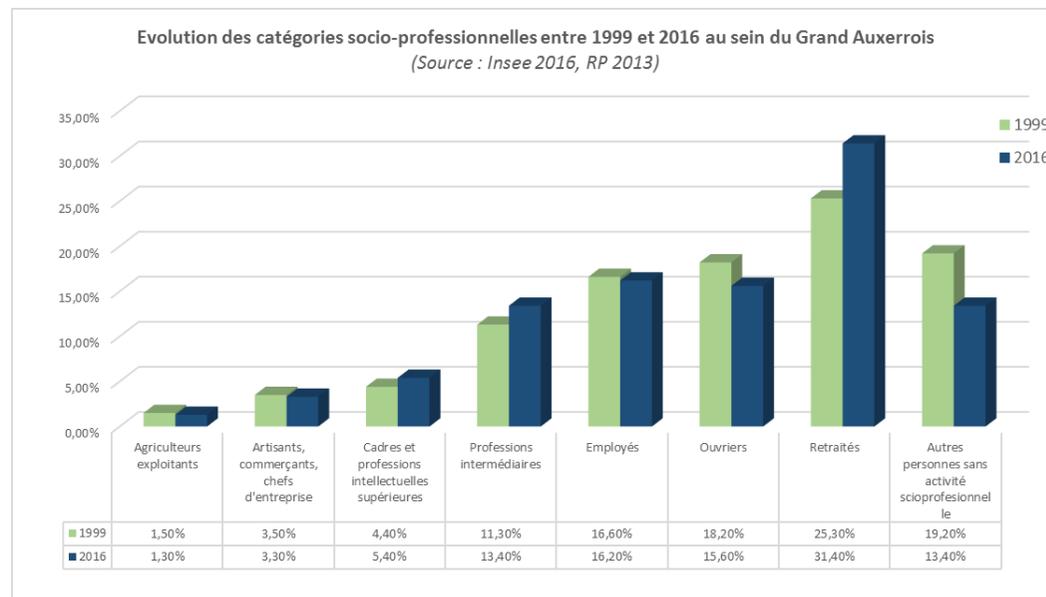
Dans le détail, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont plus représentés au sein du Grand Auxerrois qu'au sein du département (5,4% contre 4,9%).

De même pour les professions intermédiaires (13,4% au sein du Grand Auxerrois, contre 12,2% pour le département).

A l'inverse, la part des retraités y est inférieure (31,4% pour le Grand Auxerrois contre 32,6% pour le département).

Il est intéressant de mettre en avant l'évolution des catégories socio-professionnelles sur le territoire. Ainsi, entre 1999 et 2016, plusieurs tendances se distinguent :

- Une forte augmentation de la part des retraités (25,3% en 1999 à 31,4% en 2016) ;
- Une diminution importante de la part des personnes sans activité socio-professionnelle (19,2% en 1999 à 13,4% en 2016) ;
- Une diminution des artisans, commerçants, chefs d'entreprise, ouvriers ainsi que des agriculteurs exploitants ;
- Une augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que des professions intermédiaires.



III- Les caractéristiques et l'évolution du parc de logements

3.1 Une croissance mesurée du parc de logements

L'exploitation des données SITADEL⁶ nous informe sur le rythme annuel de construction et sur la typologie des logements récemment construits.

Le rythme de construction entre 2005 et 2014 connaît une diminution depuis 2008, comme cela peut être constaté à l'échelle nationale. L'année 2008 marque d'ailleurs le pic de construction sur la période étudiée s'établissant à 831 logements commencés. L'année 2013 marque quant à elle l'année où l'activité de construction fût la plus faible avec 313 logements commencés.

La représentation des logements individuels purs est majoritaire sur le territoire (50,0% des constructions), suivi par les logements collectifs à environ 33,0%.

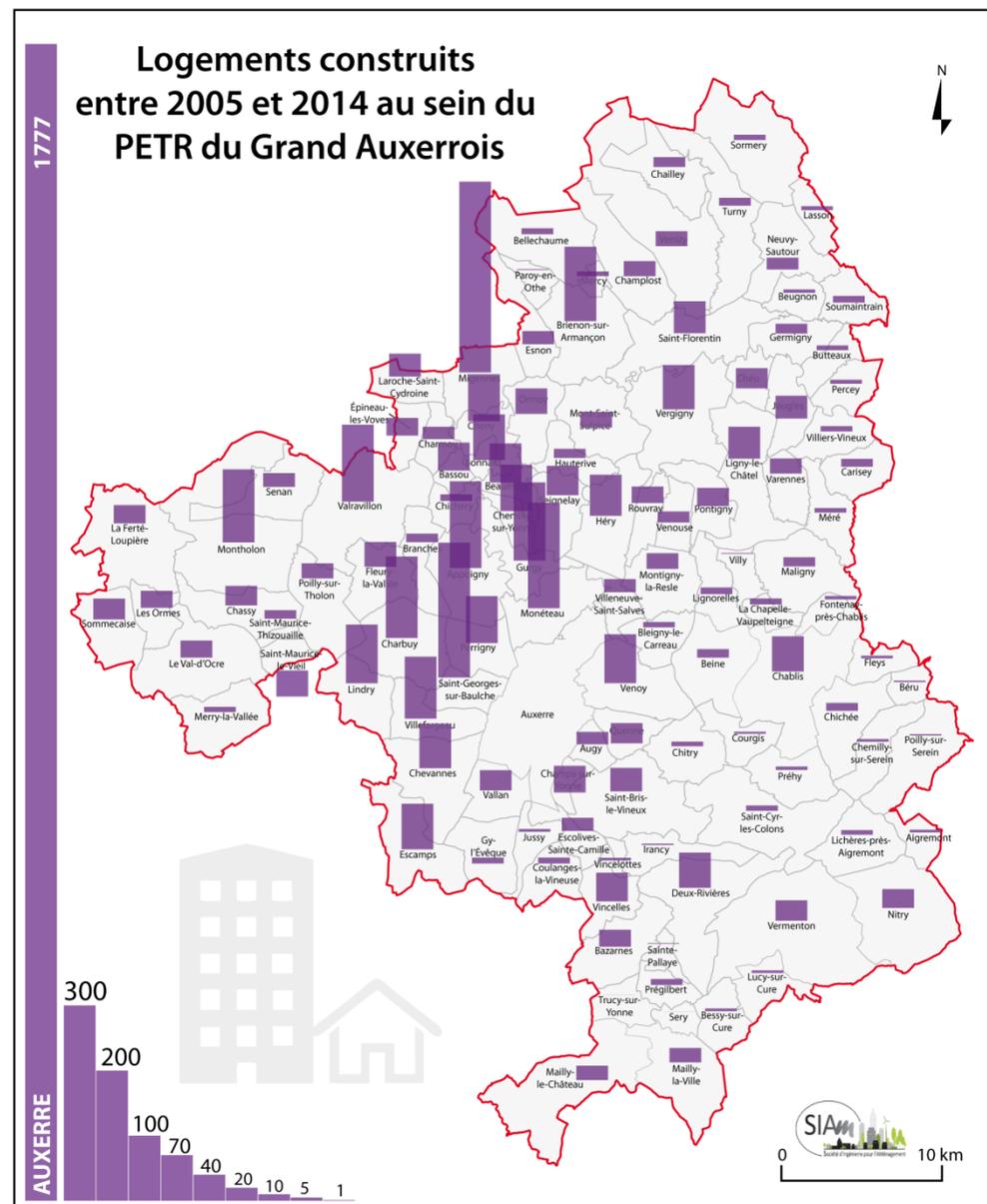
En analysant la carte ci-contre, on se rend compte que les communes qui ont le plus construit sur la période 2005-2014, se trouvent dans un « couloir » Nord/Sud, entre Auxerre (1777 logements construits) et Migennes (environ 300 logements construits) et Ouest/Est entre Charbuy (125 logements construits) et Monéteau (162 logements construits).

Nombre de maisons individuelles	Nombre de maisons "mitoyennes"	Nombre de logements collectifs	Total de logements commencés
2862	995	1868	5725
50,0%	17,4%	32,6%	100,0%

Le graphique suivant montre l'activité de construction de logements du parc de résidences principales entre 2005 et 2014.

⁶ SITADEL (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires des Logements et Locaux) est une source de données gérée par le MEEDDM qui permet de suivre l'activité de la construction et ses principales

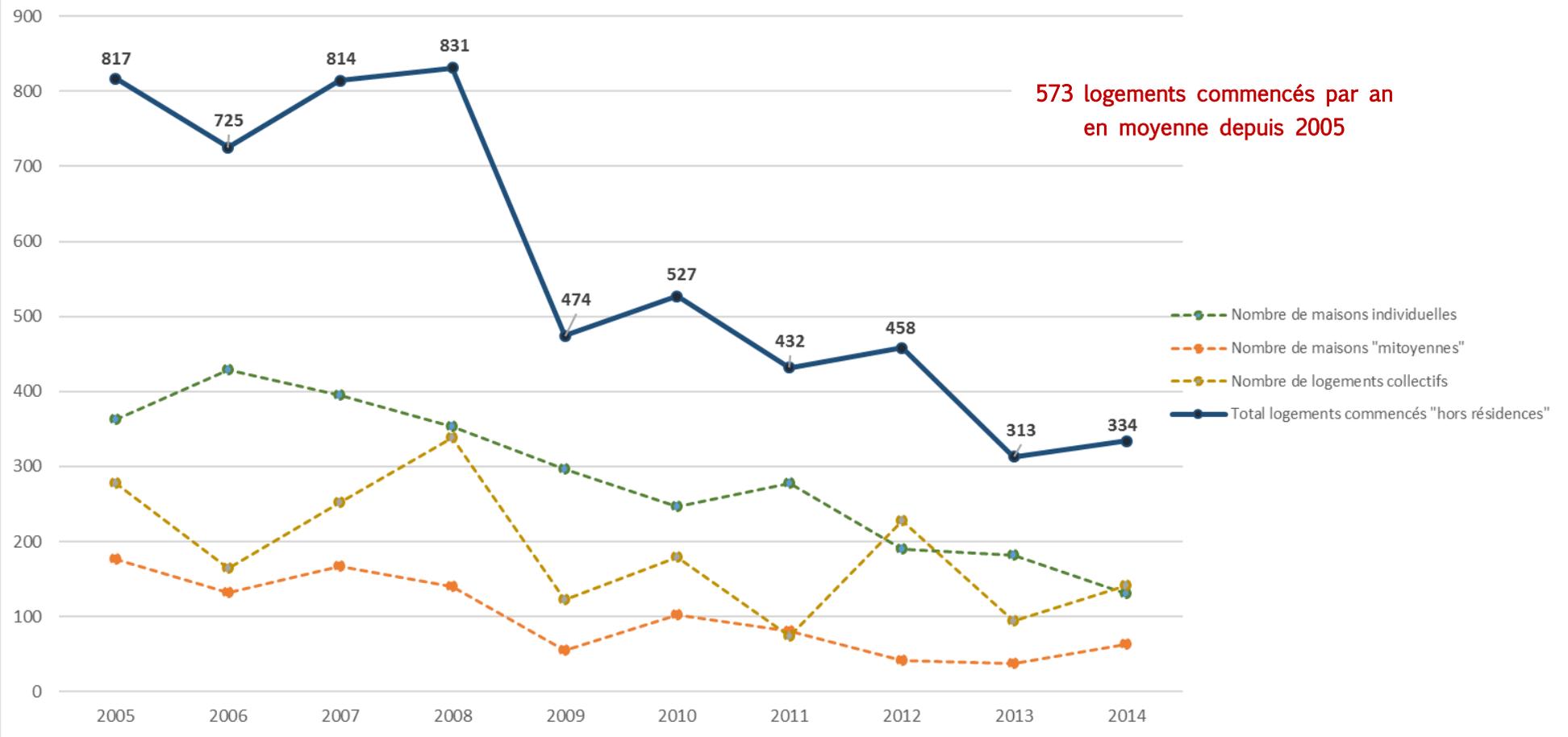
Ainsi, sur la période, environ 5 725 logements ont été commencés soit 573 logements/an en moyenne (hors logements en résidence).



étude utilise les données en « date de logements commencés ».

Evolution du nombre de logements commencés entre 2005 et 2014

(Source : Sitadel 2 - Données arrêtées en 2016)



3.2 Un parc de logements caractérisé par une faible part de logements secondaires et une vacance qui augmente

En 2016, le parc de logements est majoritairement composé de résidences principales (82,9%). Ce taux est supérieur à celui constaté au niveau départemental qui est de 78,2%.

La proportion de résidences principales dans le parc de logements est toutefois en diminution entre 1999 et 2016, passant de 83,5% en 1999 à 82,9% en 2016.

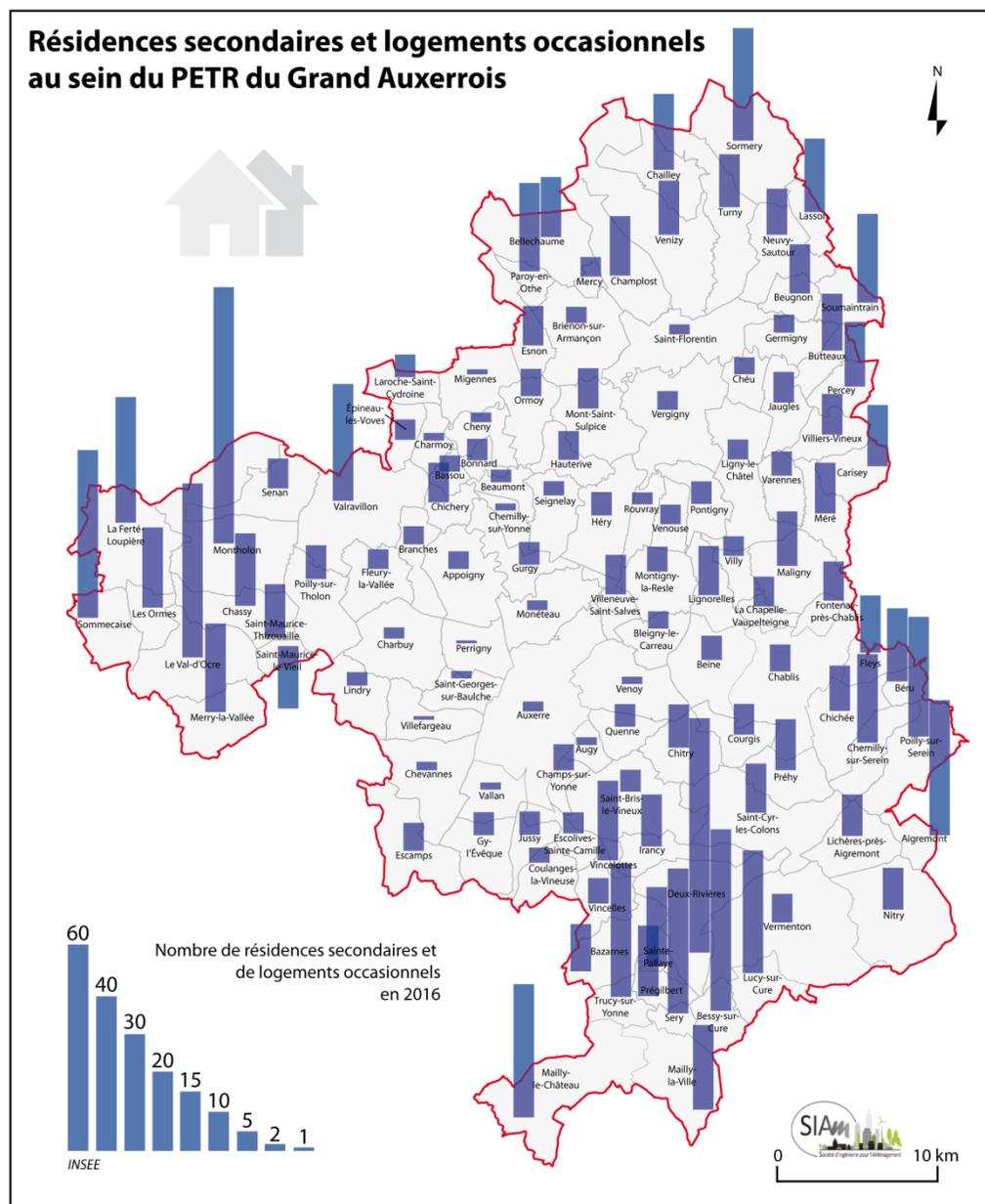
Concernant la part de résidences secondaires, celle-ci est en baisse depuis 1999 sur le territoire SCoT passant de 9,3% en 1999 (6 067 logements) à 6,7% en 2016 (4 780 logements).

Cette part est d'ailleurs inférieure à la moyenne départementale en 2016 qui est de 11,6%.

D'un point de vue géographique, on constate que la proportion de résidences secondaires est beaucoup plus importante au niveau des limites du PETR, notamment au Sud, à l'Ouest et la limite Est du territoire.

2016	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total
SCoT	59 110 82,9%	4 780 6,7%	7 431 10,4%	71 321 100%
Yonne	150 414 78,2%	22 249 11,6%	19 804 10,3%	192 467 100%
1999	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total
SCoT	54 333 83,5%	6 067 9,3%	4 661 7,2%	65 061 100%
Yonne	135 325 77,6%	26 267 15,1%	12 834 7,4%	174 426 100%

Un niveau de vacance en hausse

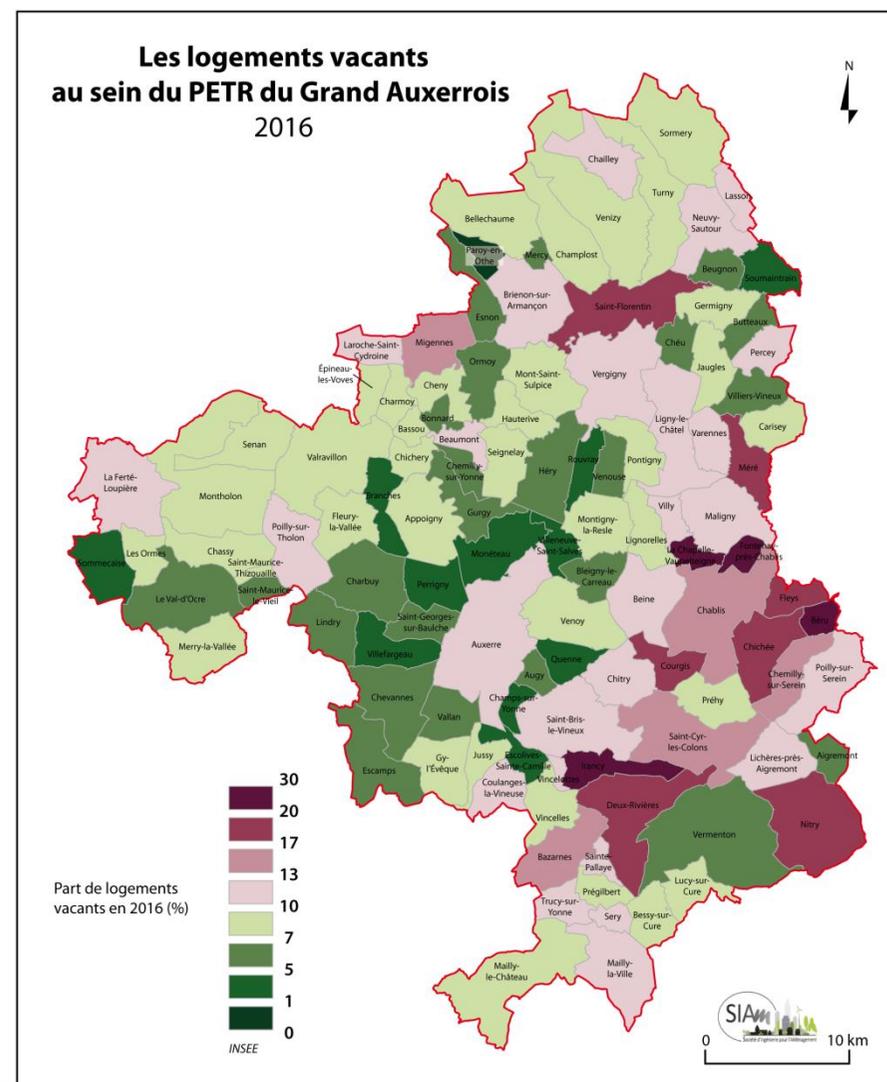
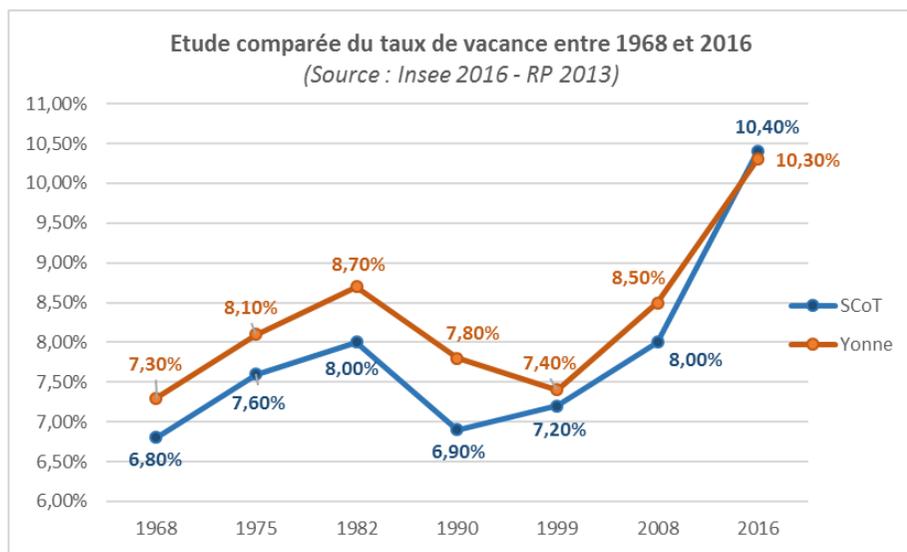


La vacance est liée à deux phénomènes : une vacance conjoncturelle qui caractérise des locaux se trouvant entre deux périodes d'occupation et une vacance structurelle de logements liée à l'inconfort.

Le territoire du SCoT se caractérise par un taux de logements vacants en hausse entre 1999 et 2016 (7,2% en 1999 contre 10,4% en 2016) soit une augmentation en nombre de 2 770 logements vacants. Le nombre de logements vacants sur le territoire SCoT du Grand Auxerrois s'élève ainsi à 7 431 logements aujourd'hui.

La part de logements vacants est comparable à celle du département (10,4% sur le territoire SCoT contre 10,3% dans l'Yonne).

D'un point de vue géographique les logements vacants se localisent majoritairement sur la frange Est du territoire et les pourcentages les plus élevés de logements vacants dans le parc de logements se localisent au sud-est du PETR, au sein de la Communauté de Communes de Chablis, Villages et Terroirs et de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.



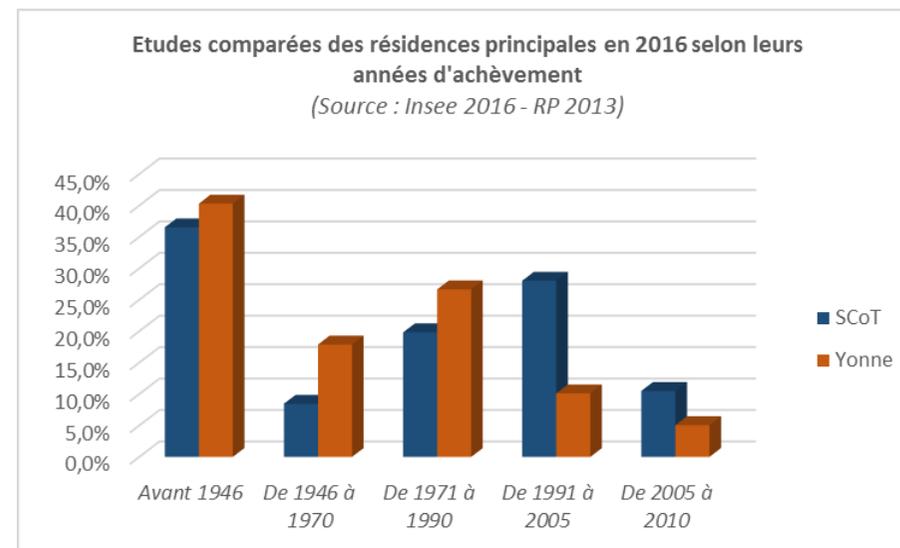
3.3 L'offre résidentielle du territoire

3.3.1 Un parc de logements moins ancien que dans l'Yonne

Si proportionnellement le développement du parc est similaire aux tendances observées à l'échelle départementale, le territoire du SCoT se caractérise par :

- Une forte proportion de logements construits avant 1946 (36,5% du parc de logements);
- Une proportion de logements construits entre 1946 et 1990 relativement faible (28,3% du parc de logements du territoire SCoT);
- Une proportion relativement importante de logements construits après 1990 (38,5% au sein du territoire SCoT contre 15,1% au sein du département).

Ainsi, l'étude de l'ensemble de ces facteurs démontre que le territoire du SCoT du Grand Auxerrois dispose d'un parc de logements plus récents que celui du département de l'Yonne.



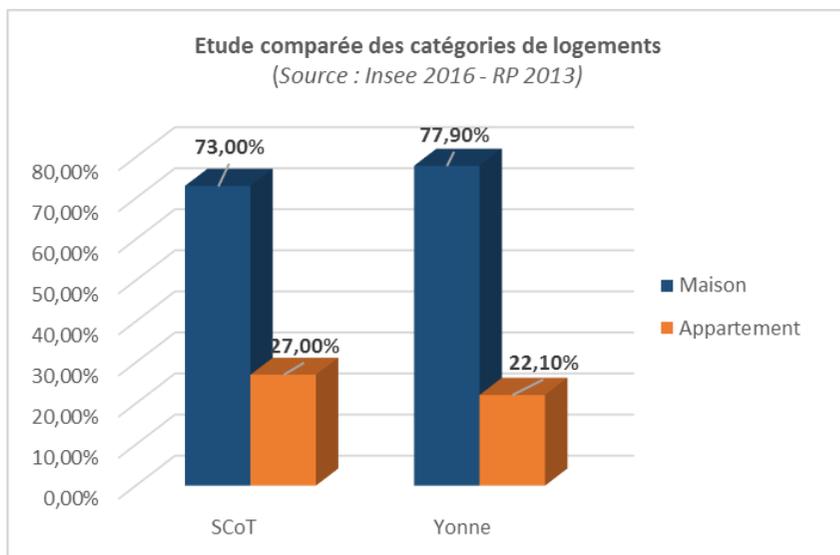
	Avant 1946	De 1946 à 1970	De 1971 à 1990	De 1991 à 2005	De 2005 à 2010
SCoT	21242	11527	16308	6110	2974
	36,5%	8,5%	19,8%	28,0%	10,5%
Yonne	59576	26428	39404	14954	7465
	40,3%	17,9%	26,7%	10,1%	5,0%

3.3.2 Une part de logements individuels majoritaire

Le territoire du Grand Auxerrois se caractérise par une forte proportion de logements individuels dans le parc de logements (73,0 % de maisons individuelles pour 27,0% d'appartements en 2016).

La part de logements individuels au sein du territoire SCoT est toutefois moins élevée qu'au sein du département : 73,0% pour le territoire SCoT contre 77,9% pour le département de l'Yonne en 2016.

À noter que les constructions récentes confirment cette tendance à une prédominance de la maison individuelle sur le territoire du PETR.



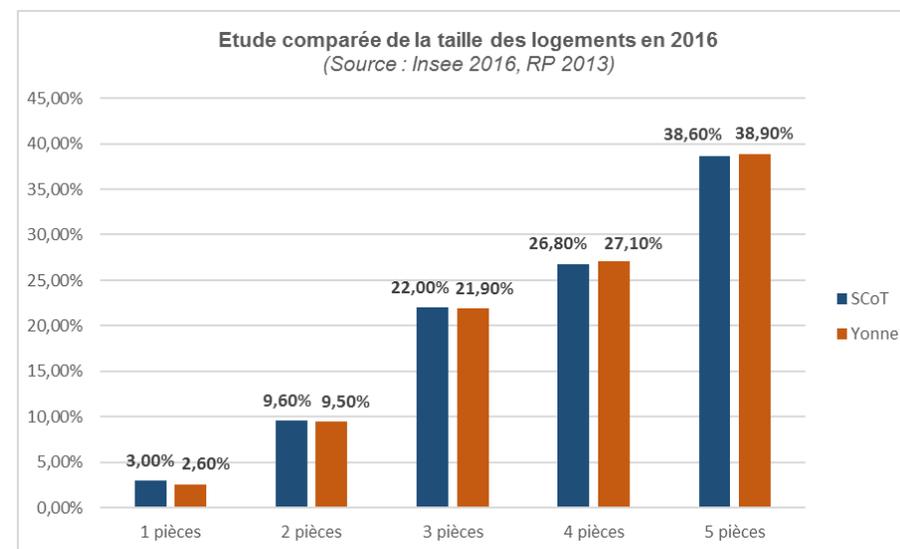
3.3.3 Un nombre moyen de pièces par logement important

Les logements de 5 pièces et plus sont majoritairement représentés au sein du territoire SCoT tout comme au sein du département.

En effet, 38,6% des logements du territoire du Grand Auxerrois sont composés d'au moins 5 pièces. (38,9% pour le département).

Les logements de 4 pièces sont également fortement représentés puisqu'ils représentent environ 27% du parc de logement du Grand Auxerrois.

A l'inverse, les petits logements sont relativement peu représentés puisque seulement 3,0% du parc ne comporte qu'une pièce et 9,6% ne comporte que deux pièces. Ces proportions sont toutefois légèrement supérieures à celle constatées au sein du département.

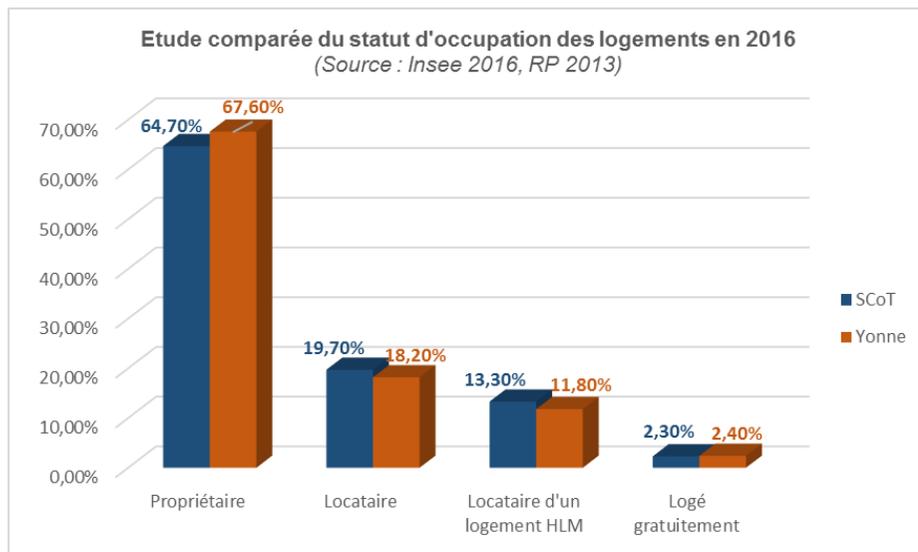


L'analyse de la taille des logements fait apparaître que le parc actuel ne correspond pas parfaitement aux caractéristiques de la population résidente du territoire, puisque d'une part il est constaté que la taille moyenne des ménages sur le territoire est de 2,2 personnes en 2016 alors que ce sont les logements de 5 pièces et plus qui sont majoritairement représentés avec ceux de 3 et 4 pièces.

D'autre part, il est constaté que les logements de petites tailles (1 et 2 pièces) sont faiblement représentés alors même que les ménages d'une seule personne sont les ménages les plus représentés sur le territoire du Grand Auxerrois à 34,7% en 2016.

3.3.4 Une part de propriétaire relativement élevée

Le territoire du Grand Auxerrois est caractérisé par une forte proportion de propriétaires, part toutefois légèrement inférieure à celle constatée au sein du département : 64,7% en 2016 au sein du Grand Auxerrois contre 67,4% au sein de l'Yonne.



La proportion de locataire est légèrement supérieure sur le territoire SCoT 19,7% en 2016 contre 18,2% pour le département.

La part de locataire d'un logement HLM en 2016 est de 13,3% sur le Grand Auxerrois soit 1,5 points supérieurs à ce qui est constaté au niveau du département (11,8%).

3.3.5 Une Augmentation des logements locatifs aidés

	1999	2008	2016
SCoT	12,60%	12,00%	13,30%
Yonne	11,20%	10,60%	11,80%
SCoT	7 802	8 026	7 855
Yonne	17 006	17 474	17 677

Source : Insee 2016 – RP 2013

En 2016, le territoire du Grand Auxerrois accueille 7 855 logements locatifs aidés, représentant 13,3% des résidences principales du territoire.

Depuis 1999, on observe une augmentation de la part des logements locatifs aidés sur le territoire : 12,6% en 1999 contre 13,3% en 2016. Cela contraste avec la période précédente (1999-2008) qui avait vu le taux passer de 12,6% à 12%.

Comparativement, le département de l'Yonne compte une proportion de logements locatifs moins importante puisque s'élevant à 11,8% en 2016. Toutefois, la tendance à l'augmentation du taux de logements locatifs aidés est observable également au niveau départemental.

	Nombre de logements du parc locatif social (*)	% de logements sociaux dans le parc de logements en 2015
Accolay	2	0,6%
Aigremont	3	5,9%
Aillant-sur-Tholon	69	8,5%
Appoigny	80	5,3%
Augy	35	7,5%
Auxerre	5 730	28,8%
Bassou	3	0,7%
Bazarnes	7	2,8%
Beaumont	5	1,8%
Beine	11	4,3%
Béru	1	1,6%
Beugnon	1	0,6%
Bonnard	5	1,1%
Branches	5	2,3%
Brienon-sur-Armançon	169	11,0%
Carisey	9	5,3%
Chablis	134	10,0%
Chailley	19	5,4%
Champs-sur-Yonne	107	13,8%
Charbuy	1	0,1%
Charmoy	1	0,2%
Chemilly-sur-Yonne	10	2,3%
Cheny	295	24,4%
Chéu	1	0,4%
Chevannes	47	4,6%
Chitry	4	1,8%
Coulanges-la-Vineuse	14	3,6%
Cravant	19	3,6%
Escamps	25	6,0%
Escolives-Sainte-Camille	49	14,9%
Esson	1	0,5%
Fleury-la-Vallée	28	5,2%
Gurgy	65	8,0%

Selon le Répertoire sur le Parc Locatif Social (RPLS) en 2015, le territoire du Grand Auxerrois compte 9 028 logements locatifs sociaux dont voici la répartition par commune si après :

Gy-l'Évêque	4	1,7%
Héry	33	3,6%
Laroche-Saint-Cydroine	19	2,6%
Lichères-près-Aigremont	2	2,1%
Ligny-le-Châtel	29	4,5%
Lindry	10	1,8%
Mailly-la-Ville	13	3,3%
Mailly-le-Château	35	8,1%
Maligny	25	5,5%
Merry-la-Vallée	6	2,4%
Migennes	874	24,6%
Monéteau	175	9,6%
Neuvy-Sautour	1	0,2%
Nitry	8	3,5%
Ormoy	1	0,3%
Perrigny	22	4,0%
Poilly-sur-Serein	1	0,4%
Pontigny	21	5,4%
Préhy	1	1,3%
Sacy	1	0,5%
Saint-Aubin-Château-Neuf	18	5,4%
Saint-Bris-le-Vineux	4	0,7%
Saint-Florentin	605	23,7%
Saint-Georges-sur-Baulche	48	2,9%
Seignelay	38	4,7%
Senan	18	4,8%
Turny	1	0,3%
Vallan	7	2,0%
Venizy	9	1,9%
Venoy	2	0,3%
Vergigny	5	0,7%
Vermenton	23	3,0%
Villefargeau	14	3,1%

Pour rappel, certaines communes sont soumises à l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Cet article s'applique aux communes dont la population est au moins égale à 3 500 habitants, qui sont comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Ces communes doivent atteindre une part de 20% de logements sociaux.

Sur le territoire du SCoT du Grand Auxerrois sont concernées les communes d'Auxerre, de Migennes, de Monéteau et de Saint-Florentin. En étudiant la carte ci-contre, on retrouve les pourcentages de logements sociaux les plus élevés, dans ces communes soumises à la loi SRU :

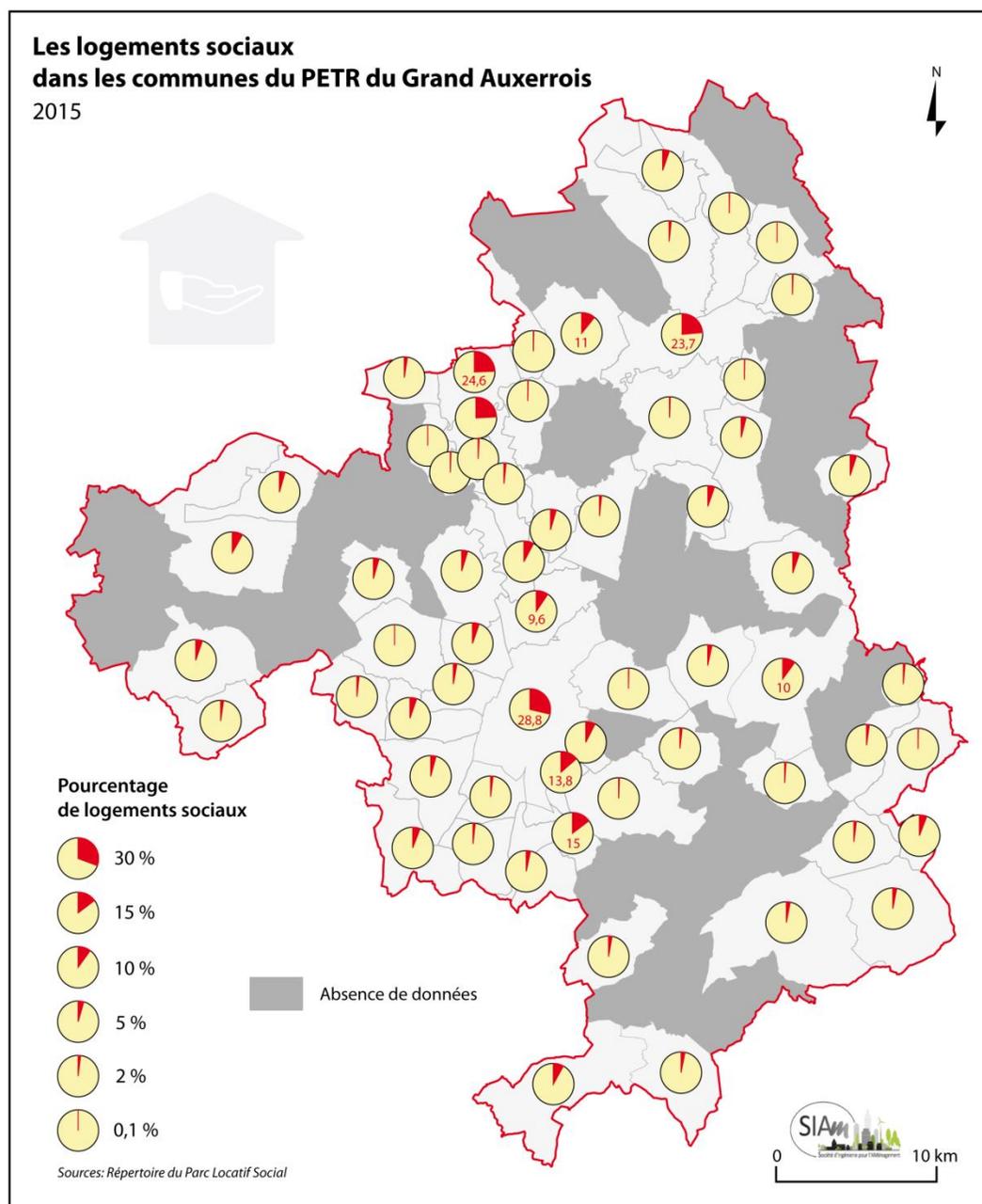
- Auxerre, 28,8%
- Migennes, 24,6%
- Saint-Florentin 23,7%
- Monéteau 9,6%

(En 2015, seule la commune de Monéteau ne répond à l'objectif de 20% de logements locatifs sociaux dans son parc de logements).

Dans certaines communes voisines, les taux peuvent-être relativement élevés :

- Chény, au Sud de Migennes, qui recense 24,4% de logements sociaux
- Escolives-Sainte-Camille et Champs-sur-Yonne, au Sud d'Auxerre, qui comportent respectivement 14,9% et 13,8% de logements sociaux
- Briennon-sur-Armançon, située entre Migennes et Saint-Florentin et qui représente 11% de logements sociaux

A compléter via le PAC



3.3.6 Un coût du foncier contrasté

Les prix de l'immobilier sur le secteur du SCoT sont les prix moyens les plus élevés constatés au niveau départemental. Les prix constatés sont également ceux relevés sur la frange Ouest du département aux portes de la région francilienne.

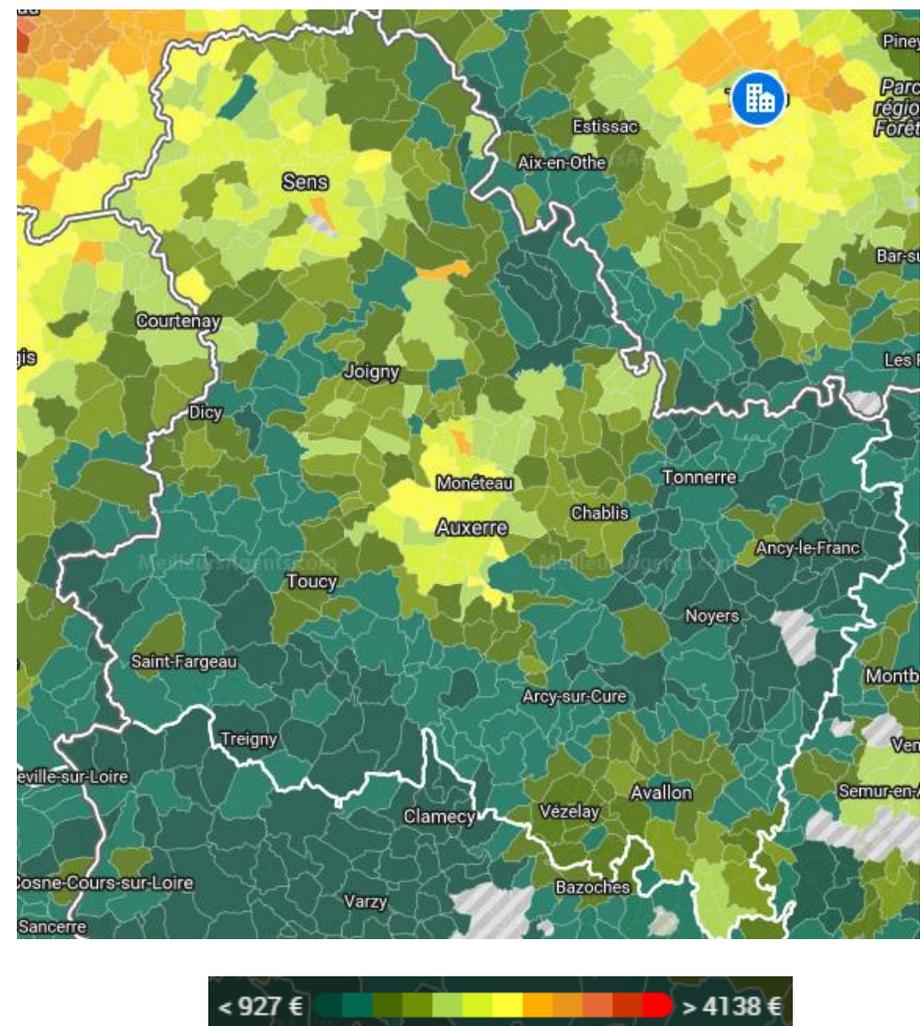
Toutefois, à l'échelle du territoire SCoT, des disparités sont observées : le prix moyen de l'immobilier varie ainsi de 860€/m² pour la commune de Venizy à 1 620€/m² pour la commune de Chemilly-sur-Yonne.

Source : www.meilleursagents.com

Le prix du foncier sur le territoire du SCoT se situe dans la moyenne, avec un prix moyen de 55€ du m² contre 54€ du m² à l'échelle départementale (Source : www.terrain-construction.com : Février 2017).

Prix moyen au m² (appartements et maisons) sur le territoire du SCoT en 2016

Source : www.meilleursagents.com



3.3.7 L'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Comme indiqué dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Yonne sur la période 2013/2019, le territoire du SCoT se doit de remplir des obligations en termes de création d'aires d'accueil.

Effectivement depuis la loi du 5 juillet 2000, les villes de plus de 5 000 habitants ont obligation de mettre à disposition des aires d'accueil pour les gens du voyage.

Ainsi, les communes d'Auxerre, de Migennes et de Saint-Florentin sont concernées.

A ce jour, seule la commune de Saint-Florentin ne remplit pas ses obligations.

La commune d'Auxerre dispose d'une aire de 40 places située route de Toucy ;
La commune de Migennes dispose d'une aire de 23 places située chemin de la buvette.

Concernant les aires de grands passages, trois aires doivent être créées à l'échelle du département. L'une dans l'arrondissement de Sens, l'une dans l'arrondissement d'Avallon et l'une dans l'arrondissement d'Auxerre.

A ce jour, la commune d'Auxerre est identifiée pour la réalisation d'une aire d'accueil.

Démographie et Habitat – Synthèse et Chiffres Clés

- **133 831 habitants** sur le territoire (2016), soit **39% de la population du département**.
- **Perte d'environ 1500 habitants** entre 2008 et 2016. Le taux d'évolution de la population est de -0,24% sur la période 2008-2016
- **Diminution du solde naturel**, passant de 0,36% entre 1968 et 1975 à 0,12% entre 2008 et 2016
- **Solde migratoire est négatif** depuis 1999, il équivaut à -0,37% entre 2008 et 2013
- **Tendance au vieillissement de la population** : augmentation des 60-74ans entre 1999 et 2016, passant de 13,9% à 16,8% en 2016. Augmentation des « 75 ans et plus », passant de 8,30% en 1999 à 10,9% en 2016. Sur 100 habitants, 54 sont âgés de plus de 60 ans en 2016.
- **Desserrement continu des ménages** : diminution continue de la taille des ménages, soit 2,2 personnes par ménage en 2016. Les ménages d'une personne représentent 34,7% en 2016.
- **Augmentation du niveau de vie des ménages** : les revenus fiscaux moyens par ménage en 2016 sont de 20 750€ au sein du PETR, contre 19 500€ pour le département.
- **Catégories socioprofessionnelles** : diminution du nombre d'agriculteurs ; d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises ; d'employés ; d'ouvrier et des personnes sans activités professionnelles. Augmentation de la part des retraités (de 25,3% en 1999 à 31,4% en 2016)
- **Diminution du nombre de constructions de logements** depuis 2008, passant de 831 logements commencés, à 334 logements commencés en 2014.
- **Parc de logements** : les résidences principales représentent 82,9% des logements. Diminution des résidences secondaires, passant de 9,3% en 1999, à 6,7% en 2016. Diminution des résidences principales, passant de 83,5% en 1999 à 82,9% en 2016. Part des logements individuels majoritaire, 73% dans le PETR. 64,7% des résidents du territoire sont propriétaires.
- **Taux de vacances des logements en hausse** : en 1999, le taux était de 7,2%, contre 10,4 en 2016, soit une augmentation de 2 770 logements vacants.
- **Logements sociaux** : Auxerre 28,8% ; Migennes 24,6% ; Saint-Florentin 23,7% ; Monéteau 9,6%

AFOM – Démographie et Habitat

Forces - Potentialités	Faiblesses – Contraintes et Problématiques
<ul style="list-style-type: none"> - Les catégories socioprofessionnelles des cadres et des professions intellectuelles supérieures augmentent en terme de représentation entre 1999 et 2016. - Un niveau de vie qui augmente - Une politique de constructions de logements relativement dynamique (malgré les effets de la « crise »). - Un parc de logements plus récent que celui du département - Une augmentation des logements locatifs aidés depuis 1999 - Un coût du foncier plus faible que les grandes agglomérations voisines, avec une facilité d'acquisition pour les primo-accédant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique démographique négative qui entraîne une perte de population ; - Une tendance au vieillissement de la population - Desserrement des ménages, augmentation des ménages d'une personne (nécessité de construire de nouveaux logements pour maintenir le même nombre d'habitants sur le territoire) - Une augmentation de la vacance dans certaines communes ; - Une faible diversité des types d'habitat (majoritairement des maisons individuelles avec une proportion de grands logements) ;
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre d'habitats, d'équipements et de services à adapter pour les populations vieillissantes ; - Réhabilitation de l'habitat sur une partie du territoire ; - Mise en valeur du patrimoine bâti et rénovation thermique des logements ; - Revitalisation des centres-bourgs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuation du vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire (conjugaison d'un solde naturel et d'un solde migratoire négatif. - Dépeuplement de la ville d'Auxerre au profit de la périphérie ; - Vulnérabilité énergétique des ménages liée au coût des transports par l'éloignement des constructions des pôles du territoire.

Enjeux – Démographie et Habitat

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Maintenir l'attractivité du territoire de manière raisonnée tout en préservant la qualité de vie du territoire.

Maintenir un équilibre entre croissance démographique, population active et évolution de l'emploi dans le territoire ; attirer une population de jeunes actifs pour garantir la ressource de « main-d'œuvre ».

Développer une politique et une vision partagée de l'habitat à l'échelle du territoire SCoT pour :

- Redonner un dynamisme à la ville centre d'Auxerre;
- Poursuivre la réhabilitation de l'habitat ancien et poursuivre la restauration du patrimoine bâti au sein des villages ;
- Moderniser le parc de logements anciens et préserver le patrimoine bâti ancien de qualité ;
- Diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins des habitants, en particulier des jeunes (travailleurs, étudiants) ;
- Lutter contre la vacance ;
- Développer et améliorer l'offre de logements pour publics spécifiques (personnes âgées en particulier).

LES EQUIPEMENTS

Tableau de synthèse des équipements

	Nombre total d'équipements	Répartition territoriale des équipements	Services non marchands		Services marchands		Commerces		Enseignements		Santé et action sociale		Sports / Loisirs		Tourisme / Transports	
			Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Aligremont	1	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Appoigny	126	2,9%	2	0,9%	64	3,3%	26	3,7%	2	1,4%	23	2,9%	5	1,1%	4	3,1%
Augy	26	0,6%	1	0,5%	8	0,4%	2	0,3%	2	1,4%	3	0,4%	9	2,0%	1	0,8%
Auxerre	1520	34,9%	86	39,6%	559	29,1%	346	48,6%	56	38,4%	353	44,9%	84	18,8%	36	27,5%
Bassou	17	0,4%	3	1,4%	10	0,5%	2	0,3%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%
Bazarnes	12	0,3%	0	0,0%	9	0,5%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	1	0,8%
Beaumont	9	0,2%	1	0,5%	2	0,1%	2	0,3%	1	0,7%	2	0,3%	1	0,2%	0	0,0%
Beine	9	0,2%	0	0,0%	5	0,3%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	3	0,7%	0	0,0%
Bellechaume	12	0,3%	1	0,5%	8	0,4%	2	0,3%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Béru	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Bessy-sur-Cure	3	0,1%	0	0,0%	2	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Beugnon	8	0,2%	0	0,0%	5	0,3%	0	0,0%	1	0,7%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%
Bleigny-le-Carreau	8	0,2%	0	0,0%	5	0,3%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%
Bonnard	12	0,3%	0	0,0%	5	0,3%	1	0,1%	1	0,7%	1	0,1%	3	0,7%	1	0,8%
Branches	13	0,3%	0	0,0%	9	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	0,7%	1	0,8%
Brienon-sur-Armançon	83	1,9%	5	2,3%	34	1,8%	10	1,4%	4	2,7%	24	3,0%	6	1,3%	0	0,0%
Butteaux	6	0,1%	0	0,0%	5	0,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Carisey	11	0,3%	1	0,5%	4	0,2%	1	0,1%	0	0,0%	1	0,1%	4	0,9%	0	0,0%
Chablis	110	2,5%	8	3,7%	46	2,4%	18	2,4%	3	2,1%	19	2,4%	9	2,0%	7	5,3%
Chailley	19	0,4%	1	0,5%	10	0,5%	4	0,6%	0	0,0%	1	0,1%	3	0,7%	0	0,0%
Champlost	17	0,4%	1	0,5%	10	0,5%	1	0,1%	1	0,7%	1	0,1%	3	0,7%	0	0,0%
Champs-sur-Yonne	65	1,5%	1	0,5%	33	1,7%	11	1,5%	3	2,1%	11	1,4%	5	1,1%	1	0,8%
La Chapelle-Vaupelteigne	1	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Charbuy	44	1,0%	1	0,5%	20	1,0%	2	0,3%	2	1,4%	10	1,3%	8	1,8%	1	0,8%
Charmoy	19	0,4%	0	0,0%	8	0,4%	1	0,1%	0	0,0%	3	0,4%	6	1,3%	1	0,8%
Chassy	11	0,3%	0	0,0%	5	0,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	0,9%	2	1,5%
Chemilly-sur-Serein	5	0,1%	0	0,0%	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%
Chemilly-sur-Yonne	21	0,5%	1	0,5%	9	0,5%	2	0,3%	1	0,7%	1	0,1%	6	1,3%	1	0,8%
Cheny	49	1,1%	2	0,9%	22	1,1%	3	0,4%	2	1,4%	12	1,5%	6	1,3%	2	1,5%
Chéu	9	0,2%	0	0,0%	3	0,2%	2	0,3%	1	0,7%	0	0,0%	3	0,7%	0	0,0%
Chevannes	53	1,2%	1	0,5%	21	1,1%	5	0,7%	2	1,4%	16	2,0%	7	1,6%	1	0,8%
Chichée	9	0,2%	1	0,5%	3	0,2%	2	0,3%	1	0,7%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%
Chichery	7	0,2%	0	0,0%	5	0,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%
Chitry	6	0,1%	1	0,5%	4	0,2%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Coulanges-la-Vineuse	31	0,7%	2	0,9%	13	0,7%	2	0,3%	0	0,0%	8	1,0%	5	1,1%	1	0,8%
Courgis	1	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Deux Rivières	35	0,8%	2	0,9%	15	0,8%	6	0,8%	1	0,7%	1	0,1%	6	1,3%	4	3,1%
Épineau-les-Voves	15	0,3%	0	0,0%	7	0,4%	2	0,3%	0	0,0%	0	0,0%	6	1,3%	0	0,0%
Escamps	15	0,3%	0	0,0%	9	0,5%	0	0,0%	2	1,4%	0	0,0%	4	0,9%	0	0,0%
Escolives-Sainte-Camille	12	0,3%	0	0,0%	7	0,4%	2	0,3%	0	0,0%	1	0,1%	1	0,2%	1	0,8%
Esnon	9	0,2%	0	0,0%	6	0,3%	0	0,0%	1	0,7%	0	0,0%	2	0,4%	0	0,0%
La Ferté-Loupière	25	0,6%	2	0,9%	14	0,7%	4	0,6%	1	0,7%	2	0,3%	2	0,4%	0	0,0%
Fleury-la-Vallée	27	0,6%	1	0,5%	12	0,6%	3	0,4%	0	0,0%	6	0,8%	5	1,1%	0	0,0%
Fleys	1	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Fontenay-près-Chablis	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Germigny	20	0,5%	0	0,0%	13	0,7%	3	0,4%	0	0,0%	1	0,1%	1	0,2%	2	1,5%

Gurgy	59	1,4%	2	0,9%	30	1,6%	6	0,8%	2	1,4%	11	1,4%	7	1,6%	1	0,8%
Gy-l'Évêque	14	0,3%	1	0,5%	6	0,3%	2	0,3%	0	0,0%	1	0,1%	4	0,9%	0	0,0%
Hauterive	9	0,2%	0	0,0%	9	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Héry	52	1,2%	1	0,5%	32	1,7%	5	0,7%	2	1,4%	5	0,6%	6	1,3%	1	0,8%
Irancy	7	0,2%	1	0,5%	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	0,7%	0	0,0%
Jaulges	7	0,2%	0	0,0%	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	0,9%	0	0,0%
Jussy	7	0,2%	0	0,0%	2	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,3%	3	0,7%	0	0,0%
Laroche-Saint-Cydroine	28	0,6%	1	0,5%	13	0,7%	2	0,3%	2	1,4%	4	0,5%	5	1,1%	1	0,8%
Lasson	3	0,1%	0	0,0%	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Lichères-près-Aigremont	3	0,1%	0	0,0%	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Lignorelles	3	0,1%	0	0,0%	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Ligny-le-Châtel	35	0,8%	2	0,9%	15	0,8%	5	0,7%	0	0,0%	8	1,0%	2	0,4%	3	2,3%
Lindry	30	0,7%	1	0,5%	19	1,0%	2	0,3%	2	1,4%	3	0,4%	3	0,7%	0	0,0%
Lucy-sur-Cure	4	0,1%	0	0,0%	2	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	1	0,8%
Mailly-la-Ville	23	0,5%	1	0,5%	11	0,6%	5	0,7%	1	0,7%	1	0,1%	3	0,7%	1	0,8%
Mailly-le-Château	15	0,3%	2	0,9%	5	0,3%	3	0,4%	0	0,0%	2	0,3%	2	0,4%	1	0,8%
Maligny	15	0,3%	1	0,5%	7	0,4%	2	0,3%	0	0,0%	1	0,1%	4	0,9%	0	0,0%
Mercy	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Méré	4	0,1%	0	0,0%	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Merry-la-Vallée	6	0,1%	0	0,0%	2	0,1%	1	0,1%	0	0,0%	2	0,3%	1	0,2%	0	0,0%
Migennes	228	5,2%	16	7,4%	93	4,8%	42	5,9%	8	5,5%	44	5,6%	21	4,7%	4	3,1%
Monéteau	161	3,7%	6	2,8%	61	3,2%	40	5,6%	4	2,7%	30	3,8%	12	2,7%	8	6,1%
Montholon	96	2,2%	6	2,8%	42	2,2%	13	1,8%	3	2,1%	17	2,2%	11	2,5%	4	3,1%
Montigny-la-Resle	22	0,5%	1	0,5%	13	0,7%	0	0,0%	0	0,0%	4	0,5%	3	0,7%	1	0,8%
Mont-Saint-Sulpice	27	0,6%	1	0,5%	16	0,8%	2	0,3%	1	0,7%	0	0,0%	6	1,3%	1	0,8%
Neuvy-Sautour	33	0,8%	2	0,9%	15	0,8%	4	0,6%	2	1,4%	6	0,8%	4	0,9%	0	0,0%
Nitry	11	0,3%	1	0,5%	4	0,2%	1	0,1%	1	0,7%	0	0,0%	3	0,7%	1	0,8%
Les Ormes	3	0,1%	0	0,0%	2	0,1%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Ormo	19	0,4%	1	0,5%	11	0,6%	1	0,1%	1	0,7%	0	0,0%	3	0,7%	2	1,5%
Paroy-en-Othe	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Percey	7	0,2%	0	0,0%	5	0,3%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Perrigny	44	1,0%	0	0,0%	23	1,2%	8	1,1%	2	1,4%	3	0,4%	7	1,6%	1	0,8%
Poilly-sur-Serein	8	0,2%	2	0,9%	3	0,2%	1	0,1%	1	0,7%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Poilly-sur-Tholon	17	0,4%	0	0,0%	14	0,7%	2	0,3%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%
Pontigny	23	0,5%	1	0,5%	13	0,7%	3	0,4%	0	0,0%	2	0,3%	4	0,9%	0	0,0%
Pré Gilbert	4	0,1%	0	0,0%	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,8%
Préhy	1	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Quenne	7	0,2%	0	0,0%	4	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	2	1,5%
Rouvray	8	0,2%	0	0,0%	8	0,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Saint-Bris-le-Vineux	35	0,8%	1	0,5%	17	0,9%	3	0,4%	0	0,0%	7	0,9%	7	1,6%	0	0,0%
Saint-Cyr-les-Colons	12	0,3%	1	0,5%	7	0,4%	3	0,4%	1	0,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Saint-Florentin	195	4,5%	13	6,0%	67	3,5%	45	6,3%	5	3,4%	43	5,5%	16	3,6%	6	4,6%
Saint-Georges-sur-Baulche	85	1,9%	5	2,3%	37	1,9%	11	1,5%	3	2,1%	20	2,5%	7	1,6%	2	1,5%
Saint-Maurice-le-Vieil	4	0,1%	0	0,0%	4	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Saint-Maurice-Thizouaille	4	0,1%	0	0,0%	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Sainte-Pallaye	3	0,1%	0	0,0%	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Seignelay	59	1,4%	4	1,8%	24	1,2%	7	1,0%	2	1,4%	14	1,8%	5	1,1%	3	2,3%
Senan	18	0,4%	1	0,5%	7	0,4%	3	0,4%	1	0,7%	1	0,1%	3	0,7%	2	1,5%
Sery	5	0,1%	0	0,0%	4	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Sommecaise	5	0,1%	0	0,0%	4	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,8%

Sormery	9	0,2%	0	0,0%	5	0,3%	2	0,3%	1	0,7%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Soumaintrain	6	0,1%	0	0,0%	5	0,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Trucy-sur-Yonne	2	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Turny	17	0,4%	1	0,5%	12	0,6%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	2	0,4%	1	0,8%
Le Val d'Ocre	15	0,3%	2	0,9%	5	0,3%	0	0,0%	0	0,0%	3	0,4%	5	1,1%	0	0,0%
Vallan	16	0,4%	0	0,0%	5	0,3%	0	0,0%	2	1,4%	4	0,5%	4	0,9%	1	0,8%
Valrarillon	36	0,8%	2	0,9%	25	1,3%	1	0,1%	0	0,0%	4	0,5%	4	0,9%	0	0,0%
Varennes	7	0,2%	0	0,0%	6	0,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Venizy	17	0,4%	1	0,5%	10	0,5%	1	0,1%	1	0,7%	0	0,0%	3	0,7%	1	0,8%
Venouse	7	0,2%	0	0,0%	4	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	0,7%	0	0,0%
Venoy	37	0,8%	1	0,5%	20	1,0%	2	0,3%	3	2,1%	5	0,6%	4	0,9%	2	1,5%
Vergigny	30	0,7%	1	0,5%	20	1,0%	2	0,3%	1	0,7%	1	0,1%	2	0,4%	3	2,3%
Vermenton	82	1,9%	7	3,2%	39	2,0%	1	0,1%	3	2,1%	21	2,7%	8	1,8%	3	2,3%
Villefargeau	29	0,7%	0	0,0%	18	0,9%	1	0,1%	1	0,7%	1	0,1%	8	1,8%	0	0,0%
Villeeneuve-Saint-Salves	3	0,1%	0	0,0%	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Villiers-Vineux	8	0,2%	0	0,0%	6	0,3%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,8%
Villy	1	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%
Vincelles	51	1,2%	2	0,9%	19	1,0%	8	1,1%	1	0,7%	13	1,7%	6	1,3%	2	1,5%
Vincelottes	7	0,2%	0	0,0%	4	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,3%	0	0,0%	1	0,8%
	4360	100,0%	217	100,0%	1921	100,0%	712	100,0%	146	100,0%	787	100,0%	446	100,0%	131	100,0%

I – Une offre en équipements et services cohérente

Les données sur le niveau d'équipements des communes du territoire du PETR du Grand Auxerrois sont issues de la Base Permanente des Equipements de l'année 2014. L'objectif est de proposer annuellement une base d'équipements et de services finement localisés, construite à partir de sources administratives diverses :

- Adeli : Automatisation Des Listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé,
- Finess : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé et de la protection sociale,
- Ramsese : Répertoire Académique et Ministériel Sur les Établissements du Système Éducatif du ministère chargé de l'éducation,
- Sirene : Système Informatisé du Répertoire des Entreprises et des Établissements géré par l'INSEE,
- RES : Recensement des Equipements Sportifs du ministère de la santé et des sports.

Auxquels ont été rajoutés les services de la Gendarmerie nationale ouverts au public.

La base, mise à jour annuellement, comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ présenté recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

Analyse générale de l'offre :

La ville d'Auxerre polarise la majeure partie des équipements du territoire avec 1 520 équipements soit 35% des équipements du territoire du Grand Auxerrois (4 360 équipements au total).

Les communes de Migennes, Saint-Florentin, Monéteau, Appoigny et Chablis se distinguent également par un bon niveau d'équipement et assurent une offre structurante et complémentaire au territoire.

47 communes ne comptent qu'entre 1 et 9 équipements.

Toutefois, l'offre en équipements du territoire apparaît comme cohérente avec l'armature urbaine.

1.1 Les services marchands et non-marchands

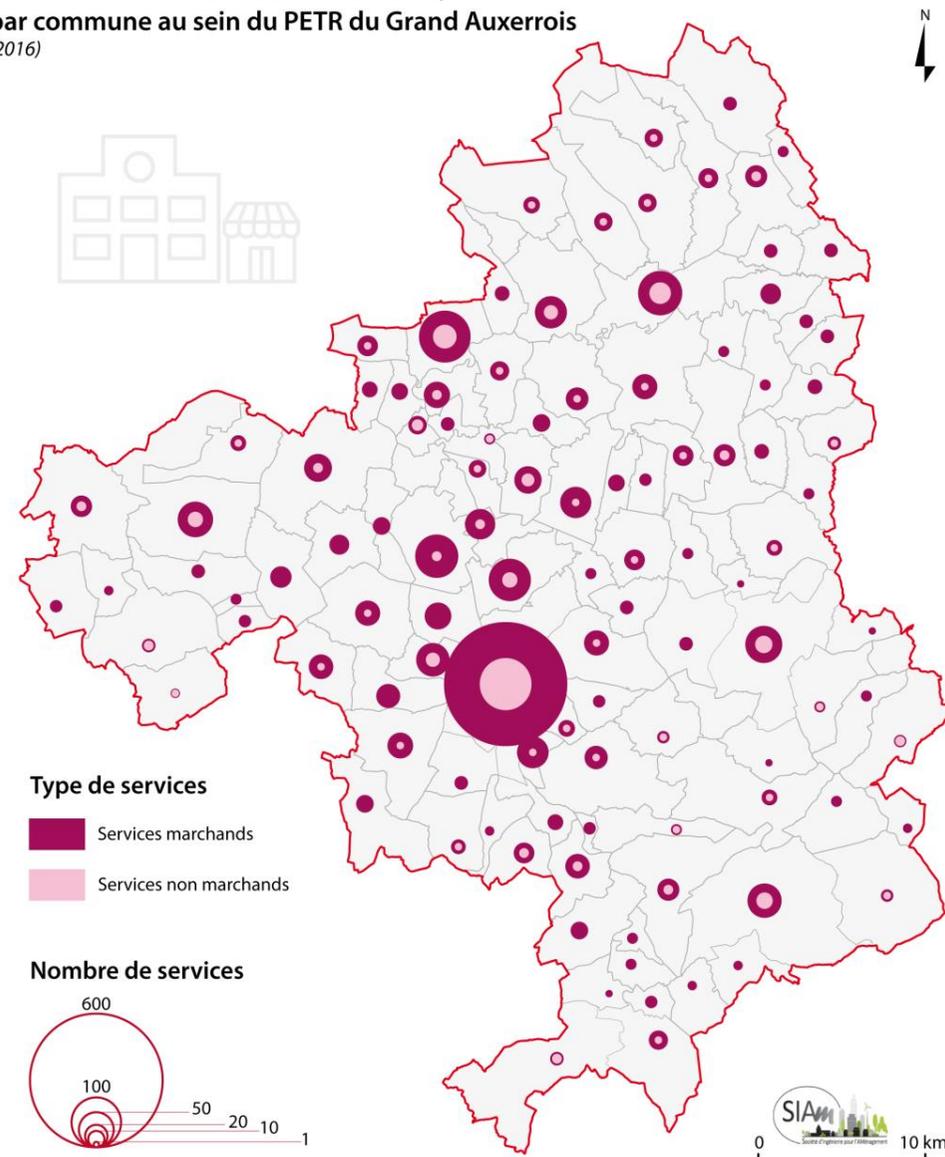
Les services marchands⁷ et non-marchands⁸ sont majoritairement implantés dans la commune d'Auxerre qui constitue la polarité principale du territoire. Les communes de Migennes et de Saint-Florentin constituent les pôles secondaires. Elles regroupent des équipements en nombre moins importants mais possèdent cependant la majorité des services de proximité du territoire.

Les communes telles que Monéteau, Appoigny, Chablis et Montholon constituent quant à elles des pôles de proximité bénéficiant de services de proximité répondant aux besoins de la vie courante.

Au regard de la répartition de la population du territoire et des services marchands et non-marchands proposés sur le territoire, l'offre apparaît comme étant cohérente et répartie de manière homogène entre les différents secteurs géographiques du territoire.

⁷ Les services marchands incluent : réparation automobile et de matériel agricole, contrôle technique automobile, location auto utilitaires légers, école de conduite, maçon, plâtrier peintre, menuisier charpentier serrurier, Plombier couvreur chauffagiste, électricien,

Services marchands et non marchands,
par commune au sein du PETR du Grand Auxerrois
(2016)



banque et poste.

1.2 Les établissements d'enseignement

Les établissements scolaires se répartissent sur l'ensemble du territoire du Grand Auxerrois.

L'enseignement primaire est assuré par 37 écoles maternelles et 67 écoles élémentaires.

L'enseignement secondaire est assuré par 13 collèges dont 5 situés sur la commune d'Auxerre, 2 à Migennes et 1 à Briennon-sur-Armançon, Chablis, Montholon, Saint-Florentin, Saint-Georges-sur-Baulche et Vermenton.

D'autre part, le territoire compte 4 lycées d'enseignement général et/ou technologique, tous situés sur la commune d'Auxerre.

Par ailleurs, 3 lycées d'enseignement professionnel sont répertoriés sur le territoire, 2 à Auxerre et 1 à Migennes.

Les lycées technique et/ou professionnel agricole sont au nombre de 2, l'un à Champ sur Yonne, l'autre à Venoy.

En matière d'offre d'enseignement supérieur le territoire compte 3 universités :

- Campus universitaire d'Auxerre,
- ITII (Institut des Techniques d'Ingénieurs de l'Industrie) Bourgogne,
- Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE),
- Ainsi qu'une école de Management : l'IFAG Auxerre.

Ces différentes écoles offrent des formations dans les secteurs de la santé, du commerce, de la recherche, des sciences et techniques, de l'informatique, ...

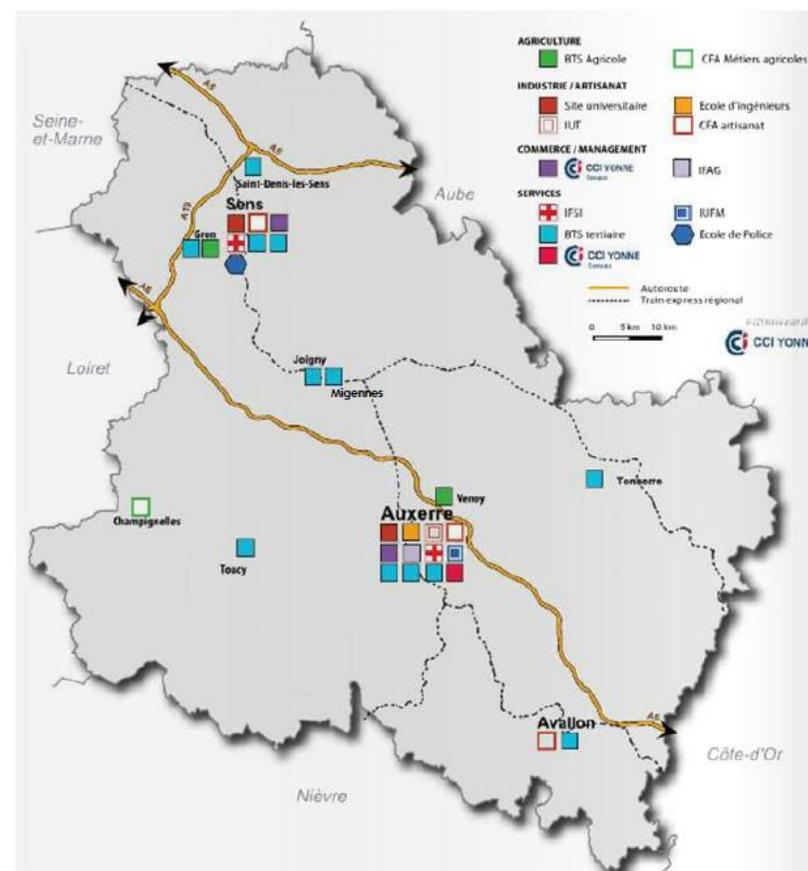
L'enseignement supérieur est complété par des centres de formation d'apprentis. Ils sont au nombre de 4 à Auxerre :

- CFA du Bâtiment Henry Neyer,
- CFA interprofessionnel,
- CFA national des Compagnons du Devoir,
- CFA de l'Industrie de l'Yonne.

L'analyse de l'offre scolaire montre que le territoire est relativement bien pourvu en structures d'enseignement primaire.

L'offre en établissements secondaires est quant à elle majoritairement polarisée sur les communes pôles du territoire (Auxerre, Saint-Florentin, Migennes, ...)

L'offre d'enseignement supérieur se concentre intégralement sur la commune d'Auxerre.



Principaux établissements de l'enseignement supérieur

Visuel extrait de l'étude de la CCI « Chiffres clés Yonne 2015 »
Source : CCI Yonne – août 2015

1.3 La santé

L'offre de soins sur le Grand Auxerrois est aujourd'hui globalement satisfaisante qualitativement mais n'en demeure pas moins insuffisante en nombre d'équipements. En effet, le territoire n'échappe pas aux problématiques de démographie médicale.

787 équipements de santé (et de corps médical) sont recensés sur le territoire dont 353 sur la commune d'Auxerre, 44 à Migennes, 43 à Saint-Florentin et 30 à Monéteau.

Globalement, le territoire dispose d'une offre en équipements et services de santé légèrement supérieure au niveau départemental (5,97 équipements et services de santé pour 1 000 habitants en 2015 contre 5,59 pour 1 000 habitants au niveau départemental). A titre de comparaison, le taux d'équipement au niveau national s'élève à 6,76 pour 1 000 habitants.

Toutefois, au niveau départemental la problématique de désertification médicale est partagée par tous les territoires et se fait ressentir par un manque de généralistes et de spécialistes principalement dans les villes d'Auxerre, de Sens et de Joigny. L'ensemble du département connaît la paupérisation médicale et les territoires connaissent une concurrence pour attirer des médecins, de même qu'une dégradation de la qualité de l'offre de soin (délais, ...).

1.3.1 Les médecins

On recense 114 médecins généralistes sur le territoire en 2015 dont 45 au sein d'Auxerre.

Avec une moyenne de 0,86 médecins généralistes pour 1 000 habitants, le territoire compte un taux d'équipement inférieur au niveau national (0,95 médecins pour 1 000 hab.). Toutefois, le taux constaté reste supérieur à celui du département de l'Yonne qui s'élève à 0,76/1 000 hab.

1.3.2 Les spécialistes

Concernant les spécialistes (cardiologie, dermatologie, gynécologie, gastro-entérologie, psychiatrie, ...), le territoire se situe dans les moyennes départementales, voire légèrement au-dessus de la moyenne pour certaines catégories de spécialistes.

Toutefois, les taux d'équipement pour 1 000 habitants constatés restent grandement inférieurs à ceux constatés au niveau national.

1.3.3 Les pharmacies

Au nombre de 51 sur le territoire du Grand Auxerrois en 2015, les pharmacies sont légèrement mieux représentées qu'au niveau départemental et national : 0,39 pour 1 000 habitants au sein du Grand Auxerrois contre 0,37 pour 1 000 habitants pour le département de l'Yonne et 0,37 pour 1 000 habitants au niveau national.

1.3.4 Les infirmier(e)s

On recense 159 infirmier(e)s sur le territoire en 2015 soit un taux d'équipement de 1,2 infirmier(e)s pour 1000 habitants contre 1,18 au niveau départemental et 1,32 au niveau national.

1.3.5 Les établissements de santé

Le territoire dispose d'un hôpital, le centre hospitalier d'Auxerre avec services d'urgences, de dialyse et de transfusion sanguine.

L'offre de santé est complétée par une maison de santé pluridisciplinaire à Vermenton.

De même, la commune de Ligny Le Châtel dispose depuis 2015 d'une maison de santé comptant médecins, infirmières, kinésithérapeutes, sage-femmes, ...

1.4 L'action sociale

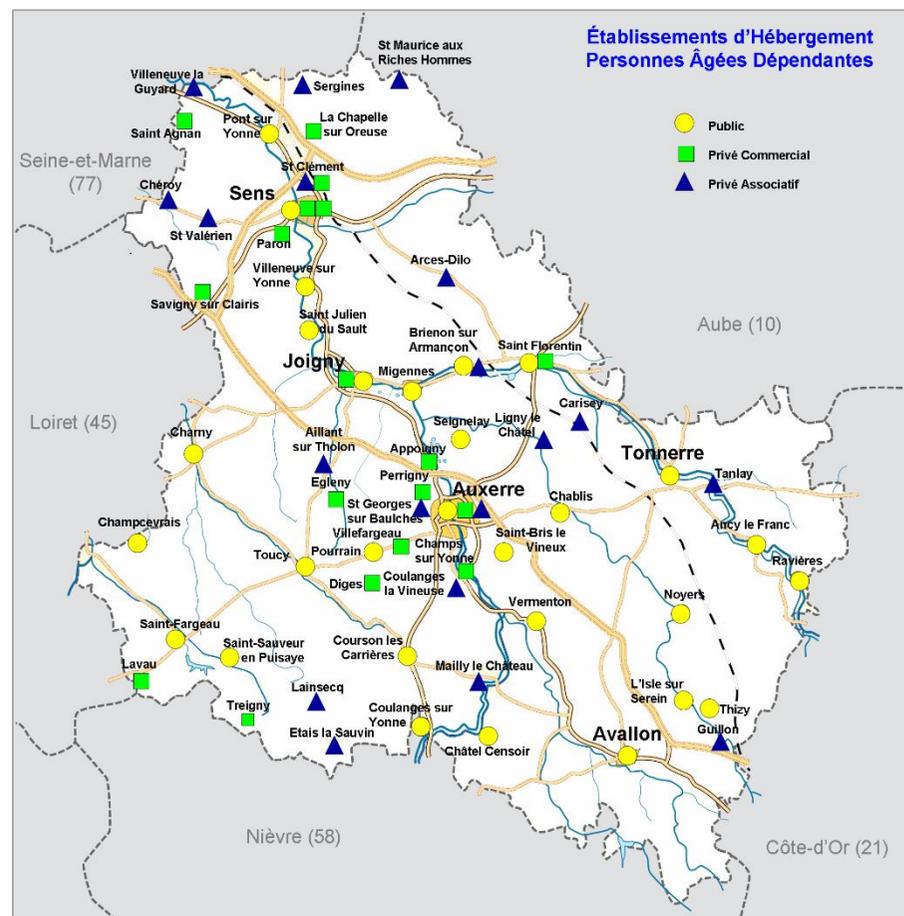
Le Grand Auxerrois recense, 24 Etablissements d'Hébergement pour personnes Agées Dépendantes (EHPAD) proposant au total de 2 136 lits.

Soit un taux d'équipement de 0,17 pour 1 000 habitants à l'échelle du Grand Auxerrois contre 0,21 pour 1 000 habitants pour le département.

Malgré tout, le nombre d'équipements du Grand Auxerrois est supérieur à celui constaté à l'échelle nationale puisque de 0,15 pour 1 000 habitants.

	Nombre d'établissement	Nombre de places
Auxerre	5	707
Perrigny	1	60
Villefargeau	1	53
Saint-Bris le Vineux	1	88
Appoigny	1	24
Saint-George-sur-Baulche	1	75
Champs sur Yonne	1	50
Migennes	1	92
Aillant sur Tholon	1	90
Mailly Le Château	1	85
Vermenton	1	55
Saint-Florentin	2	145
Chablis	1	80
Ligny Le Château	1	91
Carisey	1	73
Coulanges La Vineuse	1	113
Brienon	2	228
Seignelay	1	27
Total	24	2 136

Cette situation est satisfaisante au regard de la situation actuelle, cependant, la tendance au vieillissement de la population qui devrait se poursuivre engendrera de nouveaux besoins qu'il conviendra de prendre en compte dans l'élaboration du projet du SCoT.



www.coderpa-yonne.com

1.5 L'offre sportive et culturelle

Le sport :

Avec 439 équipements sportifs sur l'ensemble du territoire, il existe une diversité d'équipements et d'associations sportives.

Le nombre et la répartition des équipements sportifs permettent une pratique sur l'ensemble du territoire même si la concentration est plus importante au niveau des villes pôles du territoire et plus particulièrement sur Auxerre qui regroupe près de 18% des équipements sportifs.

Globalement le territoire dispose d'une offre en équipements sportifs satisfaisante répartie sur l'ensemble des 115 communes du territoire.

Comparativement au département, le territoire du Grand Auxerrois dispose d'un taux d'équipement inférieur (3,3 équipements pour 1 000 habitants au sein du Grand Auxerrois contre 3,5 au niveau départemental).

Toutefois, le taux constaté est supérieur au niveau national qui est de 2,6 pour 1 000 habitants.

La culture :

Le territoire dispose de 2 cinémas : l'un à Auxerre, l'autre à Chablis.

La commune d'Auxerre dispose également de 3 musées :

- Le musée abbaye Saint-Germain d'Auxerre,
- Le musée Leblanc Duvernoy,
- Le Muséum.

Auxerre accueille par ailleurs un théâtre ainsi qu'un conservatoire (musique et danse).

Plusieurs bibliothèques, médiathèques, écoles de musique, de danses ou d'arts plastiques complètent l'offre culturelle du territoire.

Les Equipements – Synthèse et Chiffres Clés

Une **offre d'équipements** cohérente avec l'armature urbaine, 35% des équipements du territoire du Grand Auxerrois (4 360 équipements au total) sont recensés à Auxerre. 47 communes ne comptent qu'entre 1 et 9 équipements.

Enseignement :

- Primaire : 37 écoles maternelles et 67 écoles élémentaires
- Secondaire : 13 collèges
- Supérieur : 3 universités
- Professionnel : 4 CFA

Santé : 787 équipements de services et de santé (soit 5,97 d'équipements pour 1 000 hab, contre 5,59 pour 1 000 habitants au niveau départemental).

- 114 médecins généralistes (PETR = 0,86 médecins généralistes pour 1 000 hab, contre 0,95 médecins pour 1 000 hab au niveau national)
- 24 EHPAD, (soit un taux d'équipement de 0,17 pour 1 000 hab à l'échelle du PETR contre 0,21 pour 1 000 hab pour le département).
- 51 pharmacies (soit 0,39 pour 1 000 hab au sein du PETR, contre 0,37 pour 1 000 hab pour le département de l'Yonne).
- 159 infirmier(e)s (soit 1,2 infirmier(e)s pour 1000 hab, contre 1,18 au niveau départemental).

Sport :

- 439 équipements sportifs sur l'ensemble du territoire

Culture :

- 2 Cinémas (Auxerre ; Chablis)
- 3 Musées
- 1 Théâtre
- 1 Conservatoire (musique et danse)

AFOM – Les Equipements

Forces - Potentialités	Faiblesses – Contraintes et Problématiques
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre de services polarisée sur le pôle urbain majeur - Une offre de formation d'enseignements supérieurs qui se renforce (CFA, Campus universitaire d'Auxerre, ITII (Institut des Techniques d'Ingénieurs de l'Industrie), Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), école de management, ...) : - Un taux d'EHPAD supérieur au niveau national - Des équipements sportifs présents sur l'ensemble du territoire du PETR - Une offre d'équipements culturels importante et variée 	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion d'équipements de santé supérieure au département mais qui reste insuffisante au vue du vieillissement de la population ; - Accessibilité aux équipements parfois limitée pour les communes rurales - Un nombre de professionnel de santé en baisse et vieillissant.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le vieillissement de la population par la création de nouveaux emplois et par des formations spécialisées (école d'infirmières, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accès aux équipements pour certaines communes rurales non desservies par des transports en commun. - Désertification médicale de plus en plus importante et éloignement de la population aux services de santé (en lien avec le vieillissement des professionnels de santé).

Enjeux – Les Equipements

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

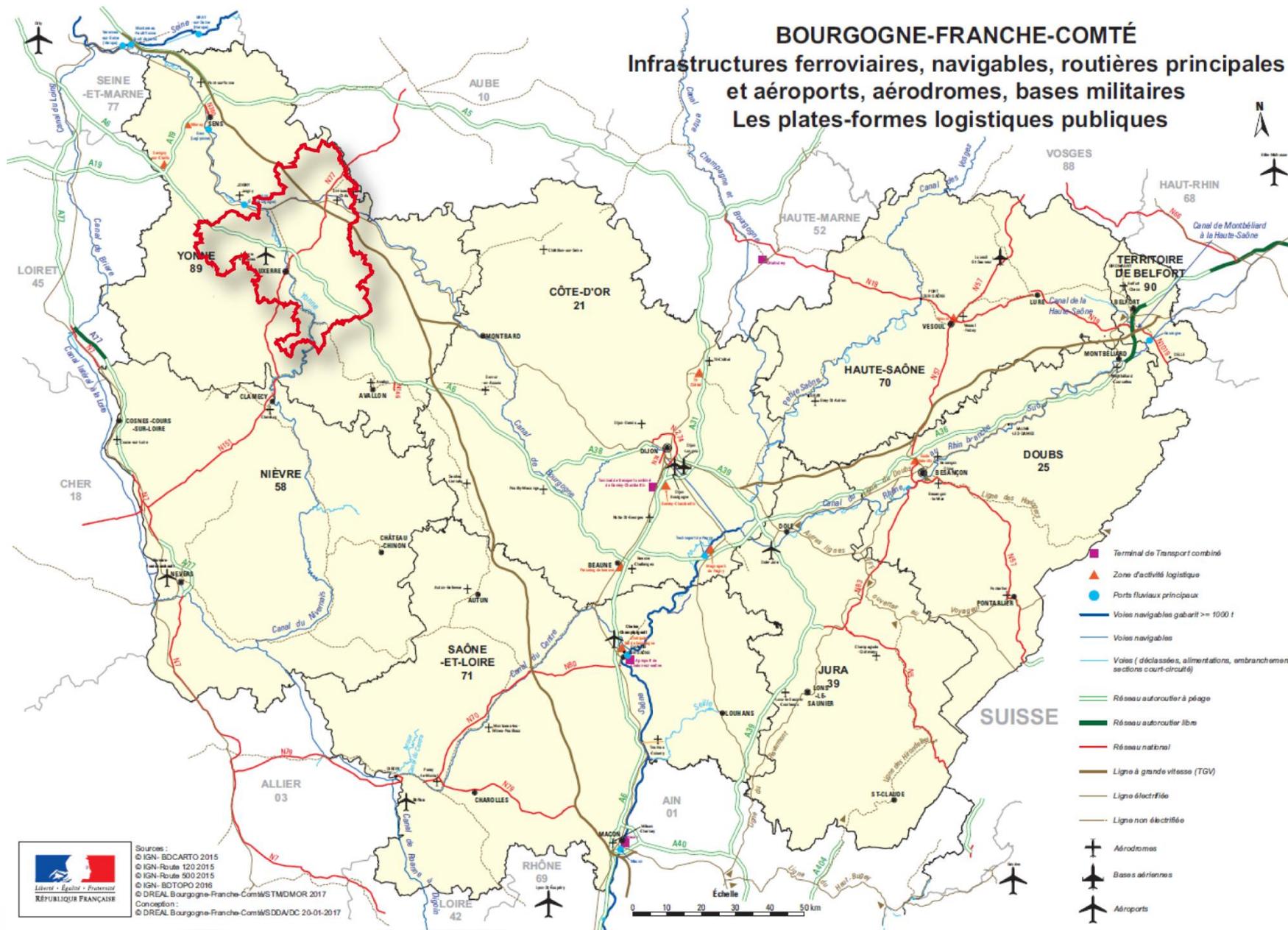
- Renforcer l'offre de santé et la mettre en lien avec les évolutions démographiques attendues ;
- Enrayer la désertification médicale et conforter les maisons de santé pluridisciplinaires ;
- Accueillir dans la mesure du possible la population à proximité des secteurs où les équipements sont déjà existants afin d'optimiser leur utilisation et éviter des coûts supplémentaires ;
- Mettre en place des alternatives pour le maintien à domicile des personnes âgées (services à la personne, petits commerces de proximité, services de santé) ;
- Adapter l'offre en équipements pour les personnes les plus âgées du territoire ;
- Définir les équipements structurants à développer sur le territoire ;

LES TRANSPORTS ET MOYENS DE COMMUNICATION

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Infrastructures ferroviaires, navigables, routières principales et aéroports, aérodromes, bases militaires

Les plates-formes logistiques publiques



I- Un maillage performant

1.1 L'aéronautique

Le territoire bénéficie aujourd'hui de la présence de l'**Aéroport d'Auxerre-Branches**, situé au Nord-Ouest, d'Auxerre. Il semblerait que la fréquentation de l'aéroport soit en baisse depuis 2011, passant de 15 537 mouvements en 2011 à 12 290 en 2013⁹

Sources : francetvinfo.fr



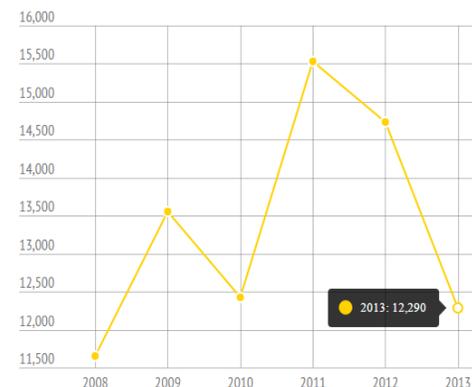
Cet aéroport civil est ouvert à la circulation aérienne publique (CAP) et au trafic international. La piste bitumée mesure plus de 1600 m. Plusieurs activités y sont proposées :

- Vols de loisirs ;
- Aviation d'affaires,
- Vols sanitaires,
- Aviation liée à la maintenance

L'**Aérodrome Saint-Florentin-Chéu**, est situé entre la commune de Chéu et Jaugles, au Sud de la Commune de Saint-Florentin. Il est également ouvert à la circulation aérienne publique mais d'avantage utilisé pour des pratiques de loisirs. Cet aérodrome dispose de trois pistes en herbe.

⁹ Source : lyonne.fr (diagnostic 2014 réalisé par la CEIS, société de conseil en stratégie et en management des risques, pour le Syndicat de gestion de l'aérodrome

Les mouvements (décollages et atterrissages) entre 2008 et 2013



Wikimapia.org

(Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Conseil départemental de l'Yonne et Conseil régional de Bourgogne)).

1.2 La navigation

L'Yonne recense 3 voies navigables (soit 248 km à l'échelle départementale) :

- La rivière l'Yonne (108 km de Montereau à Auxerre)
- Le canal du Nivernais (174 km d'Auxerre à Decize)
- Le canal de Bourgogne (242 km de Laroche-Migennes à Saint-Jean-de-Losne)

Au sein du PETR du Grand Auxerrois, il est possible de naviguer depuis Laroche-Saint-Cydroïne, une jonction s'effectue au niveau de Migennes, permettant ainsi de passer de l'Yonne, au Canal de Bourgogne (242 km) ou de l'Yonne au Canal du Nivernais (174 km).

Concernant le tronçon de l'Yonne (de Laroche-Saint-Cydroïne à Auxerre), il y a 3 « haltes » possibles, jusqu'au port d'Auxerre :

- Laroche-Saint-Cydroïne
- Bonnard
- Gurgy

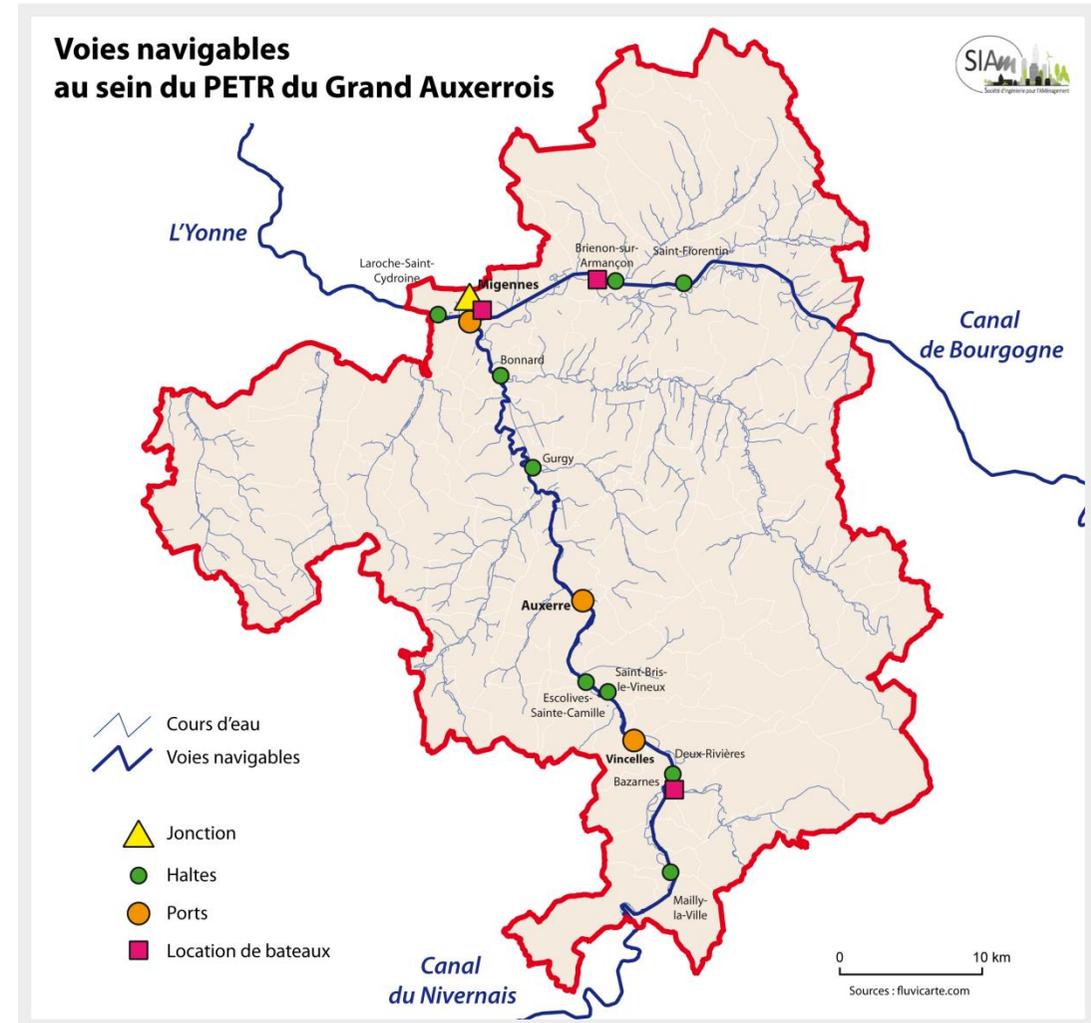
Pour le Canal de Bourgogne (de Laroche-Migennes à Villiers-Vineux), il existe 2 « haltes » :

- Briennon-sur-Armançon
- Saint-Florentin

Enfin, concernant le Canal du Nivernais (du port d'Auxerre à Mailly-la-Ville), on recense 5 « haltes » :

- Escolives-Sainte-Camille
- Saint-Bris-le-Vineux
- Deux-Rivières
- Bazarnes
- Mailly-la-Ville

Les 3 ports sont situés à Migennes, Auxerre et Vincelles.

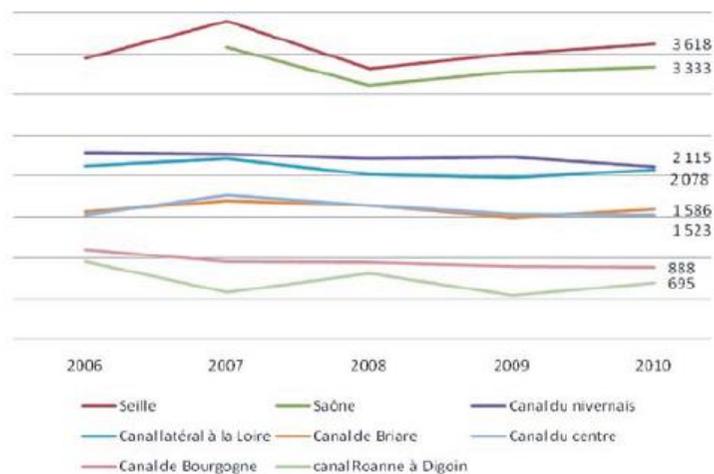


On recense 3 zones de location de bateaux au sein du PETR du Grand Auxerrois :

- Migennes
- Briennon-sur-Armançon
- Vermenton

D'après la carte ci-dessous, la voie navigable la plus empruntée pour la location de bateau serait le canal du Nivernais, sur le tronçon allant d'Auxerre à Clamecy. Cependant, le taux de fréquentation de canaux, pour une pratique de plaisance, serait en baisse ces dernières années (selon la Stratégie Nationale de valorisation des canaux).

Une fréquentation en baisse



Le poids de la plaisance locative



1.3 Fonctionnement du réseau ferroviaire

Le PETR est traversé au Nord par la Ligne à Grande Vitesse (LGV) « Méditerranée », reliant Paris, Lyon et Marseille et passant notamment par Dijon. Depuis la Gare de Laroche-Migennes (Laroche-St-Cydroïne - Migennes) il était possible de rejoindre Paris et Lyon. Mais en 2011, le président du Conseil Général signa l'arrêt du TGV « Yonne-Méditerranée ».



1.3.1 Le Train Express Régional (TER)

Aujourd'hui, le territoire reste desservi par plusieurs lignes du « TER Bourgogne ». Une douzaine de gares (se reporter sur la carte ci-contre) sont ainsi recensées, notamment :

- Laroche-Migennes (gare la plus fréquentée du département de l'Yonne)
 - pour les lignes 1 ; 3 ; 7 ; 8
- Saint-Florentin-Vergigny
- Chemilly-Appoigny ;
- Monéteau-Gurgy ;
- Auxerre-St-Gervais
- Champs-St-Bris ;
- Vincelles ;
- Cravant-Bazarnes ;
- Accolay ;
- Vermenton ;
- Lucy-sur-Cure-Bessy ;
- Mailly-la-Ville pour la ligne 8

Lignes 1 et 3

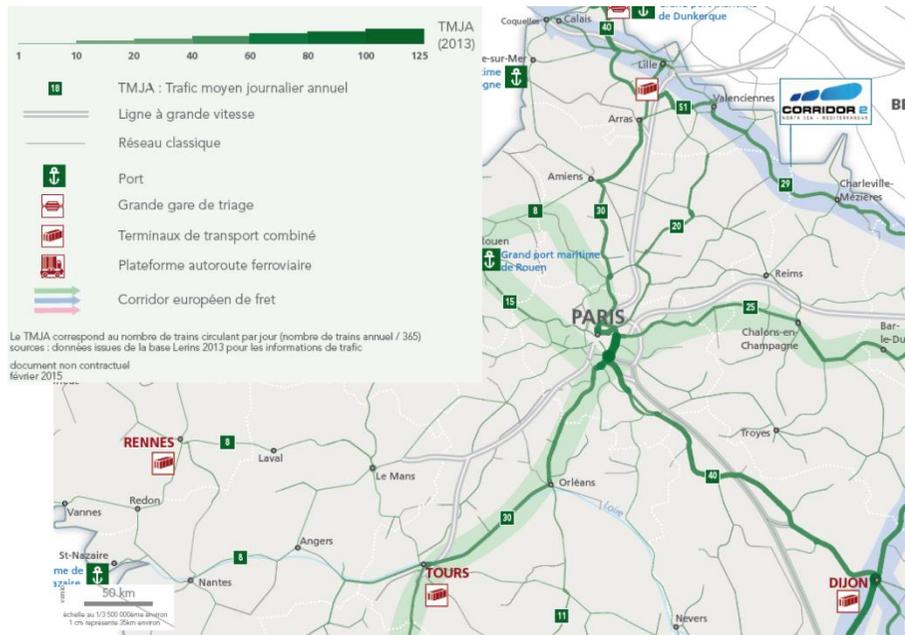
Lignes 3 ; 7 ; 8



Dans certaines communes, des cars TER permettent de desservir plusieurs gares, comme à Briennon-sur-Armençon où il est possible d'aller jusqu'à la gare de Troyes ou celle de Laroche-Migennes.

En 2010, environ 45 000 personnes empruntaient chaque jour le TER (trains et autocars) en région Bourgogne. Comparativement à d'autres secteurs en France, la fréquentation des TER est relativement importante sur l'axe entre Auxerre et Paris (carte représentant les trafics moyens journaliers annuels). En moyenne, il faut 2h pour rejoindre la capitale depuis la gare d'Auxerre-St-Gervais.

1.3.2 Le FRET



Manque d'informations, partie à compléter

1.4 Fonctionnement du réseau routier

La maîtrise des flux de déplacements constitue un des enjeux majeurs du territoire du SCoT. Celui-ci se place à un carrefour d'importance constituant un nœud au centre du département de l'Yonne, à l'interface entre la Région Francilienne et Dijon.

Le territoire du Grand Auxerrois dispose d'une desserte routière relativement bien développée de par la présence de nombreuses infrastructures routières qui le traverse et permettent ainsi au territoire de jouir d'un bon positionnement territorial au cœur d'agglomérations d'envergure.

Par le réseau routier, le territoire se situe ainsi à environ 2h00 du centre de Paris, 1h30 de Troyes, 1h45 d'Orléans, 1h40 de Dijon et 2h20 de Bourges.

En effet, le territoire se trouve inclus dans un réseau d'autoroutes :

- L'A6 qui traverse selon un axe Ouest-Est le territoire de la commune de Volgré à l'Ouest à Niry à l'Est et qui passe notamment au Nord de la commune d'Auxerre ;
- L'A5 au Nord du territoire SCoT qui se trouve à environ 40 kms de la commune la plus au Nord du Grand Auxerrois et qui permet notamment de relier Paris, Langres, Dijon et Nancy.
- L'A77 au Sud-Ouest du territoire qui se trouve à environ 60 kms d'Auxerre et qui permet de relier notamment Nevers, Moulins ou Montargis.

De plus le territoire du Grand Auxerrois se voit doté de quatre nationales structurantes traversant le territoire en se concentrant sur Auxerre :

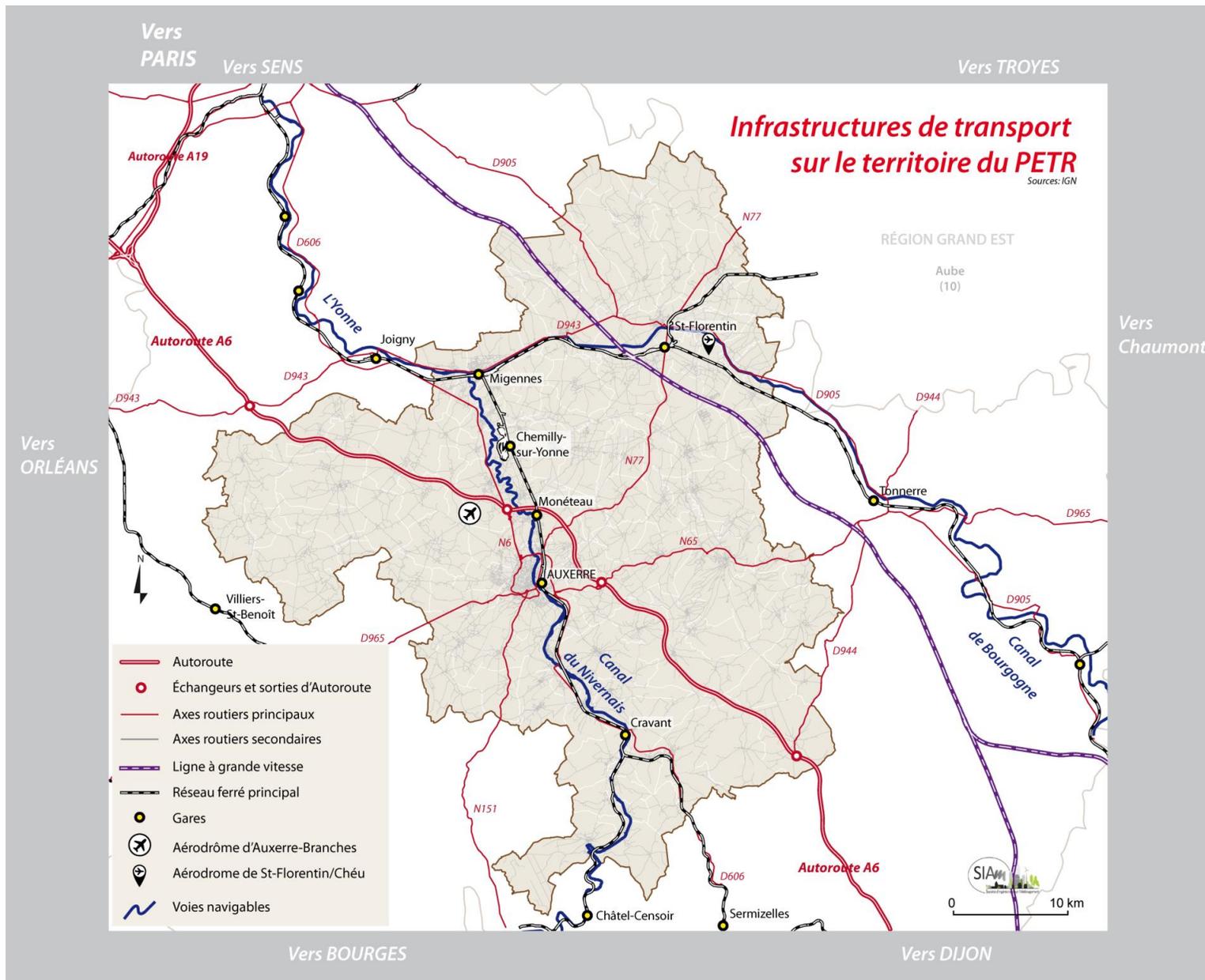
- la Nationale 151 reliant l'A71 à Auxerre,
- la Nationale 77 allant d'Auxerre à Troyes en passant notamment par Saint-Florentin,
- la Nationale 6 allant d'Auxerre à l'A6 (sortie 19)
- la Nationale 65 reliant Auxerre à l'A6 à l'Est sortie 20.

Plusieurs routes départementales d'intérêt traversent également le territoire, à savoir :

- La D965 à l'Est d'Auxerre permettant de relier les villes de Beyne, Chablis et Fleys sur le territoire ;
- La D965 à l'Ouest d'Auxerre reliant Villefargeau sur le territoire SCoT ;
- La D606 au Sud-Est d'Auxerre en direction d'Avallon ;
- La D606 au Nord-Ouest d'Auxerre en direction de Joigny ;
- La D946 jouant un rôle d'axe transversal, reliant Joigny à Saint-Florentin ;
- La D905 passant par Saint-Florentin reliant Sens à Tonnerre

(se reporter à la carte suivante pour localiser les axes cités plus hauts)





1.4.1 La motorisation des ménages et les modes de déplacements des actifs

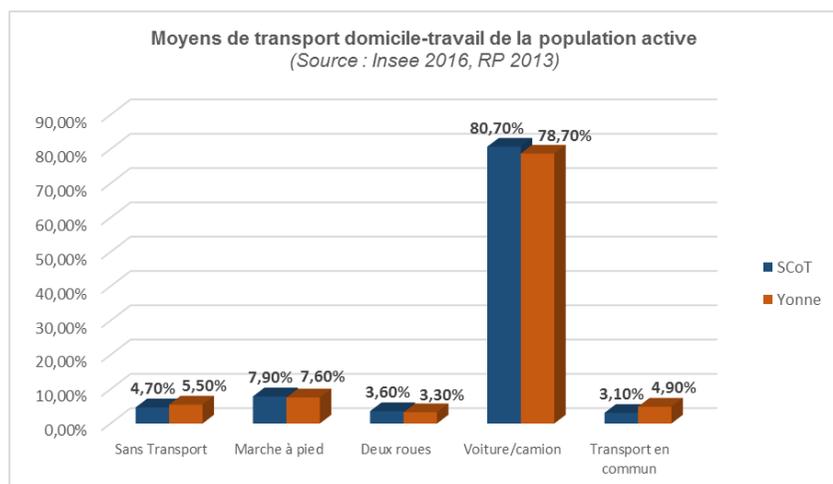
Le taux de motorisation des ménages mesure le pourcentage des ménages possédant une ou plusieurs voitures. Cette donnée est liée au revenu des ménages, à la catégorie socioprofessionnelle, aux zones d'habitation mais également au nombre de personnes par ménage.

La voiture individuelle est le mode de déplacements privilégié sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois puisque près de 81% des déplacements domicile-travail des actifs sont réalisés via ce mode de déplacement. Les transports

en commun sont peu utilisés sur le territoire du SCoT, notamment du fait de leur très faible présence (3,1% des déplacements au sein du Grand Auxerrois contre 4,9% au sein de l'Yonne).

En 2016, 85,4% des ménages du Grand Auxerrois dispose d'au moins une voiture, et 38,6% d'entre eux disposent d'au moins 2 voitures, ce qui montre un important taux de motorisation par ménage sur le territoire.

1.4.2 Les déplacements domicile-travail



En 2013, les actifs de certaines communes n'utilisaient que la voiture comme moyen de transport pour se rendre sur leur lieu de travail. C'est le cas pour plusieurs communes de la Communauté de Communes de Chablis, Villages et Terroirs (Aigremont ; Béru ; Bessy-sur-Cure ; Sery) et la commune de Butteaux pour la Communauté de communes Serein et Armance.

Les flux domicile-travail convergent sur la commune d'Auxerre qui offre le plus grand nombre d'emplois.

Communauté de Communes de l'agglomération Migenoise enregistre des flux sortants du Migenois vers Auxerre, Joigny, Monéteau et Saint-Florentin principalement.

Par ailleurs les actifs venant travailler dans le Migenois proviennent majoritairement de Joigny, d'Auxerre et de Saint-Florentin.

➔ Territoire faisant l'objet de flux importants sur le centre Yonne, avec l'importance de Migennes et des entreprises qui y sont localisées.

La Communauté de Communes de l'Aillantais enregistre des flux sortant vers Auxerre, Joigny, Monéteau, Aillant, Migennes et Toucy principalement. De même une part non négligeable de flux sortants sont enregistrés vers la Région Parisienne.

Les actifs venant travailler viennent principalement au sein de Montholon, Saint-Maurice-Thizouaille et Senan.

- Territoire caractérisé comme « dortoir » où les actifs travaillent majoritairement hors de leur commune de résidence et où peu d'actifs viennent travailler.

L'agglomération Auxerroise se caractérise par de nombreux flux internes puisque de nombreux actifs viennent travailler sur Auxerre, Monéteau, Perrigny et Appoigny. Toutefois, quelques migrations sont enregistrées de l'Agglomération Auxerroise en direction de Migennes et de Joigny principalement.

- Territoire concentrant un très grand nombre de flux sur le territoire.

La Communauté de Communes de Chablis, Villages et Terroirs se caractérise par des migrations vers Auxerre, Saint-Florentin et Monéteau principalement. Les flux entrants vont notamment sur Chablis, Ligny-Le-Châtel, Maligny, Nitry, Vermenton, Bazarnes et Mailly-Le-Château.

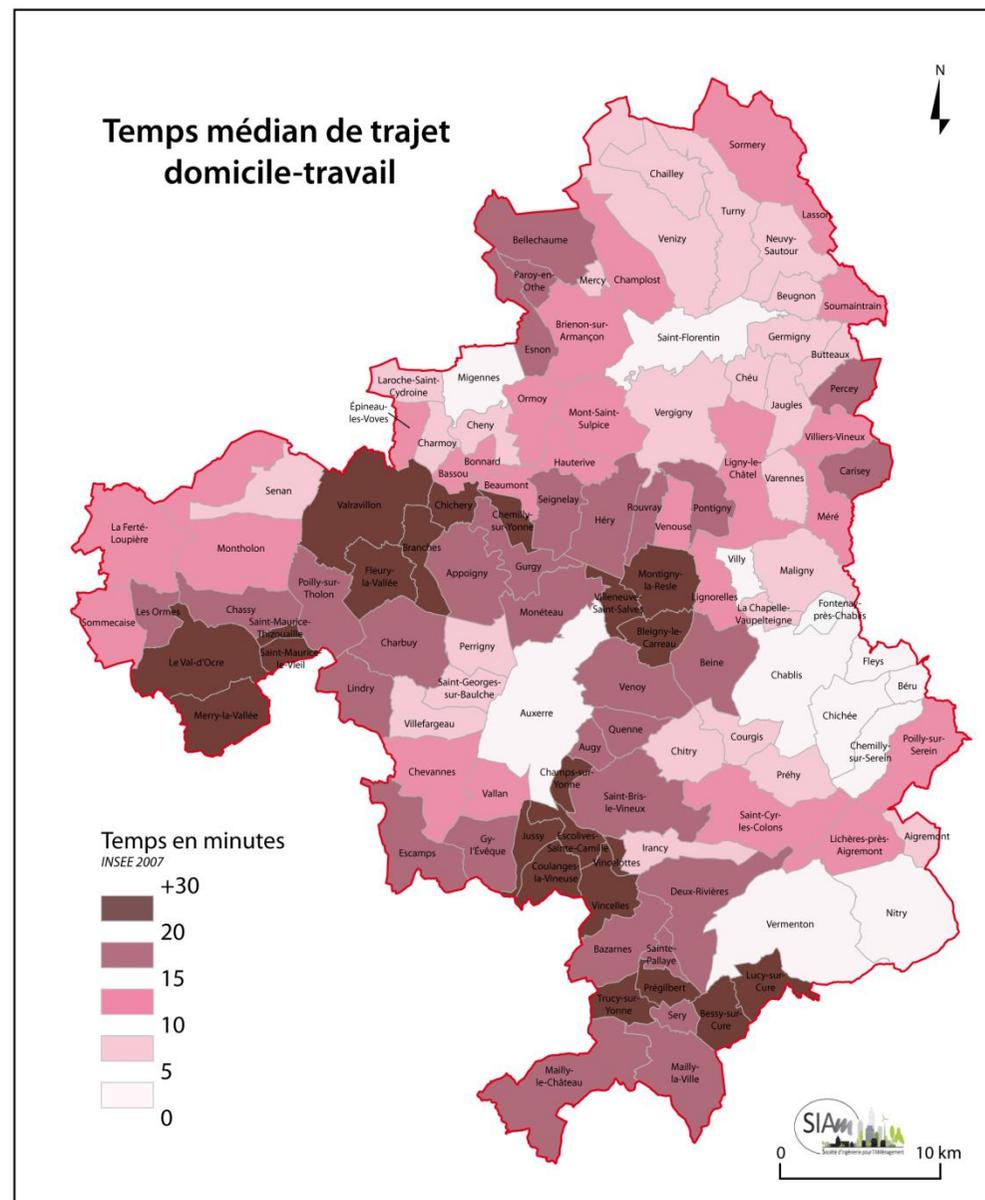
- Territoire faisant l'objet de flux modérés essentiellement vers Chablis et l'Auxerrois. Par ailleurs, les actifs travaillent principalement dans leur commune de résidence plus que dans le reste de l'Yonne.

La Communauté de Communes de Serein et Armance se caractérise par des flux sortants en direction d'Auxerre, Migennes, de Monéteau et de Joigny principalement.

A l'inverse, les flux entrants proviennent d'Auxerre, de Migennes, de Monéteau et de Chery.

- Territoire attractif pour les salariés avec la présence d'activités locales. Forte interaction de Saint-Florentin avec l'Auxerrois et le Migennois.

La carte ci-contre illustre le temps médian que mettent les actifs pour se rendre à leur travail, par commune, au sein du territoire. On se rend compte que le temps de trajet moyen est plus important dans les communes situées autour d'Auxerre (suivant un axe Nord/Sud de Valravillon à Bessy-sur-Cure). Les zones plus rurales ont une moyenne moins élevée.

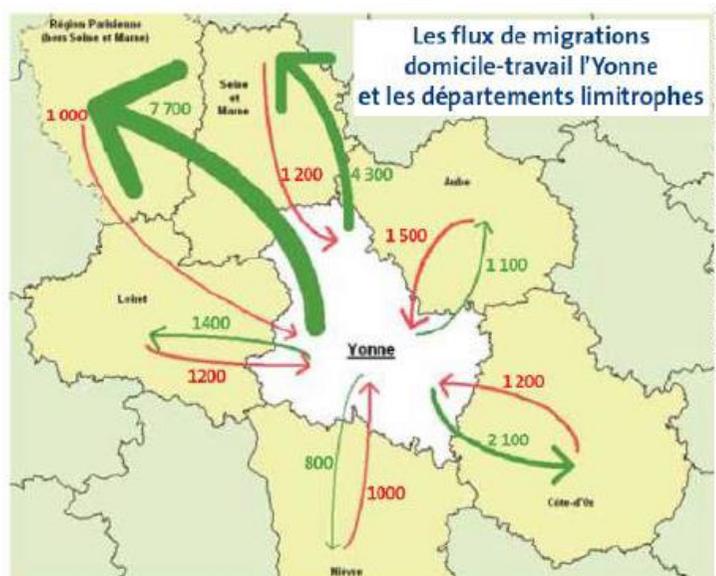


1.5 Les trafics routiers

En raison de la proximité de grandes agglomérations, le PETR Grand Auxerrois est desservi par de nombreuses infrastructures routières. Certains de ces axes deviennent ainsi fortement fréquentés et notamment l'axe Joigny-Auxerre-Avallon qui enregistre un fort trafic. En 2015 étaient recensés :

- Environ 9 500 véhicules légers par jour à hauteur de Joigny ;
- Environ 13 000 véhicules légers par jour à hauteur de Bassou ;
- Environ 7 600 véhicules légers par jour à hauteur de Champ-sur-Yonne ;
- Environ 3 000 véhicules légers par jour à hauteur de Lucy-sur-Cure.

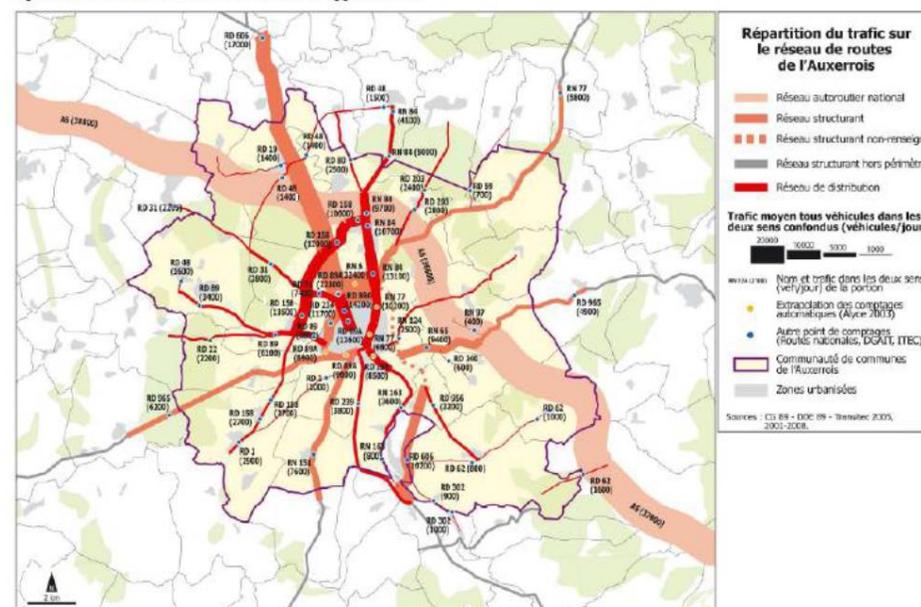
La D943 est également un axe très fréquenté avec en moyenne 5 800 véhicules par jour à hauteur de Laroche-Saint-Cydroine, puis 4 500 à hauteur



de Briennon-sur-Armançon. La Départementale 905 en direction de Saint-Florentin enregistre environ 4 800 véhicules par jour.

On retrouve dans la carte ci-contre, l'illustration de ces chiffres, au niveau du centre du PETR du Grand Auxerrois.

Figure 58 : Trafic sur le réseau de routes de l'agglomération



1.6 Accidentologie

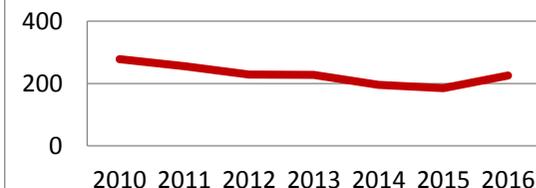
1.6.1 Analyse des données départementales :

D'après ce tableau, on observe que depuis 2010, la courbe du nombre d'accidents de la route dans l'Yonne était en baisse jusqu'en 2015 (passant de 278 accidents à 185, soit une diminution de plus de 30%). Cette dernière est repartie à la hausse depuis 2016, pour atteindre 226 accidents, soit une augmentation d'environ 18% en un an.

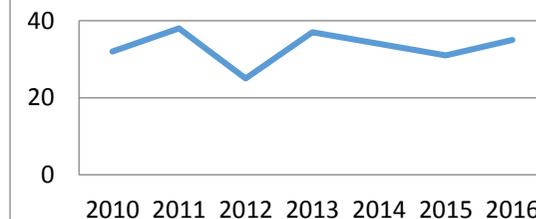
Concernant la mortalité liée aux accidents de la route, on remarque qu'il y a eu une légère hausse de 8,5% entre 2010 et 2016. La plus forte baisse a eu lieu en 2012, où le chiffre a atteint 25 tués, soit 10 de moins qu'en 2016. On note également la diminution du nombre de personnes blessées à cause d'un accident de la route (passant de 374 en 2010 à 299 en 2016, soit environ 20% de moins).

Même s'il y a eu 52 accidents et 75 blessés en moins en l'espace de six ans on peut toutefois s'interroger sur la tendance de ces trois courbes reparties à la hausse depuis 2016.

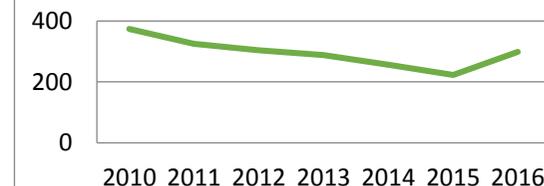
Évolution du nombre d'accidents de la route, dans le département de l'Yonne entre 2010 et 2016



Évolution du nombre de personnes tuées par accident de la route entre 2010 et 2016



Évolution du nombre de personnes blessées par accident de la route entre 2010 et 2016



BILAN DU NOMBRE D'ACCIDENTS, DE TUÉS ET DE BLESSÉS DANS L'YONNE DE 2010 À 2016

	CHIFFRES CONSOLIDÉS GENDARMERIE & POLICE																																																									
	Accidents						Tués						Blessés																																													
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010	2011	2012	2013	2014	2015																																								
Janvier	16	0	23	0	17	0	17	0	17	0	20	0	8	0	1	0	3	0	2	0	4	0	6	0	2	0	2	0	17	0	10	0	25	0	16	0	21	0	13	0	18	0	14	0	16	0	12	0	14	0	7	0	6	0	3	0	3	0
Février	17	33	18	41	16	33	17	34	21	41	12	32	12	20	0	1	2	8	1	3	1	3	1	3	3	5	19	36	12	23	24	49	13	29	20	41	14	27	27	46	17	31	30	46	21	33	13	27	9	16	11	17	8	11				
Mars	30	63	21	62	10	43	19	62	13	54	9	31	23	43	5	6	3	8	1	4	2	7	0	8	0	3	6	11	34	70	19	41	27	76	14	43	12	53	10	37	22	67	16	47	23	69	10	43	12	39	8	24	35	62	20	31		
Avril	27	90	15	77	20	63	21	74	16	70	17	48	10	53	0	6	2	10	2	6	7	14	3	11	2	5	2	13	43	113	25	66	17	83	8	51	27	80	23	60	31	86	21	68	23	82	14	57	15	54	9	33	13	65	6	37		
Mai	24	114	24	103	23	86	17	81	17	87	16	64	20	73	3	9	1	11	1	7	1	15	2	13	1	6	0	13	31	144	11	77	33	138	11	62	33	113	22	82	29	127	14	82	24	116	13	79	19	73	10	43	26	81	13	50		
Juin	31	145	28	139	14	100	19	110	23	110	19	83	15	86	4	13	5	16	5	12	6	21	4	17	2	8	2	15	44	180	22	99	40	166	24	86	13	126	8	90	18	140	17	99	36	152	20	90	26	98	14	57	14	105	5	55		
Juillet	34	179	15	144	18	116	22	130	15	125	17	100	31	119	6	19	5	21	3	15	2	23	0	17	2	10	7	20	48	236	23	123	18	184	13	99	27	153	14	104	28	170	24	123	18	170	13	103	25	124	15	72	38	143	26	81		
Août	19	188	22	168	19	137	19	151	24	149	13	113	21	140	4	23	7	28	3	18	4	27	5	22	2	12	0	22	20	256	11	133	25	209	15	114	24	177	13	117	22	156	12	135	28	198	20	123	17	141	11	83	37	180	19	100		
Septembre	20	218	25	191	26	163	23	174	10	159	24	137	19	159	3	26	3	31	2	20	2	29	2	24	8	20	3	25	23	279	15	148	36	340	19	133	31	208	20	137	30	238	20	155	10	108	9	132	29	170	13	86	20	200	9	109		
Octobre	21	239	20	211	22	185	19	180	14	173	17	154	22	181	3	29	3	34	0	26	3	32	1	25	5	25	1	26	27	300	13	181	24	269	20	153	29	237	20	157	26	251	18	173	18	120	7	139	17	187	11	107	38	258	18	127		
Novembre	20	259	20	231	20	205	20	213	13	198	16	170	21	202	0	29	2	36	3	23	2	34	2	27	4	29	2	28	23	329	14	175	22	291	17	170	36	273	12	169	21	272	13	180	20	246	14	153	22	209	11	118	33	271	12	139		
Décembre	19	278	24	255	24	229	15	209	10	196	15	185	24	226	3	32	2	38	2	25	3	37	7	34	2	31	7	35	45	374	26	201	34	325	20	190	31	304	17	186	16	208	12	188	10	256	7	160	14	223	8	126	28	289	12	151		
TOTAL	278	255	229	228	196	185	226	32	38	25	37	34	31	35	374	201	325	190	304	186	288	198	256	160	223	126	299	151																														

En orange les chiffres cumulés depuis le début de l'année
En bleu les chiffres provisoires
En noir les chiffres consolidés

35 tués sur 32 accidents mortels en 2016

Mise à jour : 16 janvier 2017

En 2016 :
1 tué tous les 10 jours

2010 : 32 tués dans 28 accidents mortels,
2011 : 38 tués dans 35 accidents mortels,
2012 : 25 tués dans 23 accidents mortels,

1 tué tous les 11 jours
1 tué tous les 10 jours
1 tué tous les 15 jours

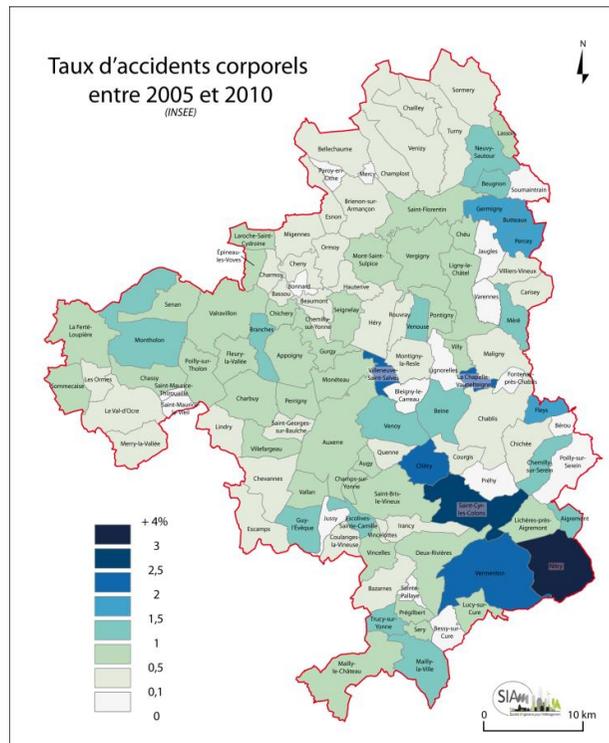
2013 : 37 tués dans 31 accidents mortels,
2014 : 34 tués dans 30 accidents mortels,
2015 : 31 tués dans 28 accidents mortels,

1 tué tous les 10 jours
1 tué tous les 11 jours
1 tué tous les 12 jours

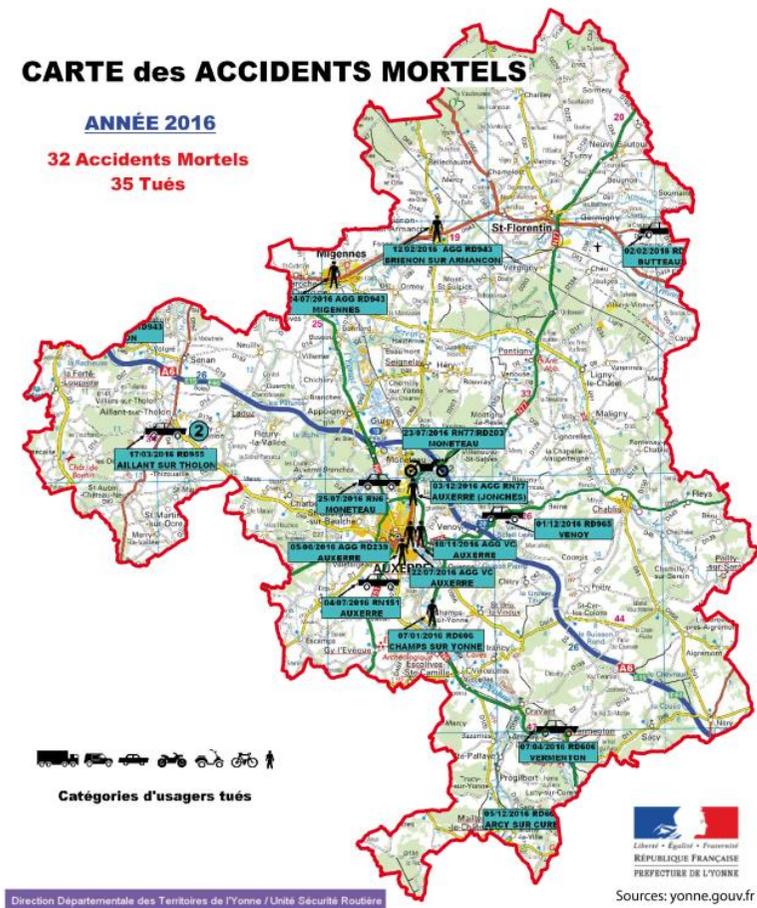
1.6.2 Accidentologie à l'échelle du PETR :

Sur la base des données de l'INSEE, on peut identifier quelles ont été les communes les plus touchées par des accidents de la route entre 2005 et 2010. En analysant la carte suivante, on remarque que le Sud-Est du PETR avait fortement été touché, notamment la commune de Nitry (où l'on observe le taux le plus élevé).

En comparant ce document avec la carte des transports, on peut voir que les communes les plus touchées par les accidents de la route sur le territoire du SCoT, sont traversées pour partie par l'Autoroute A6 (Nitry => passage de l'autoroute + sortie d'Autoroute et passage de la D944 reliant Avallon à Tonerre; Villeneuve-Saint-Sulpice => sortie d'Autoroute).



Après avoir observé la carte de la sécurité routière matérialisant les accidents mortels dans le département de l'Yonne, nous avons pu recenser les principales zones touchées en 2016 par des accidents mortels au sein du PETR du Grand Auxerrois. Dans ce cas, les zones les plus concernées sont situées au centre du territoire, au sein et autour de la ville d'Auxerre.



1.7 Les transports collectifs :

1.7.1 Réseau interurbain départemental :

Les transports interurbains départementaux sont réalisés par des transporteurs privés par marchés publics. La compagnie en question propose des horaires cohérents à ceux des trains et des réseaux de transport urbains (Auxerre-Sens).

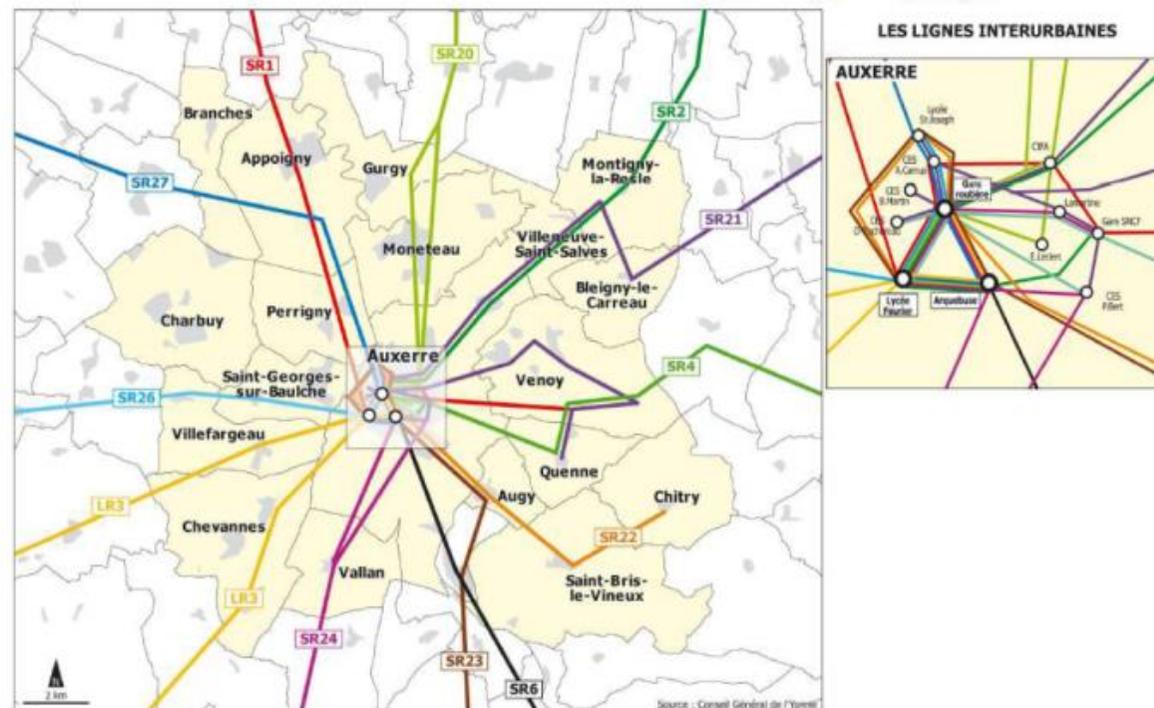
Depuis 2005, le coût du trajet est fixé à 2€ (peu importe la durée du trajet).

Ce réseau représente 15 lignes quotidiennes :

- LR01 **Auxerre** – Sens
- LR02 **Saint-Florentin** – **Auxerre**
- LM02 **Brienon-sur-Armançon** – **Auxerre**
- LR03 **Saint-Fargeau** – **Auxerre**
- LR03BIS Villiers-Saint-Benoît – Joigny
- LR03TER Saint-Sauveur-en-Puisaye – **Auxerre**
- LM03 **Aillant-sur-Tholon** – Toucy
- LR04 Tonnerre – **Auxerre**
- LR05 Tonnerre – Avallon
- LR06 Avallon – **Auxerre**
- TAD LR11 Bœurs-en-Othe - **Saint-Florentin**
- TAD LR17 Arces-Dilo - **Saint-Florentin**
- LR21 Flogny-la-Chapelle – **Auxerre**
- LR24 Clamecy – **Auxerre**
- LM24 **Mailly-le-Château** – **Auxerre**

(Sources : Projet de territoire du Grand Auxerrois)

Figure 47 : Le réseau Trans'Yonne



1.8 Les circulations douces

1.8.1 Les itinéraires de Grande Randonnée (GR) :

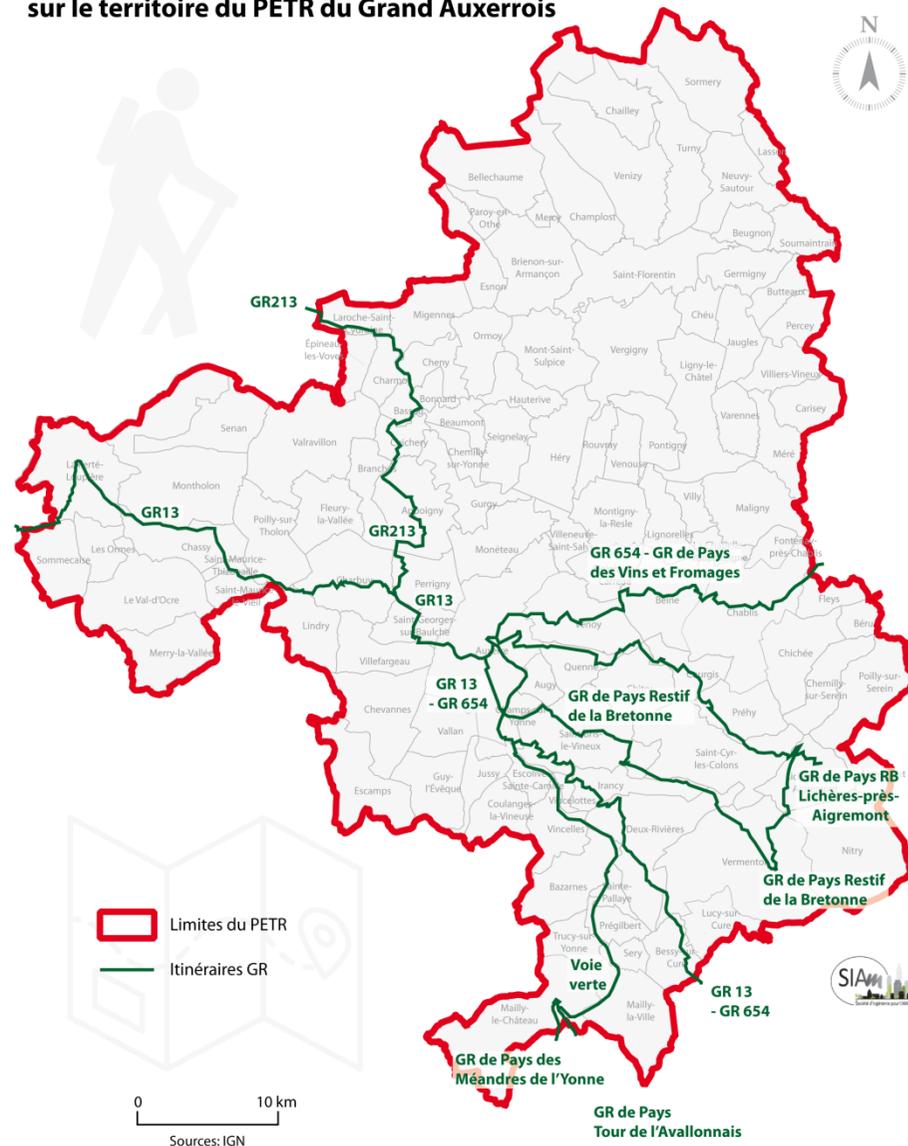
Les itinéraires de grande randonnée sont gérés par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP), ils sont balisés et permettent de réaliser des randonnées de plusieurs jours.

Il existe 8 itinéraires de Grande Randonnée traversant le territoire du PETR :

- Le GR13 (132 km de Saint-Maurice-sur-Aveyron (LOIRET) à St-Père (YONNE)) ;
- le GR654 (135 km, d'Auxerre (YONNE) à La-Charité-sur-Loir (NIEVRE));
- le GR213 (102 km de Pont-sur-Yonne à St-Georges-sur-Baulches (YONNE));
- des GR touristiques comme : les GR de Pays des vins et fromages ; le GR de Pays Restif de la Bretonne ; le GR de Pays RB Lichères-près-Aigremont ; Le GR de Pays de Méandres de l'Yonne ; le GR de Pays Tour de l'Avallonnais.

L'analyse de la carte ci-contre, fait ressortir que le Nord du territoire est dépourvu de GR, alors que plus de la moitié d'entre eux se situent sur la partie Sud-Est du territoire. Ces derniers relient des zones touristiques où les éléments de patrimoine sont nombreux et traversent pour un grand nombre d'entre eux des vignobles.

Localisation des différents chemins de randonnée sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois



1.8.2 Les itinéraires cyclables :

Il existe plusieurs circuits cyclables, tels que la voie verte longeant l'Yonne (du Nord au Sud) ; puis des voies cyclables situées le long des canaux. Ces derniers permettent de relier :

- Migennes à Auxerre ;
- Migennes à Tonnerre ;
- Auxerre à Clamecy

La Région Bourgogne a par ailleurs créé « Le Tour de Bourgogne à Vélo », il emprunte principalement certaines portions des chemins de halage (environ 1 millions de passages recensés sur les 700 km de voies aménagées). Ce circuit passe par le Sud du PÉTR.

(Sources : Stratégie régionale de valorisation des canaux)

Manque d'éléments, à compléter

La carte de la Bourgogne à vélo



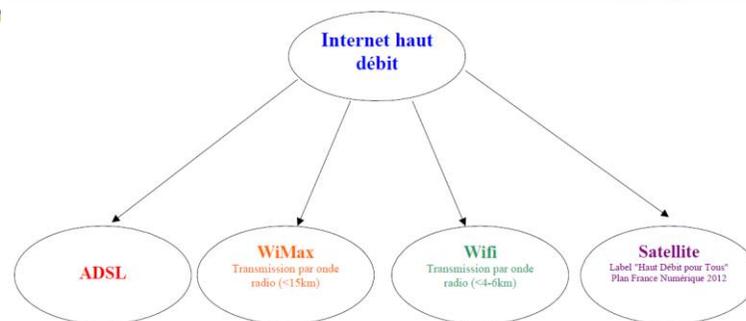
1.9 Les télécommunications

1.9.1 Internet :

Suite à la création de la loi Pintat (2009), le Conseil Départemental a décidé de mettre en place un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du département de l'Yonne.

Aujourd'hui, 4 technologies complémentaires permettent d'accéder à internet :

- L'ADSL ou le FTTH
- Le WIMAX ou Réseau Radio Région
- Le WIFI
- Le Satellite



L'ADSL est une technique de communication qui permet d'utiliser une ligne téléphonique d'abonné et recevoir des données numériques à des débits élevés. Il ne faut pas être trop éloigné du central téléphonique.

Le WiMax est une technologie radio récente permettant la transmission de données haut débit par voie hertzienne sur plusieurs dizaines de kilomètres (DSP NetBourgogne mise en place par la Région Bourgogne - éligibilité au 03 71 70 07 60 ou sur le site www.netbourgogne.fr). Les obstacles (même végétal) constituent une source de dysfonctionnement.

Le Wifi est une technologie radio permettant la transmission de données haut débit par voie hertzienne sur 4 voire 6 kilomètres (opérateur OZONE éligibilité au 0973 01 1000). Il faut être à vue directe de l'un des relais. Les obstacles (même végétal) constituent une source de dysfonctionnement.

Satellite - label « haut débit pour tous » opérateurs NORDNET, VIVEOLE, SHDNet, CONNEXION VERTE - Débit mini de 512 Kb/s, abonnement mensuel de 35 € maximum (équipement inclus) frais d'accès maximum de 100€ (www.hautdebitpourtous.telecom.gouv.fr)

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN) 2010 prévoit le déploiement de 70 000 prises FTTH (Fiber To The Home = Fibre jusqu'à l'Habitat), soit une couverture pour environ 62% de la population dans le département à l'horizon 10 ans.

En 2009 plusieurs communes ont été raccordées à l'ADSL, 4000 lignes ont été installées à l'échelle du département. Parmi les communes concernées au sein du PETR, on retrouve : Bazarnes ; Cravant (commune fusionnée avec Accolay pour devenir Deux-Rivières) ; Villefargeau.

Sources : Projet de territoire du Grand Auxerrois

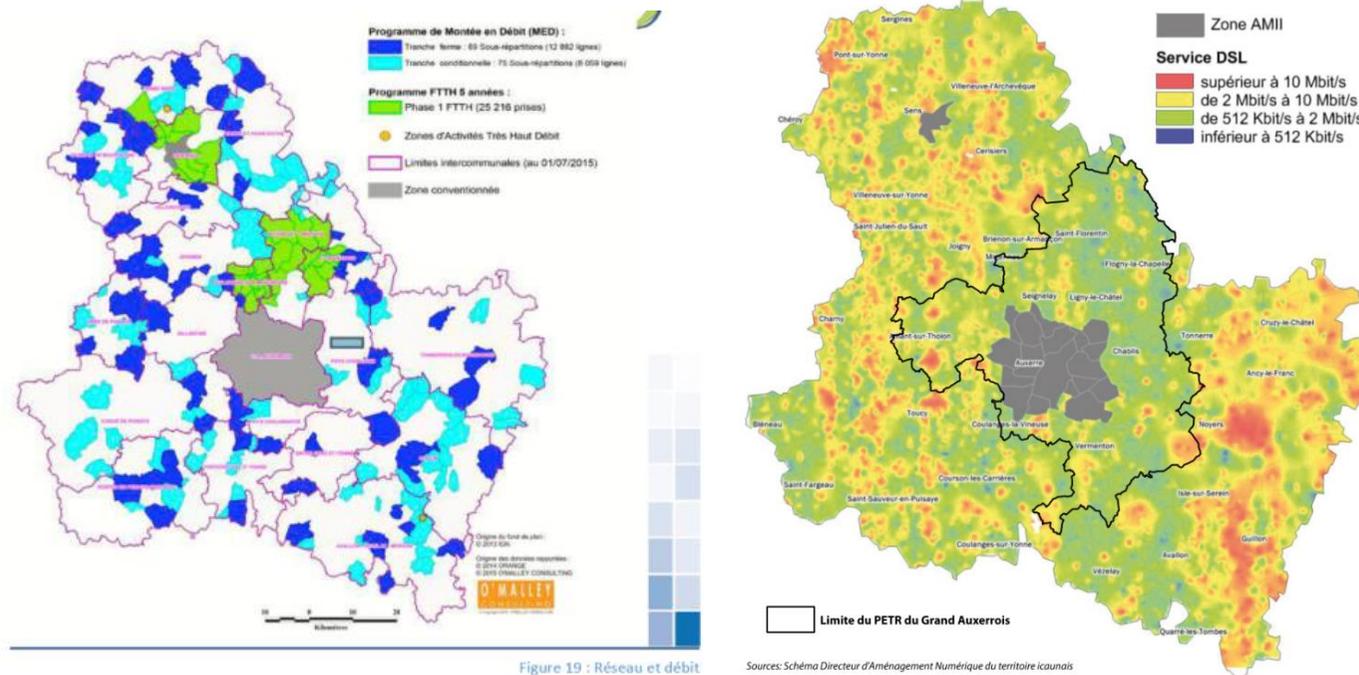


Figure 19 : Réseau et débit

Sources : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du territoire icauais

1.9.2 Téléphonie mobile :

« En 2003, le Conseil Départemental s'est engagé dans un programme d'extension de la couverture mobile en « zones blanches ».

Un an après, « le département a mis à disposition gratuitement des points hauts (pylones, château d'eau) à disposition des opérateurs pour installer des antennes ».

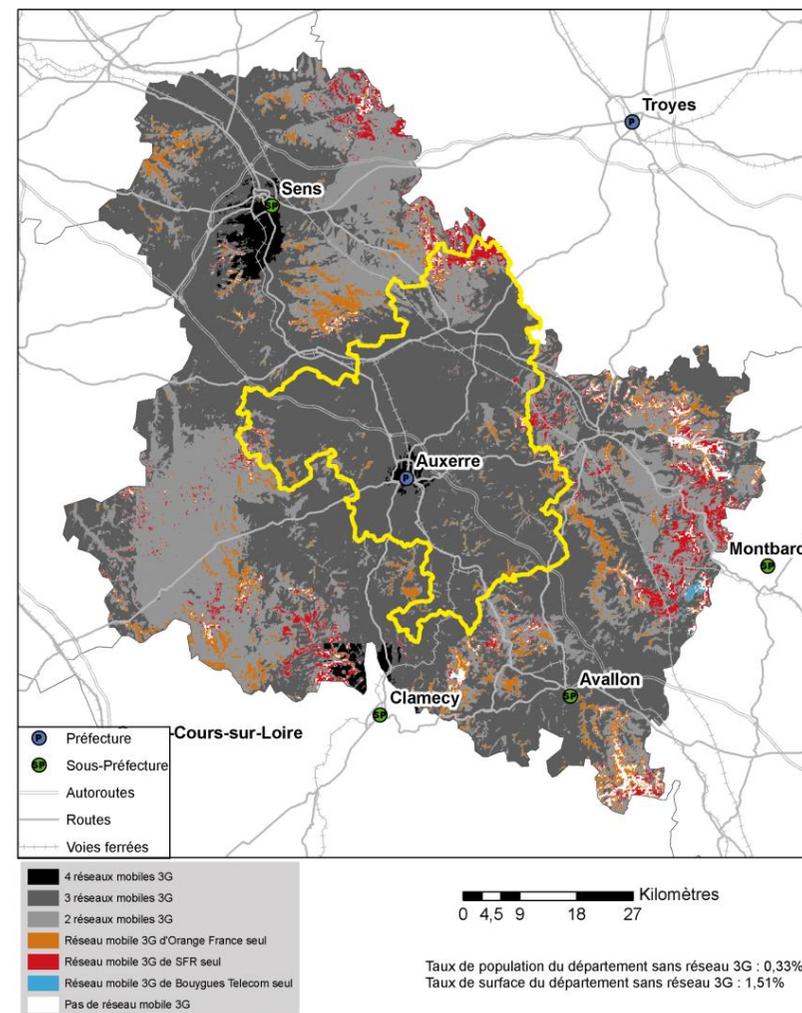
Ainsi, entre 2004 et 2009, deux communes du PETR du Grand Auxerrois ont pu être desservies : Mailly-la-Ville ; Mailly-le-Château. Pendant la Période 2010 à 2012, Fontenay-près-Chablis a à son tour été équipée.

En 2015, de nombreuses communes de l'Yonne ont été identifiées comme étant en zone blanche. Suite à la « loi Macron », l'objectif est d'équiper les sites stratégiques en dehors des centre-bourgs. En 2016, un appel à projet a été lancé pour couvrir les zones de développement économique ou les zones touristiques ».

(Sources : yonne.com)

L'analyse des données de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes), permet de remarquer qu'en 2012 le PETR était globalement bien desservi au niveau de la couverture 3G. Certaines zones comme la limite Nord ; la limite Ouest et la limite Sud du territoire se trouvaient malgré tout en zone blanche, selon les opérateurs.

Couverture 3G du département de l'Yonne (89)



Département n°89 - Yonne

7 427 km² - 342 060 habitants (2013)

Statistiques

Supports ⁽¹⁾ :	345
Stations ⁽²⁾ :	630
Antennes ⁽³⁾ :	1 555
Stations par support :	1,826
Antennes par station :	2,468
Supports par km ² :	0,047
Stations par km ² :	0,085
Antennes par km ² :	0,209
Supports pour mille habitants :	1,009
Stations pour mille habitants :	1,842
Antennes pour mille habitants :	4,546
Habitants par support :	991
Habitants par station :	543
Habitants par antenne :	220

Nombre d'antennes par opérateur et par technologie

	2G	3G	4G	FH-BLR ⁽⁴⁾	Total
	181 ₊₁	189 ₊₉	102	0	472 ₊₁₀
	166 ₊₁	177 ₊₄	133 ₊₁	95	476 ₊₆
	192 ₊₇	174 ₊₁₃	135 ₊₇	193 ₊₇	501 ₊₂₇
	0	61 ₊₂₅	45 ₊₂₁	28 ₊₃₂	106 ₊₄₆
Total	539₊₉	601₊₅₁	415₊₂₉	316₊₃₉	1 555₊₈₉

⁽¹⁾ Un support : Infrastructure accueillant un ou plusieurs opérateurs.

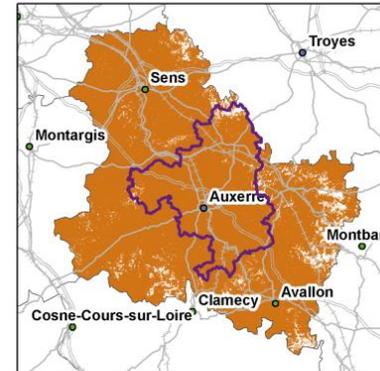
⁽²⁾ Une station : Equivaut à la présence d'un opérateur sur un support, toutes technologies confondues.

⁽³⁾ Une antenne : Equivaut à une technologie (2G/3G/4G) par opérateur pour une station. (Donc maximum 3 antennes par station)

⁽⁴⁾ FH (Faisceau hertzien)-BLR (Boucle locale radio) : Systèmes de transmission entre les antennes relais. N'est jamais directement capté par un mobile. N'est pas comptabilisé dans le total.

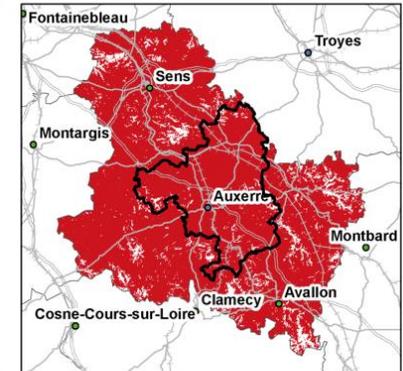
Couverture 3G du département de l'Yonne (89)

Orange France



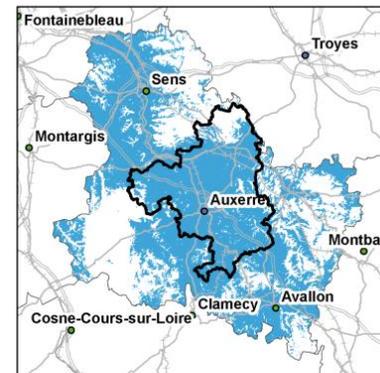
Taux de couverture surfacique : 94,55%
Taux de couverture en population : 98,37%

SFR



Taux de couverture surfacique : 92,5%
Taux de couverture en population : 96,96%

Bouygues Telecom



Taux de couverture surfacique : 62,85%
Taux de couverture en population : 83,23%

Free Mobile



Taux de couverture surfacique : 90,52%
Taux de couverture surfacique en propre : 1,76%
Taux de couverture en population : 97,03%
Taux de couverture en population en propre : 13,37%

0 510 20 30 Kilomètres

● Préfecture — Autoroutes + Voies ferrées
● Sous-Préfecture — Routes

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

II- Les Grands projets

2.1 Les transports

Contournement sud d'Auxerre

Le projet de contournement sud d'Auxerre, déclaré d'utilité publique en date du 11 avril 2012, est en cours d'étude. Le programme se compose de deux sections routières :

- L'une relie la RN6 à la RN151 et sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat ;
- L'autre relie la RN151 à la rd965 et sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental de l'Yonne.

Les deux maîtres d'ouvrages conduisent les études et procédures de manières coordonnées dans la perspective d'une mise en service concomitante des deux sections aux alentours des années 2025.

Suppression du passage à niveau (PN) n°19 à Jonches

Au regard des éléments de trafic routier, le passage à niveau PN à Jonches a été classé dans les PN préoccupants dont la suppression est à envisager. Dans l'attente de cette suppression, une sécurisation du PN a été menée avec l'amélioration de la visibilité et de la lisibilité, le traitement des remontées de files et la pose de 2 radars de franchissement.

Par décision ministérielle du 29 juin 2012, la suppression du PN19 et le rétablissement de la RN77 par un tracé contournant Jonches à l'ouest a été actée.

L'autoroute A6

Un projet d'élargissement à 2 fois deux voies fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme actuellement en cours sur les communes de Gurgy, Monéteau, Auxerre, Venoy, Quenne et Chitry.

Le territoire du SCoT accueille des infrastructures à enjeux :

- Diffuseurs sur les communes de Nitry, Venoy et Monéteau ;
- Gares de péage sur les communes de Nitry, Venoy et Monéteau ;
- Aire de service sur les communes de Venoy (aire de Venoy grosse pierre et aire de Venoy soleil levant) ;
- Aire de repos sur les communes de Nitry (aire de la Couée et aire de Chevreuil), Saint Cyr les Colons (aire de buisson rond et aire de la grosse tour), Monéteau (aires du Tureau et aire des bois impériaux), Appoigny (aire de la Biche), Fleury la Vallée (aire des Patûres) et Volgré (Aire de la Racheuse) ;
- Centre d'entretien d'Auxerre nord sur la commune d'Appoigny.

Les Transports et télécommunications – Synthèse et Chiffres Clés

Aéronautique :

- 1 aéroport
- 1 aérodrome

Navigation :

- 3 voies navigables (l'Yonne, le canal de Bourgogne, le canal du Nivernais)

Transport ferroviaire :

- 4 lignes TER
- 12 gares TER

Réseau routier :

- 1 autoroute
- PETR est à 2h00 du centre de Paris, 1h30 de Troyes, 1h45 d'Orléans, 1h40 de Dijon et 2h20 de Bourges
- L'utilisation de la voiture représente 81% des déplacements des actifs du PETR contre 3,1% des déplacements des actifs en transports en commun.
- En 2016, 85,4% des ménages du Grand Auxerrois dispose d'au moins une voiture, et 38,6% d'entre eux disposent d'au moins 2 voitures.
- Augmentation de 18% des accidents de la route entre 2015 et 2016 ; 35 tués sur la route en 2016.

Transport en commun :

- 15 lignes interurbaines (au niveau départemental)

Circulations douces :

- Environ 8 itinéraires de Grande Randonnée

AFOM – Transports et télécommunications

Forces - Potentialités	Faiblesses – Contraintes et Problématiques
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire accessible par de nombreuses infrastructures de transports et déplacements (autoroute, ligne TER, proximité de l'aéroport de Branches-Auxerre) - Des axes routiers secondaires à l'échelle du territoire bien structurés favorisant l'accessibilité de l'ensemble des communes. - Une offre ferroviaire de qualité permettant l'accès aux pôles structurants extérieurs au territoire (Paris, Dijon, ...) et qui est aujourd'hui bien fréquenté ; - Des réseaux de transports collectifs interurbains (niveau départemental) et intra-urbain (Agglomération d'Auxerre) développés. - Un aérodrome et un aéroport utilisés majoritairement à vocation de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre de transports collectifs peu développée dans les territoires ruraux. - Des liaisons douces peu développées à l'échelle du territoire, limitées aux loisirs. - Un territoire SCoT fortement motorisé et dépendant de la voiture pour l'ensemble des déplacements.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel de fret à renforcer et à développer (fret ferroviaire et fret routier notamment). - Rénovation du réseau existant 	<ul style="list-style-type: none"> - Enfermement du territoire sur lui-même en l'absence de transports l'ouvrant sur l'extérieur. - Enclavement des campagnes

Enjeux – Les Transports

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Renforcer les connexions avec les autres territoires et l'accessibilité
- Structurer l'offre de mobilité et développer les transports
- Poursuivre le développement de l'internet et de la téléphonie mobile sur tout le territoire (notamment sur les zones blanches du territoire)
- Redynamiser le réseau ferroviaire
- Développer les transports en commun et le réseau de covoiturage
- Favoriser les démarches en terme de transports doux (véhicules électriques : voitures électriques ; vélos électriques)
- Développer les itinéraires pédestres et cyclables vers le nord du PETR

ÉCONOMIE

I- Le tissu économique local

1.1 Une économie basée sur le secteur tertiaire et l'économie présentielle

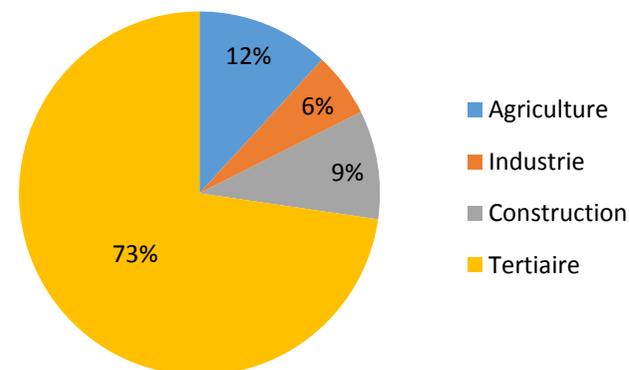
Le Scot du Grand Auxerrois compte sur son territoire en 2014 plus de 11 130 établissements actifs toutes activités confondues. L'analyse de la répartition des établissements par activité souligne le poids important des activités tertiaires (commerces, services, administrations publiques, etc).

Plus des trois quarts des établissements sont issus du secteur tertiaire, dont : 80 % issus du secteur du commerce-services et 20 % issus du secteur de l'administration publique, l'éducation, l'action sociale. Ce positionnement économique s'explique par le rôle d'Auxerre en tant que préfecture de l'Yonne qui concentre la majorité des administrations et des équipements de services publics du département.

Par ailleurs, il est à noter la part des activités agricoles encore très présentes sur le territoire. Il s'agit d'une des spécificités du Grand Auxerrois avec une activité viticole fortement développée, qui contribue à l'identité même du territoire.

Le territoire du Scot Grand Auxerrois se positionne dans les mêmes tendances de répartition que le département de l'Yonne et de l'ancienne région Bourgogne pour tous les secteurs d'activités.

Répartition du nombre d'établissements par secteur d'activité sur le SCoT du Grand Auxerrois



Source : CLAP 2014.

Ancienne région Bourgogne :

Agriculture	12 %
Tertiaire	72 %
Industrie	6 %
Construction	9 %

Département de l'Yonne :

Agriculture	13 %
Tertiaire	70 %
Industrie	6 %
Construction	10 %

La répartition des établissements met en évidence une économie tournée vers la satisfaction des besoins de la population. Le caractère structurant de l'agglomération d'Auxerre permet le développement de ce type d'activités bien souvent porté par les équipements du service public, le commerce et les services à la personne. Les EPCI plus ruraux du SCOT sont davantage tournés vers les activités de la sphère productive, notamment au regard de l'activité agricole encore bien présente.

L'activité du territoire du SCOT est donc tournée vers une économie endogène, basée sur la satisfaction des besoins de la population résidente. La dynamique économique est principalement portée par l'accueil de nouvelles populations sur le territoire.

Les 2 principes majeurs en matière d'implantation de ce type d'activité sont identifiés : Les établissements concernés sont voués à se situer au plus près des populations pour assurer une desserte optimale, notamment dans une logique de mixité des fonctions urbaines. Ces établissements économiques sont davantage à privilégier dans le tissu urbain que dans les zones d'activité créées en périphérie dédiées quant à elles à l'accueil d'entreprises productives générant souvent des nuisances.

Part de la sphère présentielle dans l'économie locale		
EPCI du SCOT	Etablissements Sphère présentielle en %	Part salariés Sphère présentielle en %
CA de l'Auxerrois	64%	73%
CC Chablis, Villages et Terroirs	34%	44%
CC de l'Agglomération Migennoise	65%	55%
CC de l'Aillantais	50%	73%
CC Serein et Armance	54%	40%
Total général SCOT	56%	65%

Source : CLAP 2012

Les **activités de la sphère présentielle** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités de la sphère productive** sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes

1.2 Les secteurs d'activité productifs qui fondent l'identité du territoire

L'économie productive du territoire est tournée autour de plusieurs secteurs d'activité :

L'agriculture et la filière viticole

L'agriculture représente 12 % des établissements du SCoT Grand Auxerrois soit près 1 400 établissements et près de 5 % des emplois du territoire. Cette part d'établissements agricoles est relativement élevée par rapport à l'échelle nationale et s'explique par le caractère très rural de certaines EPCI du périmètre SCoT. La filière viticole y est particulièrement représentée, elle est principalement concentrée sur la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs. La filière viticole s'est organisée, avec la présence à proximité des lieux de production d'entreprises de services spécialisés (logistique, contenants, emballage, étiquetage, ...). Il s'agit d'un des principaux secteurs qui produit de la richesse sur le territoire grâce notamment à l'export des produits viticoles. Par ailleurs, le développement de l'agro-alimentaire et notamment les activités de transformation de la production locale permet de valoriser le terroir.

L'activité agricole est développée dans la partie agriculture du présent document.

La filière industrielle

La filière industrielle est composée de près de 700 établissements ce qui représente 6% des établissements économiques du SCoT Grand Auxerrois. Cette répartition est conforme à celle du département et de la région.

Plusieurs secteurs industriels caractérisent l'économie locale par rapport à l'échelle régionale ou nationale. Il s'agit par exemple de la mécano-soudure / chaudronnerie qui a un poids significatif dans l'économie industriel local. Le secteur de la mécatronique est également bien représenté. Ces entreprises sont concentrées sur la partie Nord du territoire. Enfin, la fabrication de meubles est également importante dans l'industrie manufacturière locale.

Les principaux employeurs (établissements ayant 100 salariés ou plus) du SCoT sont issus de l'industrie manufacturière dans le domaine de l'automobile et de la mécanique, ainsi que de l'agro-alimentaire. Ces établissements se concentrent principalement sur 4 communes : Monéteau, Auxerre, Migennes et Saint Florentin.

35 établissements employant au moins 100 salariés
4 communes concentrent 90% des employeurs de 100 salariés et plus

HMY	Matériel d'agencement de magasins	618	MONETEAU
DERICHEBOURG PROPTE	Nettoyage industriel	455	MONETEAU
DAVEY BICKFORD	Détonateurs	436	HERY
BENTELEUR AUTOMOTIVE	Métallurgie	315	MIGENNES
FRUEHAUF	Semi-remorques et bennes	300	AUXERRE
ONET SERVICES	Nettoyage industriel	293	MONETEAU
SICAVYL	Transformation de viandes	271	MIGENNES
ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION	Profilés et laminés aluminium	255	GERMIGNY
AUXERDIS (E.Leclerc)	Hypermarché	254	AUXERRE
YOPLAIT FRANCE	Produits agro-alimentaires	227	MONETEAU
LABORATOIRES MACORS	Produits pharmaceutiques	218	AUXERRE

Source : Contribution Cci de l'Yonne au PETR du Grand Auxerrois, mars 2016

Aujourd'hui, l'activité industrielle présente sur le territoire dépend de grands groupes internationaux, dont les centres de décision sont éloignés du territoire local. Le développement industriel du territoire

est dépendant des investissements étrangers et des politiques de développement des grandes entreprises défendues à l'échelle internationale. L'avenir et le développement économique de ces entreprises échappent aux acteurs privés et publics du territoire.

II- Les évolutions du tissu économique local et la dynamique à l'œuvre

2.1 Les tendances d'évolution de la structure économique

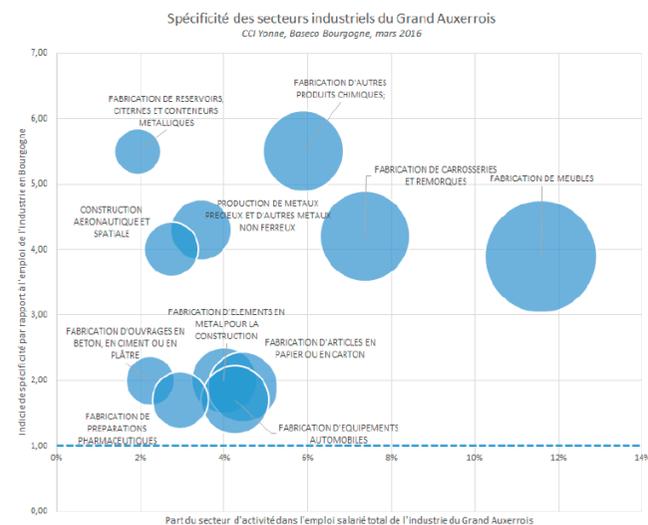
Les tendances d'évolution des différentes fonctions économiques du territoire montrent une évolution d'emplois plutôt à la stabilisation dans tous les secteurs.

Le secteur de la fabrication baisse et est de moins en moins représentatif de l'économie du territoire depuis le début des années 2000. Certaines activités sont également en forte baisse depuis 2008 comme les activités de culture-loisirs, la santé, action sociale et le BTP.

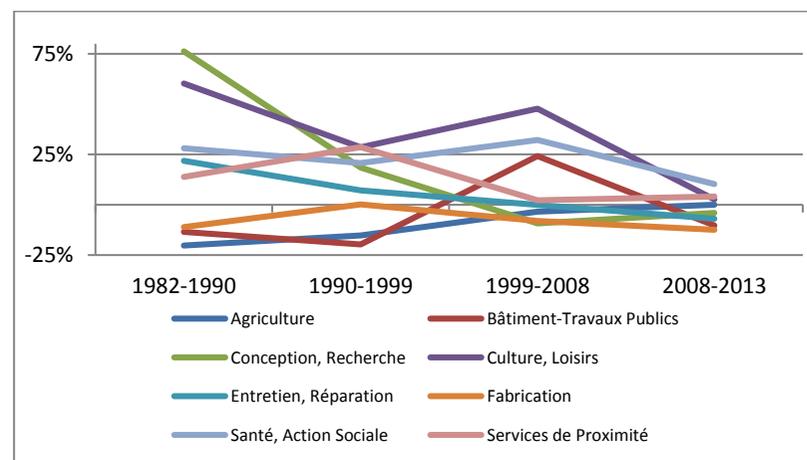
On observe, en revanche, une stabilisation des activités comme l'agriculture et l'entretien et la réparation ainsi que la conception et la recherche après avoir connu des baisses importantes en matière d'emplois.

La répartition des emplois par fonction économique et par EPCI montre les disparités économiques et permet d'évaluer l'identité des territoires. La Communauté d'Agglomération d'Auxerre a une part des emplois dans le domaine de l'administration publique, la gestion et la santé/action sociale plus importante qu'à l'échelle du SCoT. Elle

concentre en effet les activités tertiaires avec la présence d'équipements publics majeurs en tant que Préfecture de l'Yonne.



Note de lecture : positionnement des secteurs industriels du Grand Auxerrois (indice >1) par rapport à l'emploi industriel de Bourgogne (indice = 1). La taille des cercles est proportionnelle au nombre de salariés du secteur



Analyse fonctionnelle de l'économie du SCoT *(source : Insee)*

La Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs a une part des emplois dans le domaine de l'agriculture particulièrement élevée par rapport au territoire SCoT. Elle concentre l'activité viticole, ce qui lui confère une certaine attractivité et visibilité à l'échelle nationale. Elle a également un positionnement économique important en matière de services de proximité auprès de la population.

La Communauté de l'Agglomération Migennoise a une part des emplois dans le domaine de la fabrication et des activités de

transport/logistique. De même, la Communauté de Communes Serein et Armance a une part des emplois plus importante dans le domaine de la fabrication et des activités d'entretien/réparation. Cela leur confère une identité économique plus industrielle.

La Communauté de Communes de l'Aillantais a une part des emplois plus importante dans le domaine du BTP et des services de proximité à la population. Les activités économiques présentes sur ce territoire permettent de satisfaire les besoins de la population. Il s'agit d'une économie très endogène.

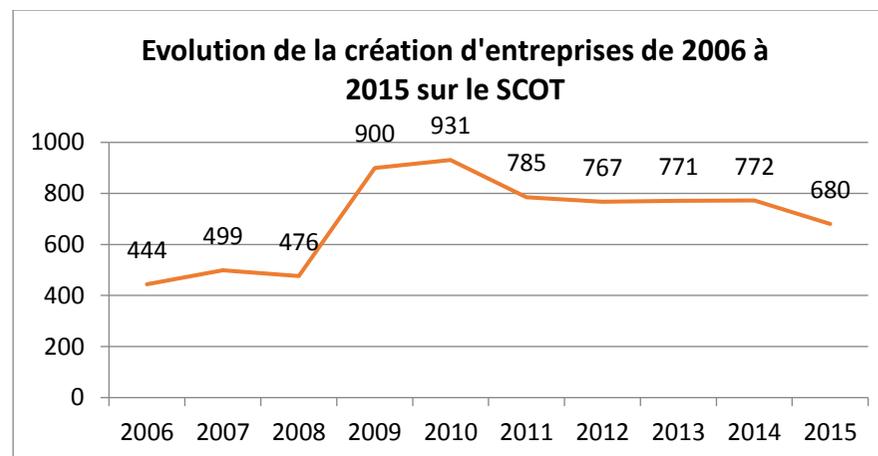
	CA de l'Auxerrois	CC Chablis, Villages et Terroirs	CC de l'Agglomération Migennoise	CC de l'Aillantais	CC Serein et Armance	Total général
Emploi total	35833	5328	5261	1910	7581	55913
Administration publique	11%	4%	5%	6%	4%	9%
Agriculture	2%	28%	3%	8%	5%	5%
Bâtiment-Travaux Publics	7%	6%	6%	12%	8%	7%
Commerce inter-entreprises	4%	3%	3%	2%	3%	3%
Conception, Recherche	1%	0%	1%	1%	2%	1%
Culture, Loisirs	2%	1%	1%	1%	1%	2%
Distribution	8%	6%	7%	6%	6%	8%
Education, Formation	5%	4%	7%	6%	4%	5%
Entretien, Réparation	8%	6%	8%	9%	10%	8%
Fabrication	8%	7%	19%	8%	24%	11%
Gestion	13%	8%	9%	5%	8%	11%
Transports, Logistique	8%	8%	16%	8%	9%	9%
Prestations Intellectuelles	3%	1%	2%	4%	2%	2%
Santé, Action Sociale	12%	6%	6%	9%	5%	10%
Services de Proximité	9%	12%	9%	15%	9%	9%

2.2 La création d'entreprises

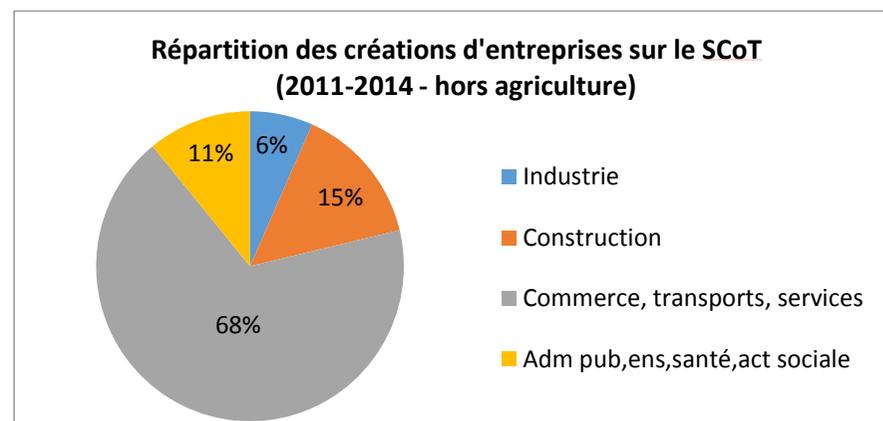
On observe un saut positif en termes de création d'entreprises à partir de 2008. On peut supposer que la crise économique ayant débuté en 2008, a été le déclencheur d'initiatives individuelles contributrices de l'essor du tissu d'auto-entrepreneuriat et des micro-entreprises. Néanmoins, depuis 2010 on enregistre une perte de vitesse de l'ordre de 27% sur la période entre 2010 et 2015, avec une tendance à la stabilisation autour de 700 entreprises créées en moyenne entre 2010 et 2015.

Au regard de la répartition par secteurs d'activité des créations d'entreprises (hors agriculture), on constate que les créations sont majoritairement portées par le secteur tertiaire (commerce, transports, services & administration publique, enseignement, santé, action sociale). Cela concerne près de 80 % des créations sur la période 2011-2014.

Bien qu'il y ait création d'entreprises sur le territoire, il convient au SCoT d'accompagner ces initiatives locales dans le temps afin de veiller à limiter les défaillances après 2 à 5 années d'activités (seuils souvent critiques pour amener une entreprise à maturité).



Source : INSEE-Création d'entreprises et établissement 2006 à 2015.



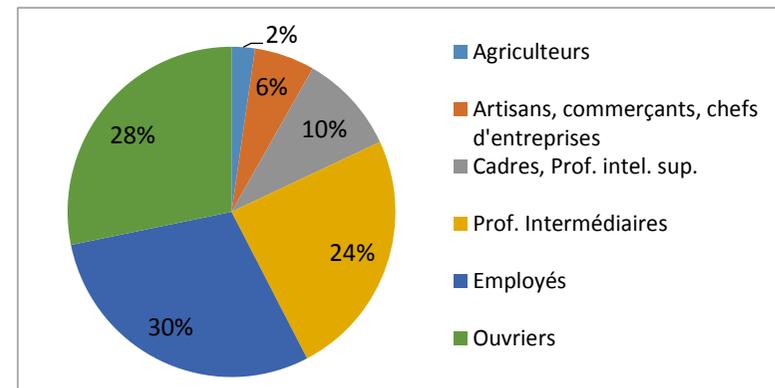
III- Les moyens humains

3.1 La population active et son évolution

On constate sur le périmètre du SCoT une mutation de la population active induite par :

- Un recul du nombre d'ouvriers entre 2006 et 2013 estimé à moins 11% à mettre en parallèle avec la perte d'emplois industriels entre 2006 et 2013.
- Même constat pour les agriculteurs et les employés qui voient également leurs effectifs baisser respectivement de 5% entre ces deux années.
- En parallèle, la croissance est constatée auprès des CSP+ (artisans, commerçants, chefs d'entreprises et cadres, prof. Intel. Supérieures) mais également auprès des professions intermédiaires.
- Un taux de chômage de la population active qui augmente sur la période de +3%.

Ces chiffres mettent en avant une évolution de la population active en augmentation entre 2006 et 2013 mais accompagnée par un taux de chômage en progression. Ceci est en décalage avec l'évolution de l'emploi qui diminue sur la période. L'enjeu pour le SCoT est de maintenir un équilibre entre la structure des emplois et de la population active.



Répartition de la population active du SCoT Grand Auxerrois

CSP	Agriculteurs	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
2013	1391	3604	5923	14729	17805	17075
2006	1458	3346	5882	14079	18742	19202
Evolution (en %)	-5	8	1	5	-5	-11

Source :INSEE - Population 2013

Taux de chômage*	2006	2013
SCoT	10,2 %	13 %
Yonne	10,8 %	13,5 %
Bourgogne	9,8 %	12,3 %
<i>National</i>	<i>8,8 %</i>	<i>13 %</i>

***Calcul Taux de chômage :** Nombre de chômeurs (Insee - 2013)/ Population active de 15-64 ans (Insee - 2013)

3.2 L'emploi

En 2013, on dénombre près de 55 910 emplois sur le territoire du SCoT, soit près de 45 % des emplois du département de l'Yonne. Le SCoT du Grand Auxerrois constitue ainsi un bassin d'emploi structurant à l'échelle départementale mais aussi régionale.

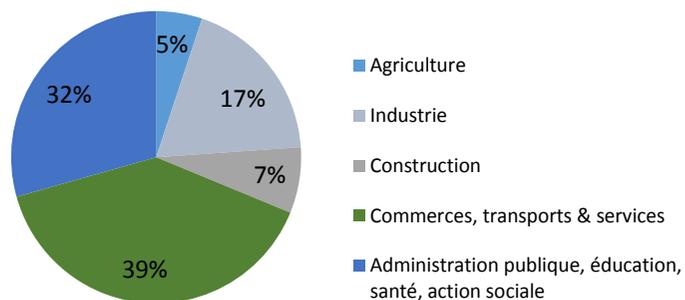
Toujours en corrélation avec les constats présentés précédemment, on distingue que le secteur tertiaire est le plus grand pourvoyeur d'emplois, il représente 71% des emplois du territoire.

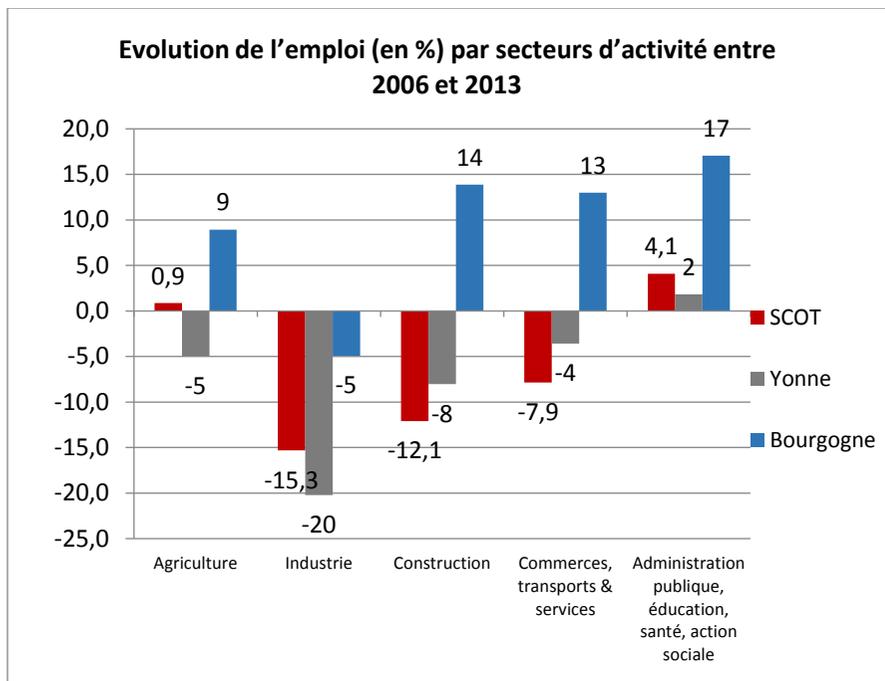
Les comparaisons avec le département et l'ex région Bourgogne mettent en exergue une similitude des répartitions de l'emploi par secteurs d'activités.

	SCOT	Yonne	Bourgogne
Nb d'emplois	55 913	123 177	646 544
Agriculture	5%	5%	5%
Industrie	17%	17%	15%
Construction	7%	7%	7%
Commerce, transports, services divers	39%	39%	40%
Administration, enseignement, santé, action sociale	32%	32%	33%

Source : INSEE – Emploi 2013

Répartition de l'emploi par secteurs d'activités en 2013.





Le territoire a perdu près de 3 320 emplois entre 2006 et 2013 soit une baisse de 5,6%.

Cette baisse est en partie liée au recul des emplois dans le secteur industriel estimé à -15%, le secteur de la construction avec -12%, mais également le secteur du commerce, transports et services avec -7,9% malgré la croissance de la création d'entreprises dans ce secteur.

L'ensemble de l'ancienne région Bourgogne tire une évolution globalement positive en termes d'emploi, alors que le département de l'Yonne et le SCoT sont en régression. Ce constat tend à souligner

que le dynamisme se localise sur d'autres pôles régionaux comme Dijon ou Chalon-sur-Saône et laisse l'Yonne en marge de celui-ci.

L'administration publique est le secteur le plus dynamique en matière d'emploi :

- ➔ +4,1 % entre 2006 et 2013, secteur porté par la présence d'Auxerre, préfecture de l'Yonne et centre administratif important au sein du SCOT.
- ➔ Une évolution sur cette temporalité qui montre que la création d'emplois est portée par le secteur public.

EPCI	Emplois 2006	Emplois 2013	Evolution
CA de l'Auxerrois	37710	35833	-5,0
CC Chablis, Villages et Terroirs	5620	5328	-5,2
CC de l'Agglomération Migennoise	5482	5261	-4,0
CC de l'Aillantais	1940	1910	-1,5
CC Serein et Armance	8479	7581	-10,6
Total général SCOT	59231	55913	-5,6

Si on analyse l'évolution de l'emploi par EPCI entre 2006 et 2013, on constate une baisse sur tous les EPCI, cette baisse est particulièrement marquée au sein de la Communauté de Communes Serein et Armance avec une perte de -10,6% de ses emplois sur cette période.

3.3 Ratio emplois sur actifs au sein du Scot Grand

Auxerrois :

Le SCOT présente pourtant un taux d'emploi équilibré vis-à-vis des actifs du territoire. Ce ratio est disparate au sein des EPCI du territoire. En effet, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois présente le seul ratio supérieur à 1, indiquant ainsi qu'il s'agit du territoire central attractif pour des actifs habitant à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Suivent ensuite la Communauté d'Agglomération Migennoise et la Communauté de Communes de Chablis, Villages et Terroirs qui observent des ratios plutôt corrects pour des territoires plus ruraux. Les Communautés de Communes de Serein et Armance ainsi que la Communauté de Communes de l'Aillantais présentent quant à elles des ratios les plus bas, les actifs de ces EPCI sont amenés à travailler au sein de l'agglomération auxerroise, induisant des flux domicile-travail importants.

EPCI	Emplois	Actifs	Ratio Emplois-Actifs
CA de l'Auxerrois	35833	30924	1,16
CC Chablis, Villages et Terroirs	5328	7287	0,73
CC de l'Agglomération Migennoise	5261	6430	0,82
CC de l'Aillantais	1910	4814	0,40
CC Serein et Armance	7581	11290	0,67
SCOT au global	55913	60746	0,92

Source : INSEE – Emploi 2013.

3.4 Les liaisons domicile-travail

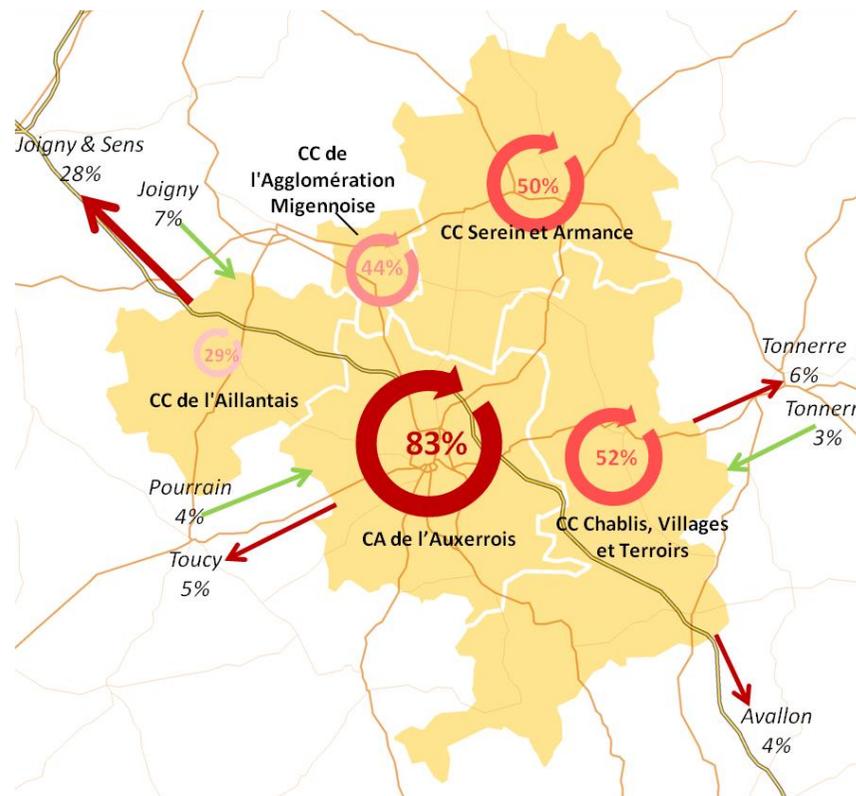
Chiffres clés au global :

- **Flux entrants** : 9917 dont Joigny : 7 %; Toucy : 5 % Tonnerre 3 %
- **Flux sortants** : 7343 dont Joigny + Sens: 28 %; Tonnerre 6%; Toucy 5 %

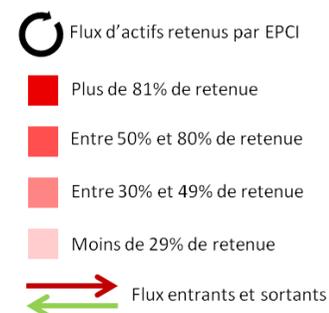
Le SCoT présente un solde de 2 574 actifs résultant de la différence entre flux entrants sur le territoire et flux sortants. Les flux sortants et entrants du territoire restent cependant relativement limités et concernent essentiellement les communes périphériques au territoire du SCoT.

Le territoire est relativement « éloigné » de grands pôles d'emplois concurrents, ce qui lui permet de retenir une grande partie de ses actifs autour du bassin d'emplois d'Auxerre.

Néanmoins, les retenues au sein même du territoire sont très hétérogènes selon les EPCI, elles varient entre 29 % pour la Communauté de Communes de l'Aillantais à 83 % pour la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.



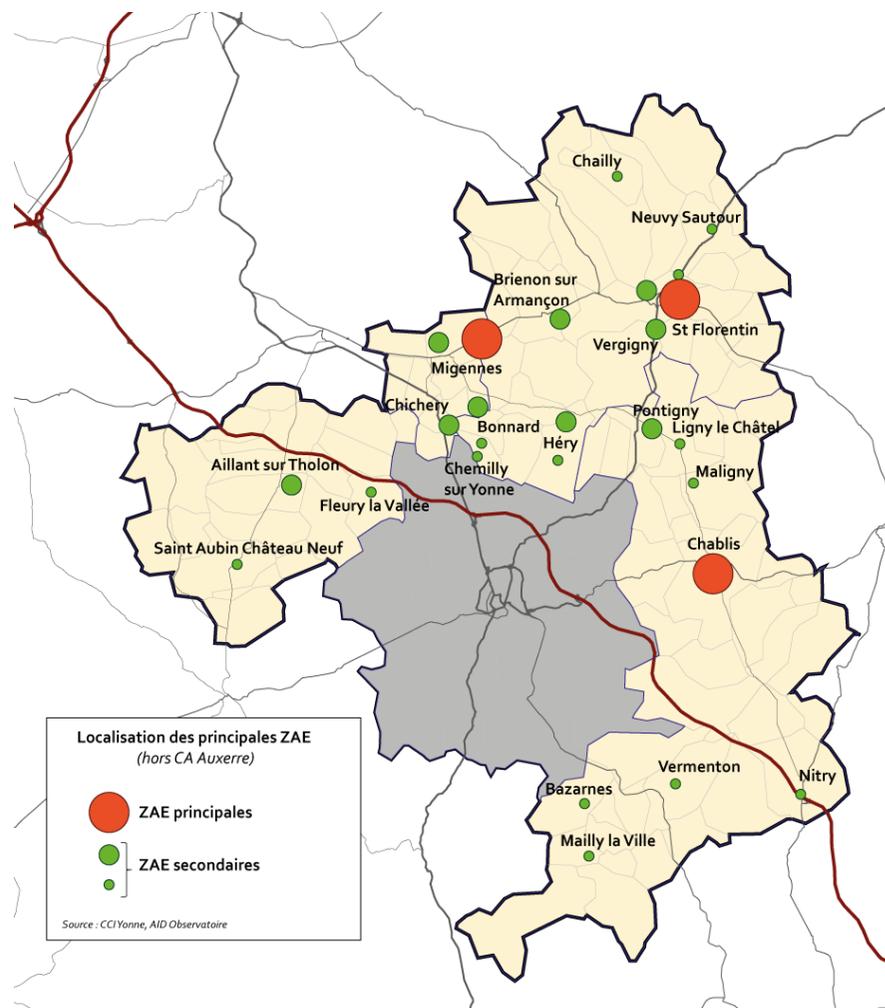
Source : Mobilité Domicile Travail 2015 - INSEE



IV- Les espaces d'accueil en matière de développement économique

4.1 L'offre existante

Localisation des zones d'activité de la Communauté d'Agglomération d'Auxerre



Le périmètre du SCOT du Grand Auxerrois représente 2148 ha de zone d'activités soit 41 % des zones d'activités totales du département de l'Yonne. 68 % des surfaces sont d'ores et déjà occupée par des entreprises, soit 1470 ha.

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois représente 45 % des surfaces à vocation économique avec plus de 970 ha recensés dans les documents d'urbanisme locaux en novembre 2015.

Le bilan des capacités d'accueil réalisé en 2015 montre une disponibilité à court moyen terme de 77 ha, dont 72 % sur des terrains déjà viabilisés. La majorité des surfaces se concentrent sur les Communautés d'Agglomération d'Auxerre et de Migennes. Dans les documents d'urbanisme locaux, les surfaces prévues en extension s'élèvent à 491 hectares (hors contraintes et projet de déclassement). Cela représente 33 % des surfaces d'ores et déjà occupées. Le territoire a aujourd'hui une forte capacité d'accueil sur le long terme. En revanche, les capacités d'accueil à court terme sont relativement faibles pour pouvoir répondre la demande.

EPCI	Surface disponible viabilisée	Surface disponible non-viabilisée	Surface en extension - début d'engagement (projet inscrit aux PLU)	Surface en extension - pas engagé (projet inscrit aux PLU)
CA Auxerre	26,44	1,82	66,81	168,12
CA Migennes	16,44	0	36,62	38,5
CdC de l'Aillantais	2,58	1,91	6,21	8,97
CdC Chablis, Village et Terroirs	3,56	1,47	7,02	38,41
CdC Serein et Armance	7,59	15	0	120,23
TOTAL SCoT	56,61	20,2	116,66	374,23

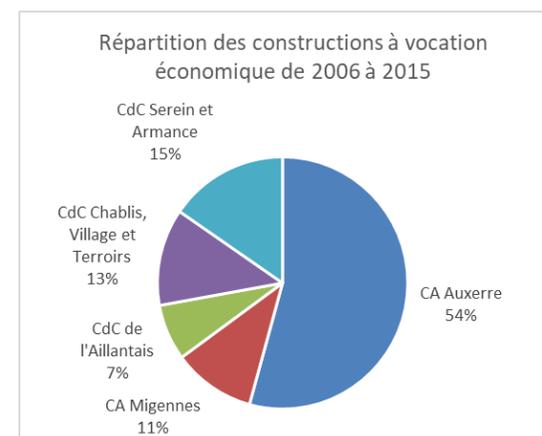
Source : CCI Yonne, Localisation et disponibilité des ZAE de l'Yonne, Novembre 2015

4.2 La demande : la dynamique de construction

Le territoire a consommé l'équivalent de 50,2 hectares de construction en 9 ans pour l'activité économique, soit 5,6 hectares/an en moyenne. 417 m²/an pour 1 000 habitants ont été construits en moyenne, ratio légèrement inférieur à la moyenne de l'ancienne Région Bourgogne (431 m²/an pour 1000 habitants).

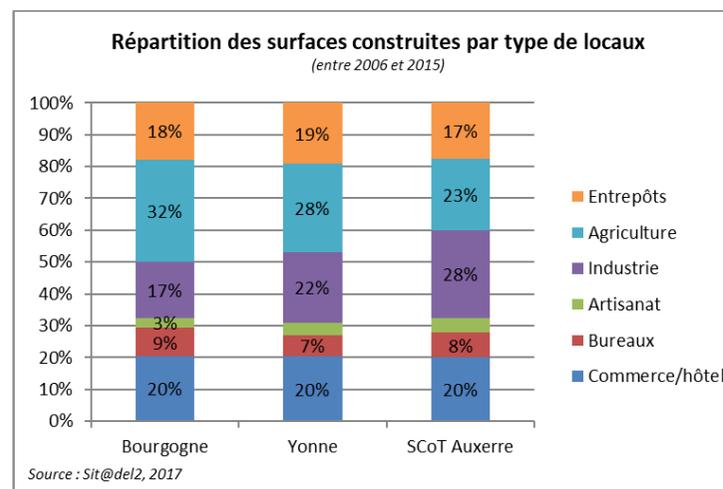
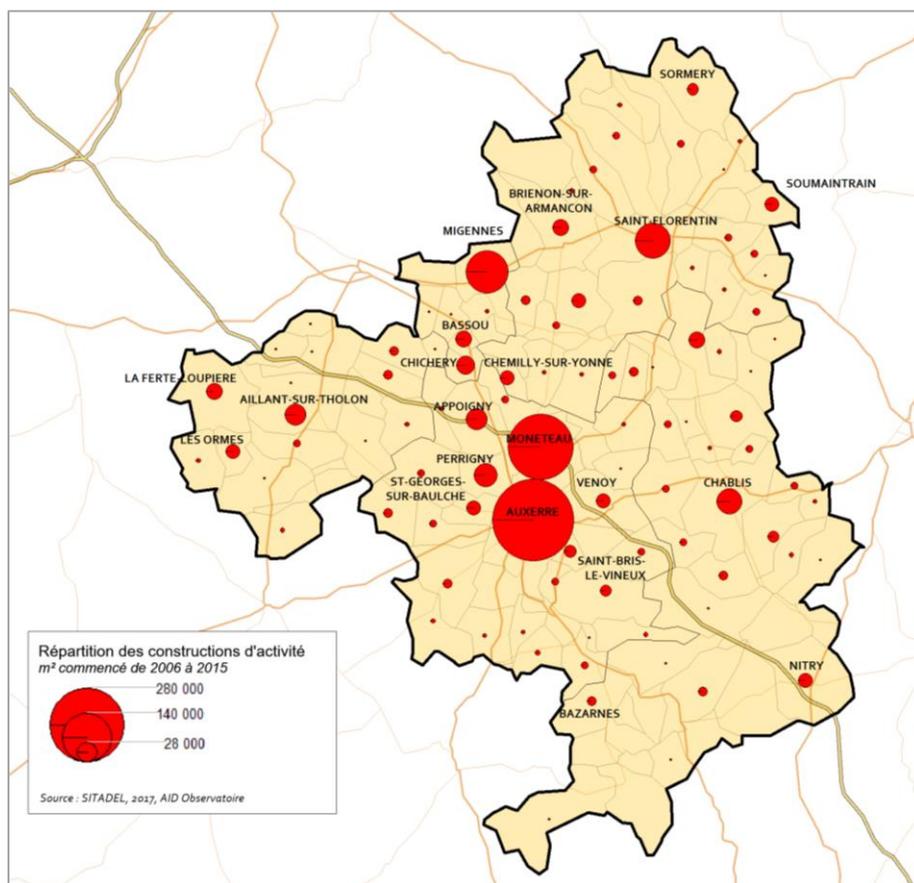
Les principales communes ayant bénéficiées de ces nouvelles constructions sur la période sont les suivantes (elles représentent à elles-seules près de 60% des m² construits) :

Communes	Hectares bâtis construits	%
Auxerre	11,4	23%
Monéteau	8,9	18%
Migennes	3,5	7%
Saint-Florentin	2,6	5%
Chablis	1,8	3%
Perrigny	1,4	3%

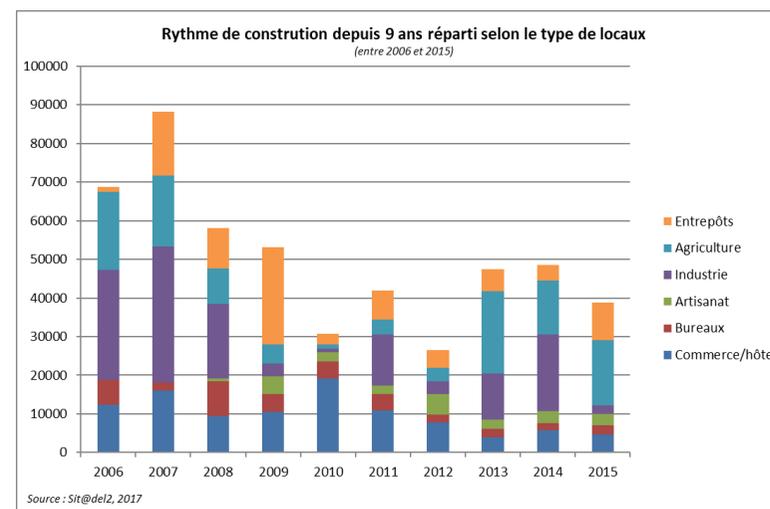


Source : SITADEL, 2017

Le territoire du SCoT concentre les constructions à vocation industrielle du département de l'Yonne. Il s'agit d'une spécificité pour le territoire au regard de la répartition des constructions à l'échelle de l'ancienne Région Bourgogne.



Un ralentissement des constructions a été opéré depuis la crise économique de 2008 et n'a toujours pas repris la même dynamique constatée sur les années précédentes.



4.3 Analyse qualitative des zones d'activité économiques

Les zones d'activités, souvent situées en entrée de ville, jouent un rôle important en termes d'image du territoire et d'identité paysagère. La qualité des équipements et des aménagements constitue également un facteur d'attractivité pour les entreprises. Les zones d'activités ont fait l'objet d'une analyse qualitative au regard de différents critères, de manière à identifier les bonnes et mauvaises pratiques et les marges de manœuvre en termes d'amélioration qualitative.

Cette analyse fait apparaître de fortes disparités selon les zones d'activités, avec des enjeux d'amélioration plus ou moins forts sur :

le traitement de l'espace public (voies de desserte, cheminements, abords, végétalisation...),

la qualité du bâti (formes, gabarits, façades, cohérence d'ensemble...)

le traitement des limites (qualité et homogénéité).

Bien que ce ne soit pas spécifique au territoire, les marges de manœuvre en termes d'améliorations qualitatives demeurent importantes, notamment concernant l'insertion paysagère.

Les zones d'activités sont marquées par une mixité des fonctions (artisanat, industries, commerces), il n'y a pas de véritable spécialisation des zones.

Globalement on observe des zones d'activités de surfaces importantes où se sont succédées plusieurs tranches, réalisées au « coup par coup » sans véritable réflexion d'ensemble, ce qui se ressent particulièrement au niveau de la structure interne des axes de circulation.

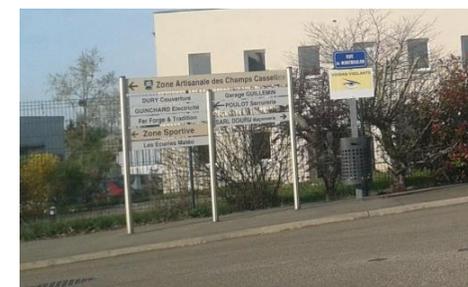
On observe des densités relativement faibles, avec la présence bâtiments vacants ou sous-occupés ainsi que de dents creuses au sein des zones. De plus, les capacités d'extension sont importantes.

Le territoire du SCoT du Grand Auxerrois dispose de zones très hétérogènes, sans cohérence particulière à l'échelle du territoire comme à l'échelle des zones : des disparités importantes sont en effet observables au sein d'une même zone.

Il existe très peu de mutualisation des entrées de parcelles ou de parkings. Le traitement des limites est très variable et peu qualitatif.

Le SCoT et les PLU constituent des outils qui permettent de répondre efficacement à certains de ces enjeux qualitatifs, en mettant en place des préconisations et règlementations adaptées.

Signalétique :



Traitement des espaces publics :



Qualité du bâti :



Traitement des limites :



Disponibilités foncières et vacances :



AFOM – Economie

Forces - Potentialités	Faiblesses – Contraintes et Problématiques
<ul style="list-style-type: none"> - Des filières identitaires fortes sur lesquelles s'appuyer en matière de développement (viticulture, agro-alimentaire, industrie mécanique, mécatronique, ...) - Une population active en mutation avec un développement des CSP + - Un taux de couverture des emplois satisfaisant, la Communauté d'Agglomération étant l'un des territoires les plus attractifs du département. - Un bon maillage du territoire en termes de zone d'activité, des capacités importantes sur le long terme 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre en zones d'activités plus importante que la demande sur certains secteurs (disponibilités foncières et potentiel d'extension important) - Des capacités d'accueil sur le cours termes relativement réduite - Une perte d'emplois productifs et un taux de chômage en augmentation
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en cohérence les projets de développement et adapter les disponibilités foncières au regard de la demande 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement opportuniste sans cohérence au regard des disponibilités foncières

Enjeux – Economie

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

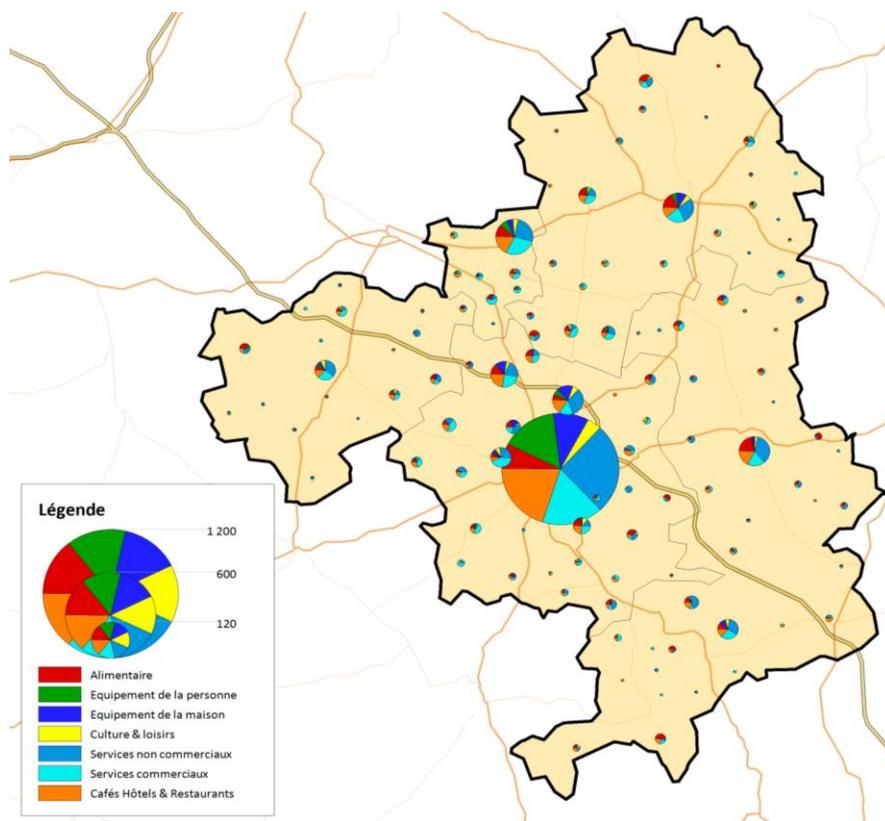
-
- Maintenir et renforcer le rôle structurant du Scot en matière d'emplois à l'échelle départementale et régionale.
- Freiner le recul des secteurs productifs comme l'industrie en matière d'emplois
- Maintenir le ratio emplois sur actifs à l'équilibre
- Définir une politique cohérente en matière d'organisation de l'habitat, des services à la population et des mobilités intra-Scot au regard des pôles générateurs d'emplois du territoire.
- Maîtriser l'ouverture des zones d'activité au regard de la demande et adapter le foncier disponible selon les besoins des entreprises locales.
- Garantir une lisibilité des disponibilités d'implantation pour les futurs investisseurs économiques.

DIAGNOSTIC COMMERCIAL

I- Le tissu commercial et artisanal local

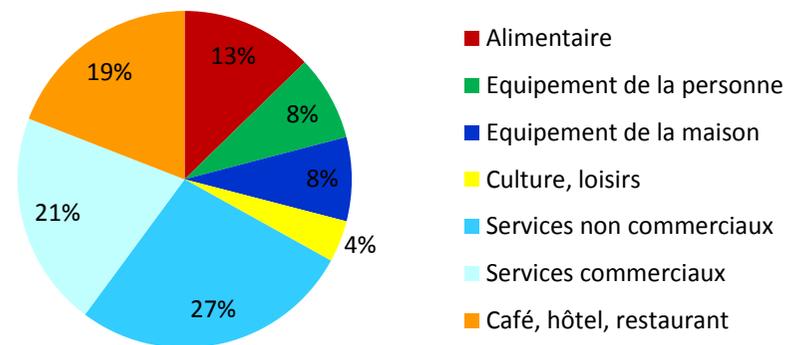
1.1 Répartition des activités

Répartition des pôles par secteurs d'activités sur le territoire du SCoT :



Source : SIRENE-2015

On répertorie au total plus de 2 800 établissements dont 940 commerces sur le périmètre du SCoT du Grand Auxerrois.



Ce chiffre génère une densité commerciale de **7 commerces pour 1 000 habitants**. Ce ratio est conforme à ce que l'on observe au niveau national (densité de 7 commerces pour 1 000 habitants à l'échelle nationale). Dans les territoires ruraux et périurbains, cette densité est plutôt située autour de 5 à 6 commerces pour 1000 habitants.

Des polarités structurantes se dessinent:

- Un pôle majeur : Auxerre avec plus de 1 194 activités qui représentent environ 42% de l'offre de l'ensemble du territoire.
- 5 pôles secondaires : Migennes, Saint-Florentin, Monéteau, Chablis et Appoigny (entre 90 et 150 activités et 4 478 habitants en moyenne).
- 6 pôles relais (entre 30 et 55 activités).
- 15 pôles d'hyper-proximité (entre 15 et 30 activités).

Toutes les communes présentent au moins une activité, mais 38 d'entre elles n'ont aucun commerce alimentaire questionnant ainsi la desserte pour les biens de première nécessité à destination des populations captives.

1.2 Les activités de 300 m² et plus

Plancher commercial-surface de vente des grandes surfaces (+ de 300 m²)
On compte près de 120 grandes surfaces sur le territoire du SCoT qui représentent environ 170 000 m² de surface de vente.

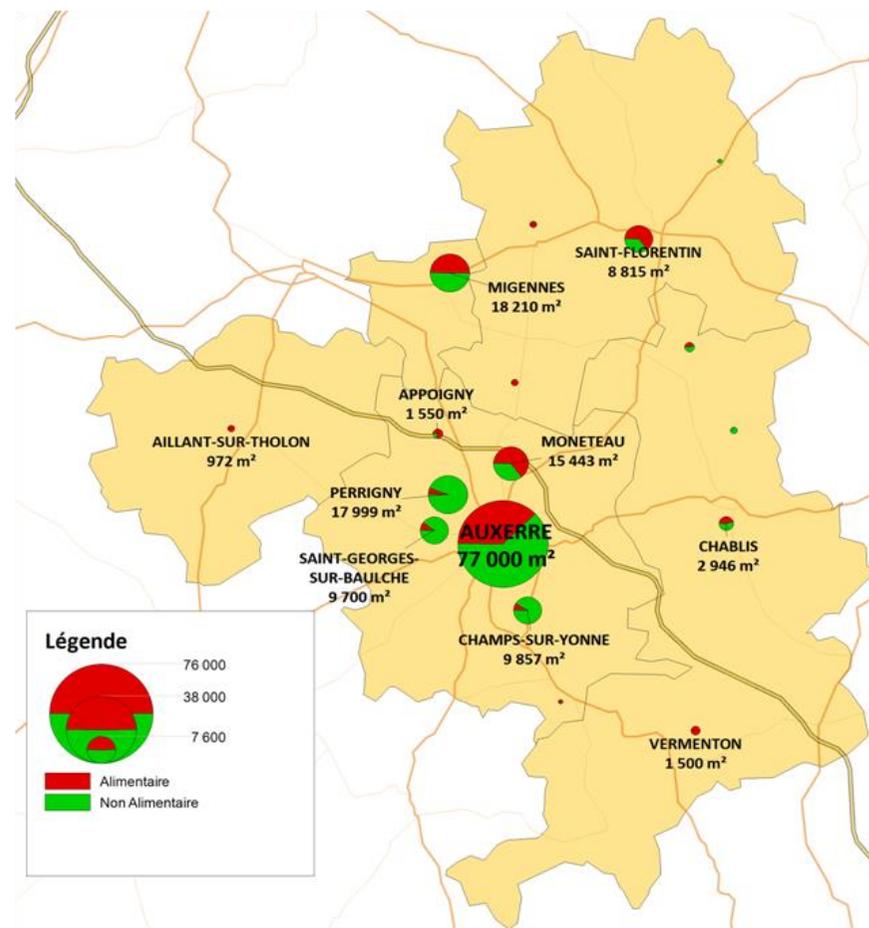
L'offre est essentiellement polarisée sur l'agglomération d'Auxerre (77%). Des pôles secondaires comme Saint-Florentin ou encore Migennes participent à mailler l'offre sur la partie Nord du territoire. Les Communautés de Communes de l'Aillantais et la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs disposent d'une offre commerciale beaucoup plus limitée, avec une densité respective de 93m²/1 000 habitants et 289 m²/ 1 000 habitants.

- Densité totale : 1 270 m²/1 000 habitants
- Alimentaire : 1 187 m² /1 000 habitants
- Non-alimentaire : 1 264 m²/ 1 000 habitants

Comparatifs nationaux :

- Densité totale : 957 m² /1 000 habitants
- Densité alimentaire : 309 m² /1 000 habitants
- Densité non alimentaire : 648 m² /1 000 habitants

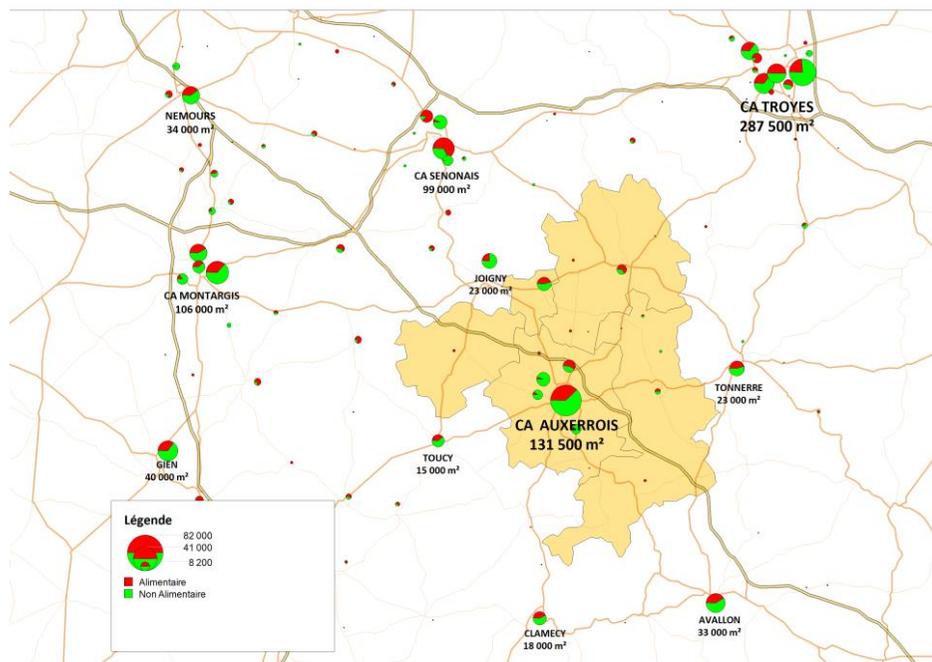
Le comparatif des densités commerciales entre le SCoT et le niveau national met en évidence une densité commerciale importante permettant de répondre aux besoins quotidiens et plus occasionnels voire exceptionnels des habitants. Cette forte densité s'explique en partie par l'éloignement des principaux pôles concurrentiels que sont Dijon, Troyes et Sens.



1.3 Le contexte concurrentiel des activités de plus de 300m²

La communauté de communes Grand Auxerrois se situe entre 3 polarités commerciales : Dijon au Sud, Troyes au Nord et Sens et Montargis à l'Ouest. Les pôles commerciaux des agglomérations de Dijon et Troyes constituent des pôles d'attraction majeure en termes d'achats non alimentaires.

Par ailleurs, des pôles secondaires plus proches tels que les communautés d'agglomération de Sens et Montargis constituent des alternatives en matière de besoins hebdomadaires.



Source : IFLS 2014, complété par Panorama 2017 et LSA Expert.

II- L'attractivité du territoire en matière de consommation

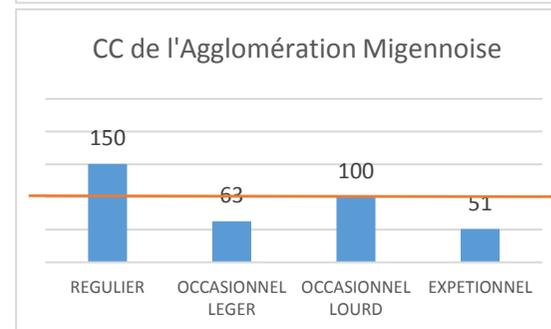
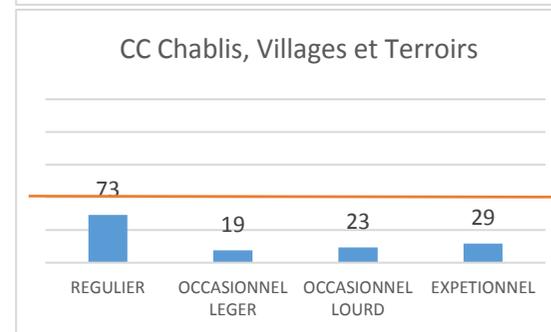
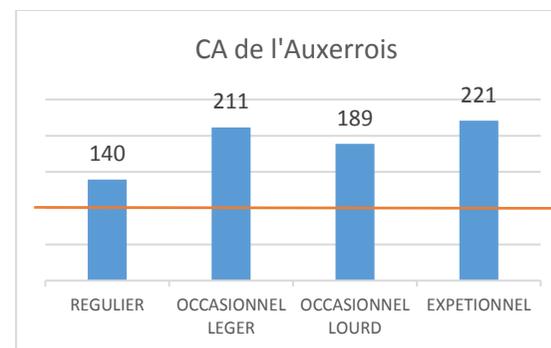
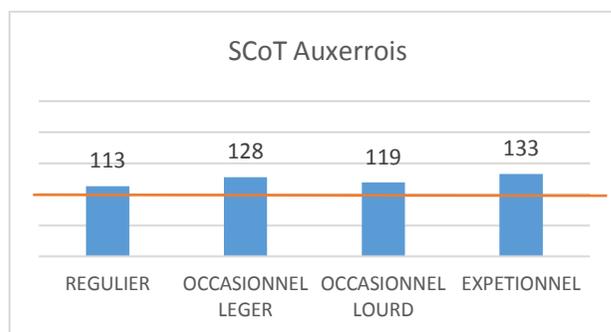
Afin de construire une stratégie d'aménagement commercial permettant de répondre aux enjeux d'aménagement du SCOT et de développement durable tels qu'énoncés par la loi, les réflexions ont été conduites en distinguant les commerces selon la fréquence d'achats à laquelle ils répondent.

Les fréquences d'achats renvoient à des typologies d'activités qui induisent des contraintes d'implantation différenciées (emprise foncière, modes d'accès...).

Fréquences d'achats	Types d'activités concernées	Aire d'influence principale
Quotidienne	Boulangerie, boucherie – charcuterie, tabac/presse, fleurs, alimentation, services ...	> 1 200 à 2 500 habitants
Hebdomadaire	Supermarchés/hypermarchés, alimentaires spécialisés...	8 000 hab (+1 000 m ²).
Occasionnelle « lourde »	Bricolage, jardinage	>10 000 à 15 000 habitants
Occasionnelle « légère »	Habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie/papeterie CD/DVD, jeux/jouets, petite décoration, ...	> 15 000 à 20 000 habitants
Exceptionnelle	Mobilier, électroménager, aménagement, de la maison (cuisines, salles de bains), concessionnaires automobiles...	> 40 000 à 50 000 habitants
Métropolitaine	Pas d'activités spécifiques Concepts commerciaux d'envergure	> 200 000 habitants

Afin de valoriser le niveau de la demande sur le territoire, il est indispensable d'estimer le marché potentiel. Ce dernier se calcule à partir d'une valorisation de la dépense des ménages. Cette dernière s'élève à 719 M€ soit plus de 12 112 € par ménage (moyenne nationale 12 971 € par ménage). Cette donnée montre une capacité de consommation des ménages légèrement inférieure à la moyenne nationale.

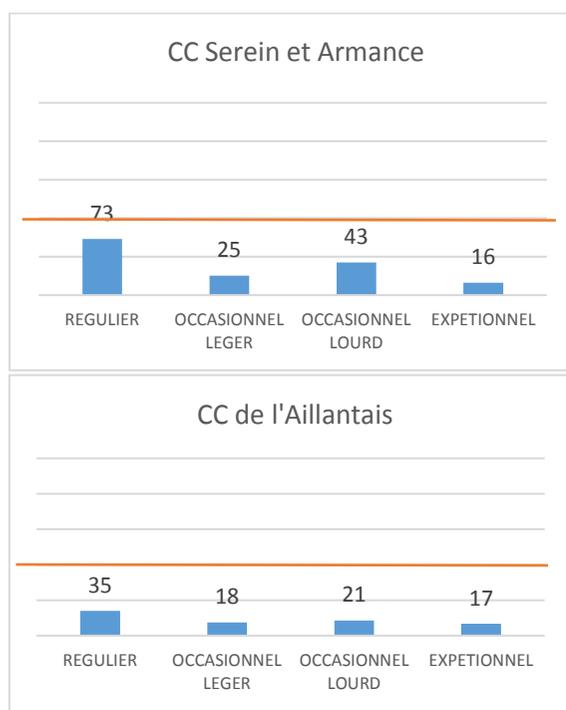
La dépense commercialisable des ménages doit être mise en relation avec l'offre commerciale présente sur le territoire pour évaluer le niveau de réponse aux besoins quotidiens à exceptionnels des habitants du SCoT. Le chiffre d'affaire estimé par l'offre commerciale présente sur le SCoT est de 856 M€. La confrontation de l'offre (chiffre d'affaire - CA) et de la demande (dépense commercialisable - DC) met en évidence le taux de couverture des besoins. Celui-ci est de 119 % sur le territoire. L'offre commerciale présente sur le territoire permet de satisfaire les besoins de la population résidente. Il est même excédentaire, ce qui signifie que les commerces captent une clientèle sur une zone de chalandise plus large que le périmètre du SCoT. Quel que soit la fréquence d'achat, le SCoT satisfait l'ensemble des besoins de l'achat quotidien aux achats exceptionnels.



Des disparités sont toutefois observables à l'échelle de chaque EPCI.

La Communauté d'Agglomération d'Auxerre concentre l'essentiel de l'offre commerciale à l'échelle du ScoT. Elle a donc un taux de couverture des besoins particulièrement élevé et excédentaires permettant de satisfaire les besoins des EPCI voisines, en particulier pour les besoins occasionnels et exceptionnels.

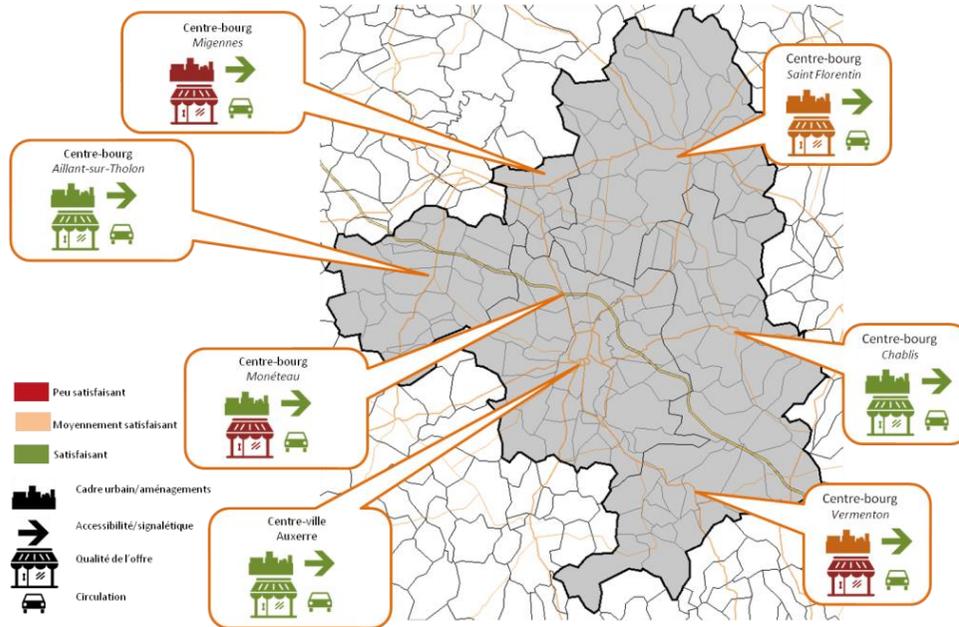
Le territoire de l'Aillantais a un taux de couverture des besoins pour les achats réguliers faible.



III- Analyse qualitative des espaces commerciaux

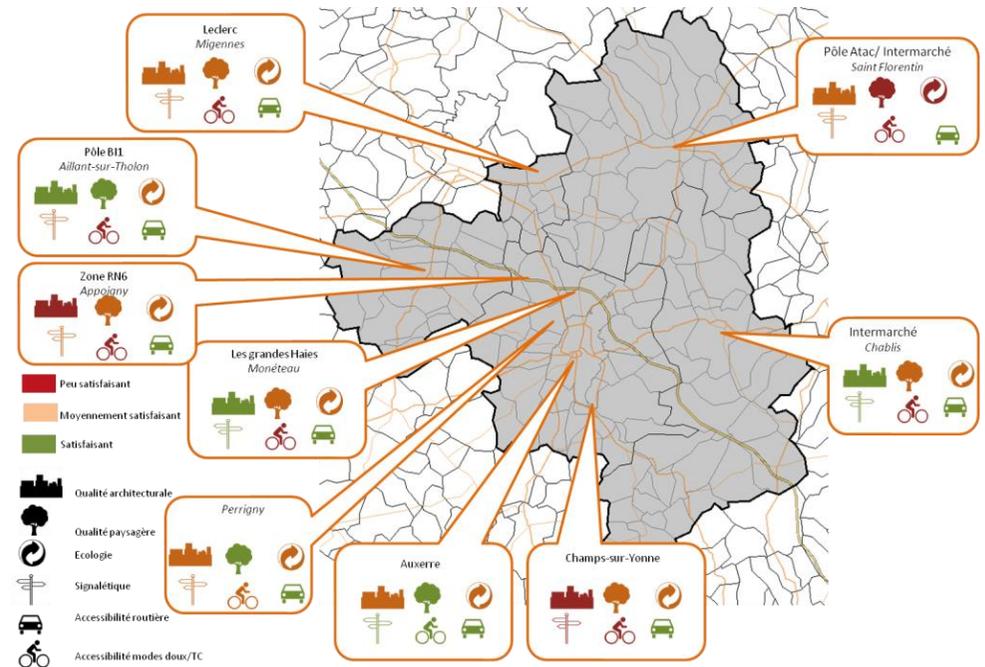
3.1 Les centralités marchandes

L'analyse qualitative des polarités de centralités synthétisée par le schéma ci-dessus met en évidence des centralités qui disposent d'une bonne accessibilité (essentiellement routière) et d'une bonne visibilité. La qualité des aménagements et de l'offre commerciale reste cependant très hétérogène à l'échelle du territoire.



3.2 Les zones commerciales de périphérie

Les pôles commerciaux de périphérie ont un degré d'imperméabilisation des surfaces assez élevé et sont fortement consommateurs de foncier, principalement pour le stationnement. En effet, il existe peu de dispositifs spécifiques tels que les parkings en silo, ou en toitures (hormis pour le centre commercial de la Fontaine des Clairions à Auxerre). La qualité paysagère, architecturales et des aménagements est assez hétérogène à l'échelle du SCoT, comme la figure ci-dessous le montre.



AFOM – Commerce

Forces - Potentialités	Faiblesses – Contraintes et Problématiques
<ul style="list-style-type: none"> - Une couverture des besoins très satisfaisante grâce de la diversité commerciale présente sur l'agglomération d'Auxerre - Une bonne accessibilité des zones commerciales - Des pôles concurrentiels relativement éloignés limitant les risques d'évasion ; - Des zones d'activités récentes attractives et bien aménagées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population captive qui subit une couverture limitée des besoins dans les territoires ruraux - Des centres-bourgs en perte de dynamique commerciale - Des zones d'activités commerciales vieillissantes peu attractives - Une forte disparité en termes de couverture des besoins selon les EPCI du territoire, notamment pour les besoins les plus courants.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Repositionner les centralités, dans un contexte de retour de la consommation dans les commerces de proximité - Développer des commerces multiservices/ commerces non sédentaires et l'outil numérique pour répondre à la population captive 	<ul style="list-style-type: none"> - Paupérisation de l'offre commerciale dans les territoires ruraux (difficultés de transmission reprise) - Déséquilibre centralité/périphérie au profit de la périphérie - Fragilisation du centre-ville d'Auxerre, avec un développement de la vacance (y compris sur les emplacements n°1) qui induit une perte d'attractivité du pôle majeur.

Enjeux – Commerce

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Modérer le développement de l'offre commerciale en périphérie afin de préserver la multifonctionnalité des centres-villes et centres-bourgs
- Assurer le maillage des territoires les plus ruraux pour les besoins les plus courants
- Engager une démarche de revitalisation des centralités urbaines et villageoises
- Requalifier les zones commerciales les plus anciennes pour garantir leur attractivité
- Concentrer l'offre commerciale dans le centre-ville d'Auxerre pour le redynamiser

LE TOURISME

I- L'offre touristique du territoire

1.1 Les principaux atouts

Atouts naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Des milieux naturels variés : - Vignobles : vignoble de chablis - Vignobles de l'Auxerrois - Voie Verte le long du Canal du Nivernais
Atouts patrimoniaux	<ul style="list-style-type: none"> - L'Abbaye Saint-Germain - La Cathédrale Saint Etienne - Eglise Saint Pierre et quartier des vigneron - Eglise Saint Eusèbe - Tour de l'Horloge - la maison de Cadet Roussel, - les restes remaniés de l'Ancien Château des Comtes d'Auxerre, - Le Pont dit Eiffel - Maison Renaissance de Coullanges la vineuse - Le Fort de Chitry le Fort - Le portail de Saint Bris le Vineux - Site archéologique d'Escolives –Sainte-Camille
Activités de loisirs et pleine nature	<ul style="list-style-type: none"> - Route touristique des vignobles de l'Yonne - Canal du Nivernais et Canal de Bourgogne
Offre culturelle complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Le musée Saint-Germain - Le musée Leblanc Duvernoy - Le Muséum d'histoire naturelle - La salle d'Eckmühl - La Chapelle des Visitandines

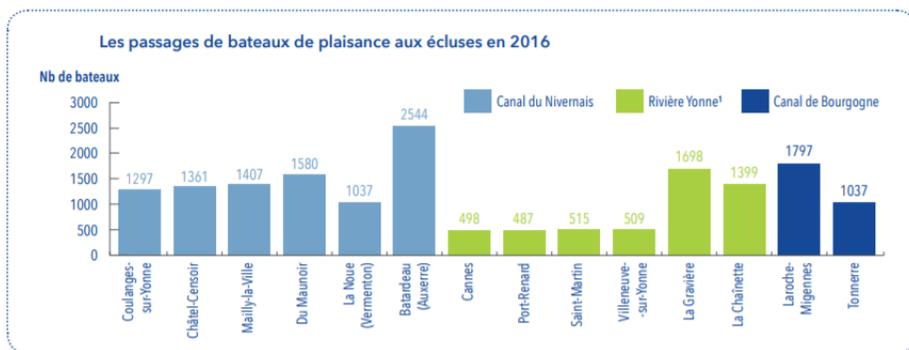
1.2 La fréquentation touristique

Le territoire possède 4 sites touristiques parmi les 20 plus importants en terme de fréquentation :

- L'Eglise Abbatiale de Pontigny avec 51 254 visiteurs en 2015,
- Le Musée/abbaye Sain Germain d'Auxerre avec 40 974 visiteurs en 2015,
- Les Caves baily-Lapierre de Saint Bris le Vineux avec 15 000 visiteurs,
- Le Museum d'Auxerre avec 14 605 visiteurs en 2016 (+5.9% par rapport à 2015).



Le tourisme fluvial est également très important sur le territoire SCoT avec la présence du Canal du Nivernais et le Canal de Bourgogne. Voies Navigables de France a enregistré 17 166 passages de bateaux de plaisance au niveau des écluses du département de l'Yonne en 2016. Le trafic sur le Canal de Bourgogne enregistre une hausse de fréquentation depuis 2015 (+3.8% de passages de bateaux), à l'inverse, le Canal du Nivernais enregistre une baisse de fréquentation de l'ordre de 14 %.



Source : Voies Navigables de France, DGE, CRT Bourgogne-Franche-Comté.

En 2011, 8 326 emplois sont liés à la présence de touristes dans l'Yonne (+2.8% par rapport à 2009). Cela représente 20 % des emplois de l'ancienne Région Bourgogne et 3.3 % des emplois totaux du département.

Les emplois touristiques se concentrent sur le secteur d'Auxerre-Avallon (47 %).

II- Les capacités d'accueil

Le territoire du SCoT Grand Auxerrois dispose d'une offre de 5337 lits marchands et 23 901 lits non marchands.

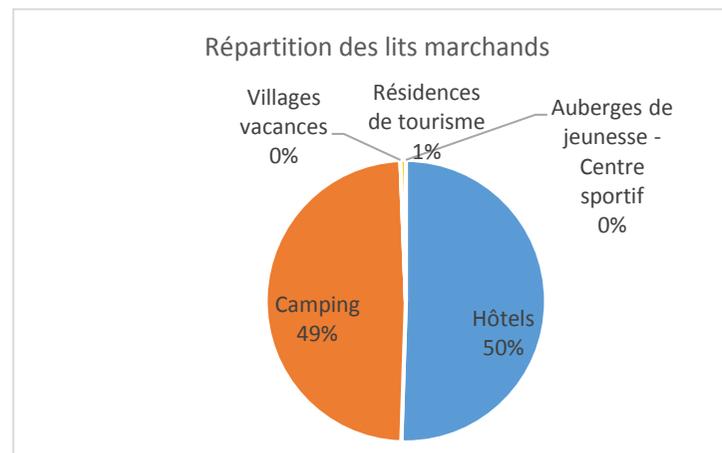
	Nombre de lits marchands	Nombre de lits non marchands
SCOT	5337	23 901
Yonne	21 752	112 295
Bourgogne	104 658	417 990

La capacité d'accueil du territoire se caractérise notamment par :

- Une capacité relativement importante principalement due à un nombre important de résidences secondaires.
- Un parc hôtelier relativement peu développé, et très concentré au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et de la Communauté

de Communes Chablis, Villages et Terroirs. La Communauté de Communes ne propose aucun hôtel sur son territoire.

- De nombreuses résidences secondaires, représentant plus des trois quarts de la capacité d'accueil totale du territoire (lits marchands et lits non marchands confondus).
- Une diversité de l'offre relativement faible avec une concentration du nombre de lits marchands des hôtels et des campings.



Répartition des établissements hôteliers classés par Communauté de Communes du SCoT :

40 hôtels, dont :	NC	1*	2*	3*	4*	5*
CA de l'Auxerrois	5	4	5	11	1	-
CC Chablis, Villages et Terroirs	7	-	1	3	1	-
CC de l'Agglomération Migennoise	-	-	-	-	-	-
CC de l'Aillantais	-	-	-	-	1	-
CC Serein et Armance	1	-	-	-	-	-
Total	13	4	6	14	3	1

Les spécificités du tourisme dans l'Yonne permettent également de mettre en avant trois caractéristiques principales :

- Une forte saisonnalité de l'économie touristique : le taux d'occupation moyen des établissements reste faible (52,6%)
- Une clientèle touristique familiale
- Une part de la clientèle étrangère qui représente près de 28 % de nuitées marchandes étrangères dans l'Yonne.

AFOM – Tourisme

Forces - Potentialités	Faiblesses – Contraintes et Problématiques
<ul style="list-style-type: none"> - Une certaine diversité dans l'offre touristique proposée (loisirs, offre culturelle, tourisme fluvial, tourisme vert, ...) - Des fréquentations en augmentation pour la plupart des sites touristiques du SCoT 	<ul style="list-style-type: none"> - Une capacité d'accueil à diversifier pour attirer la clientèle touristique
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre touristique présente sur l'ensemble du territoire de la Région Bourgogne dans laquelle s'inscrire pour créer des synergies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre touristique qui s'appuie sur le tourisme de passage. Attirer une nouvelle clientèle pour une fréquentation de plus longue durée.

Enjeux – Tourisme

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- S'appuyer sur les atouts touristiques du territoire SCoT et de l'offre présente à proximité pour développer l'attractivité touristique
- Développer une offre de services à proximité des pôles touristiques (restauration, hébergement, commerce, ...)
- Accompagner le schéma de développement touristique et ses orientations dans le cadre du SCoT
- Préserver le patrimoine architectural, paysager et environnemental du territoire

L'AGRICULTURE

I- Contexte local et données agronomiques

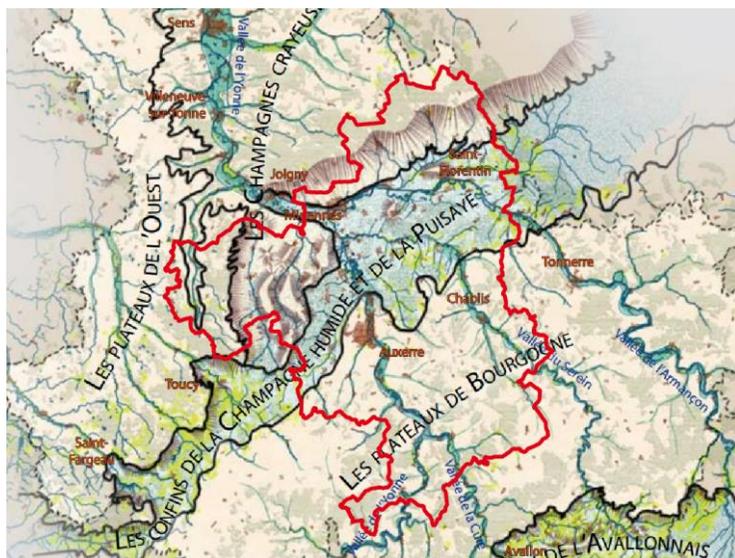
1.1 Les données géologiques

Le développement de l'agriculture s'appuie sur les caractéristiques géologiques et pédoclimatiques d'une région. C'est en effet à partir des ressources disponibles et notamment l'eau, des types de sols et de l'exploitation du sous-sol que les populations ont pu s'étendre et se développer au fil des siècles.

1.1.1 Identification des entités géographiques :

- La moitié Sud du territoire est comprise dans les Plateaux de Bourgogne
- La partie centrale concerne la Champagne humide de la Puisaye
- La limite Ouest est située sur les plateaux de l'Ouest
- Enfin la partie Nord se trouve dans les Champagnes crayeuses.

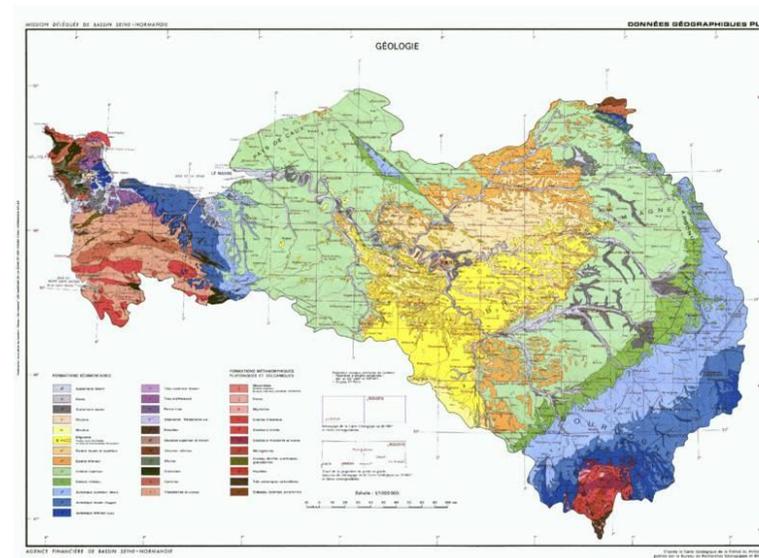
(Sources : Agence Folléa-Gautier « Atlas des paysages de l'Yonne »)



1.1.2 Les données pédologiques

Le sol est un facteur essentiel du milieu en tant que support de la production agricole et forestière, ainsi que de toutes les infrastructures et activités humaines (Sources : L'inventaire des sols de Bourgogne)

Cartes géologiques du BRGM



Le

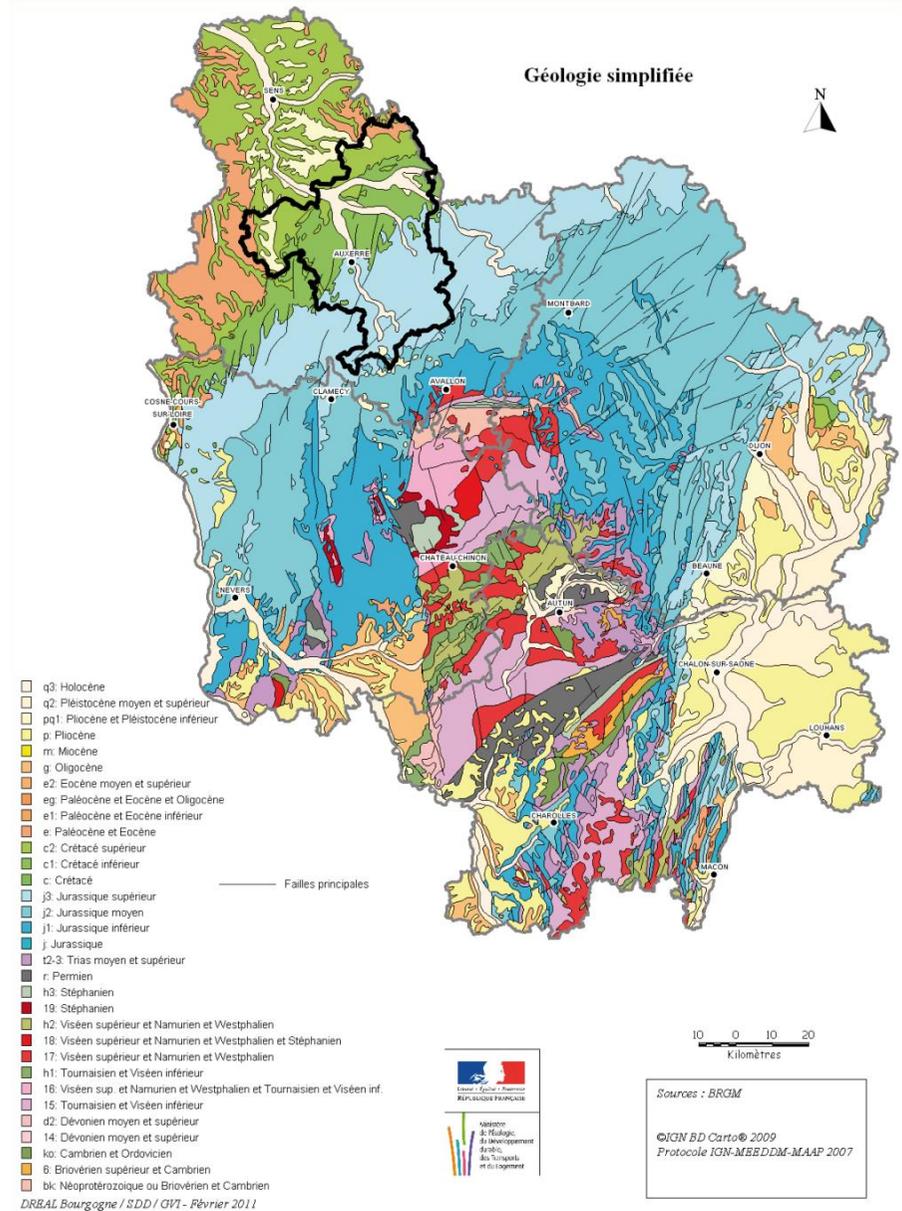


département de l'Yonne fait partie du bassin versant de la Seine. Sur les deux cartes géologiques, on remarque que la composition des sols est très complexe.

1.1.3 Formations géologiques et nature des sols :

D'après cette carte simplifiée de la Bourgogne (réalisée à partir d'une carte du BRGM de 1996), il est possible d'identifier les principales strates présentes au sein du périmètre du PETR du Grand Auxerrois.

- Sur la limite Nord et la limite Ouest, il s'agit de « sables, argiles, cailloutis, calcaire lacustres et marnes du III et IV (datant de l'Eocène moyen et supérieur).
- En traçant une diagonale Ouest/Nord du territoire, on trouve ensuite des craies et marnes crayeuses du crétacé supérieur (datant du Crétacé supérieur et inférieur)
- Parallèlement à cet axe, au centre du PETR, on identifie des sables et argiles du Crétacé inférieur (datant du Crétacé)
- Enfin sur la moitié Sud, sont présents des calcaires et marnes du Jurassique supérieur dont des formations récifales de l'Yonne et de la Nièvre.



II- Données de cadrage sur l'agriculture dans le PETR

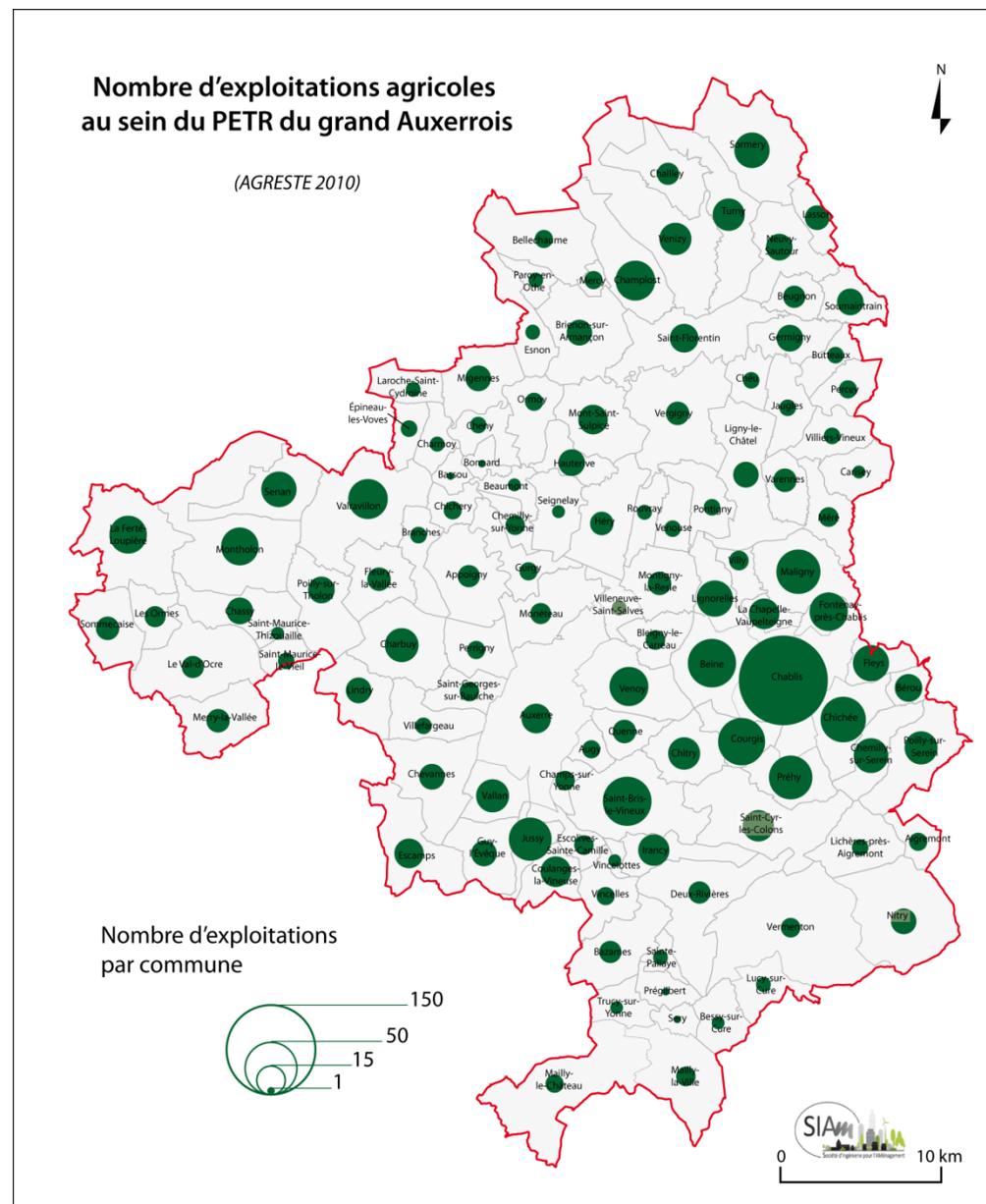
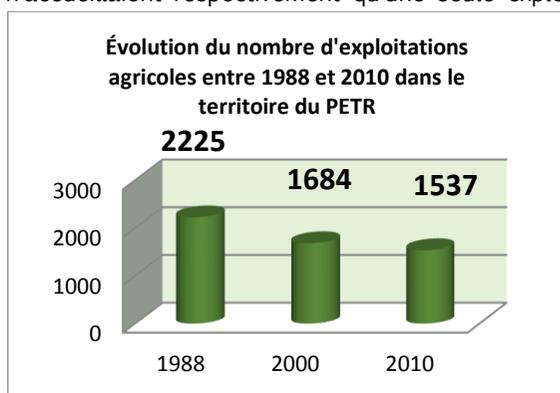
2.1 L'évolution de la population agricole et de la Surface Agricole Utilisée (SAU)

2.1.1 Répartition géographique et diminution du nombre d'exploitations :

Depuis une cinquantaine d'années, on observe de manière générale, une nette diminution du nombre d'exploitations agricoles. Dans le département de l'Yonne, on a pu observer une diminution de 6867 exploitation entre 1970 et 2013.

Au sein du PETR, on recense une diminution d'environ 690 exploitations, passant de 2225 à 1537 exploitations entre 1988 et 2010 (données AGRESTE 2010).

En 2010, Chablis était la commune où se concentraient le plus d'exploitations agricoles à l'échelle du SCoT, avec environ 147 exploitations. Ensuite viennent les communes de Saint-Bris-le-Vineux, Beine et Courgis avec plus d'une quarantaine d'exploitations chacune. À l'inverse, Bassou, Prégilbert, Sery et anciennement St-Martin-sur-Ocre n'accueillaient respectivement qu'une seule exploitation.



2.1.2 Évolution de la SAU :

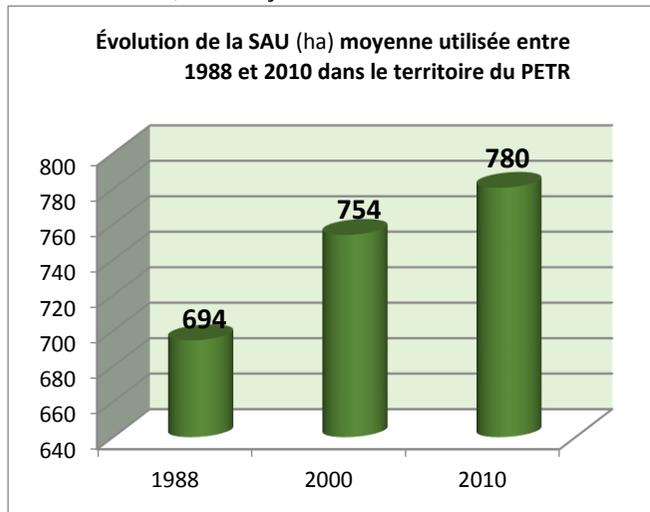
La Surface Agricole Utile (SAU) est composée de :

- terres arables (grandes cultures, cultures maraichères, prairies et vignobles...)
- surfaces toujours en herbe (prairies permanentes)
- cultures pérennes (vergers)

Elle comprend également les surfaces en jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production. Ces terres sont intégrées au sein des terres arables. La SAU n'inclut ni les forêts, ni les bois.

Contrairement à la diminution continue du nombre d'exploitations agricoles, évoquées précédemment, la surface agricole moyenne utile augmente.

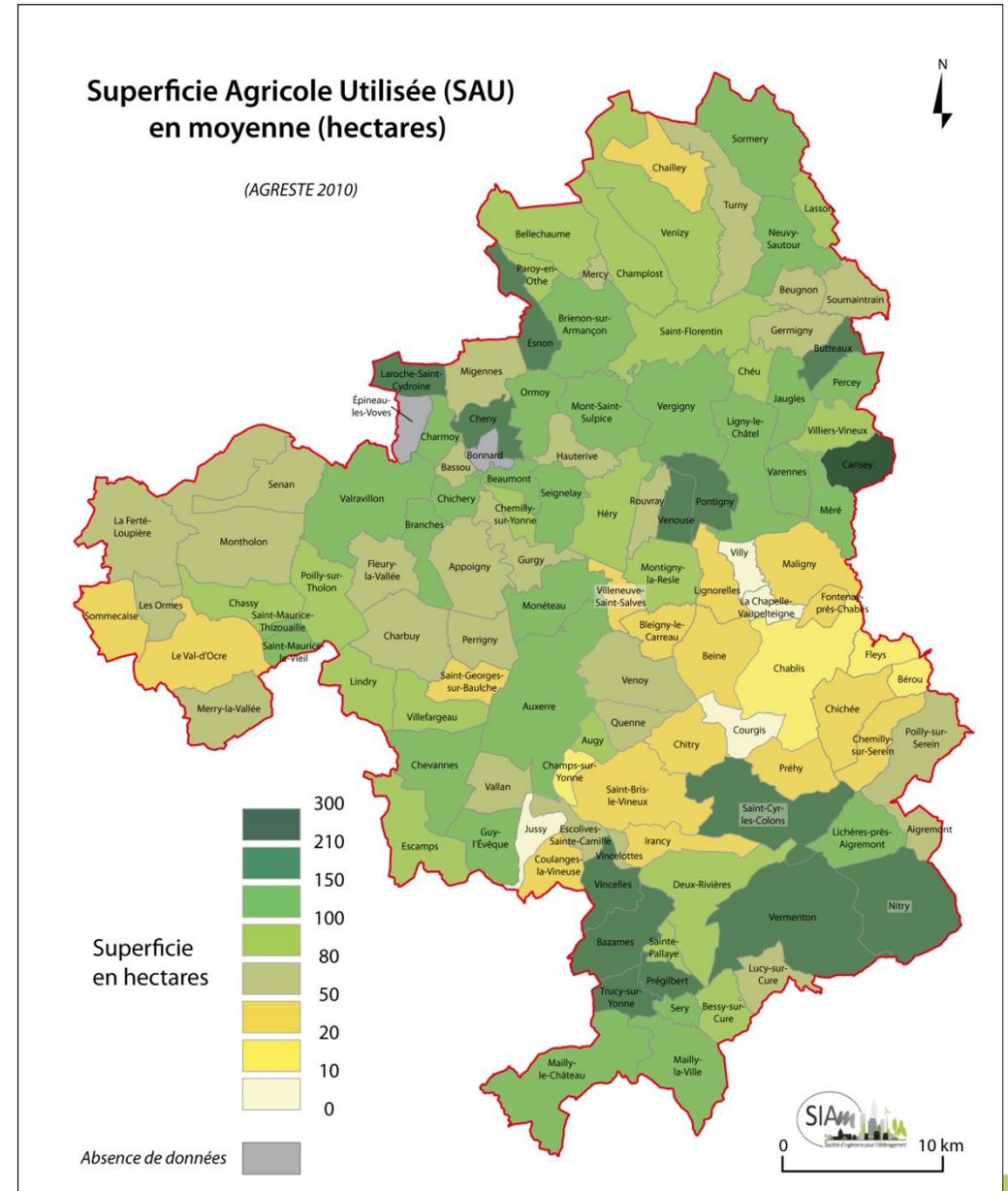
En 1988, en moyenne sur la totalité du territoire du SCoT, la SAU représentait 694 ha. Cette moyenne a augmenté de 60 ha en l'espace d'une douzaine d'années puis de 84 ha en 2010 pour atteindre 780 ha en moyenne de SAU.



SAU moyenne utilisée et nombre d'exploitations par communes en 2010 :

En comparant la carte représentant la SAU moyenne en hectare, par

commune du PETR avec la carte matérialisant le nombre d'exploitation par communes, on remarque logiquement que les zones où l'on trouve le plus d'exploitations agricoles, ont une SAU relativement faible. On assiste donc à une concentration des exploitations dans certains secteurs, notamment dans les communes viticoles, situées au Sud d'Auxerre et au pourtour de Chablis.

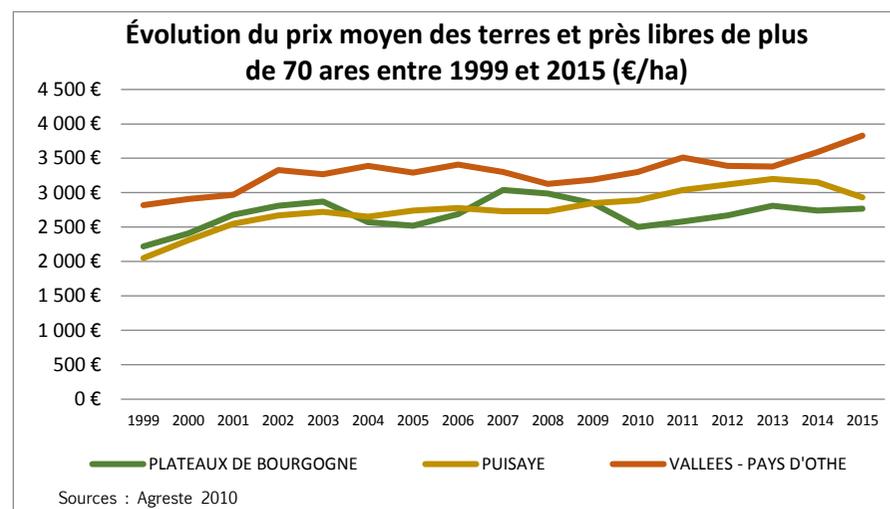


2.2 La succession dans les exploitations :

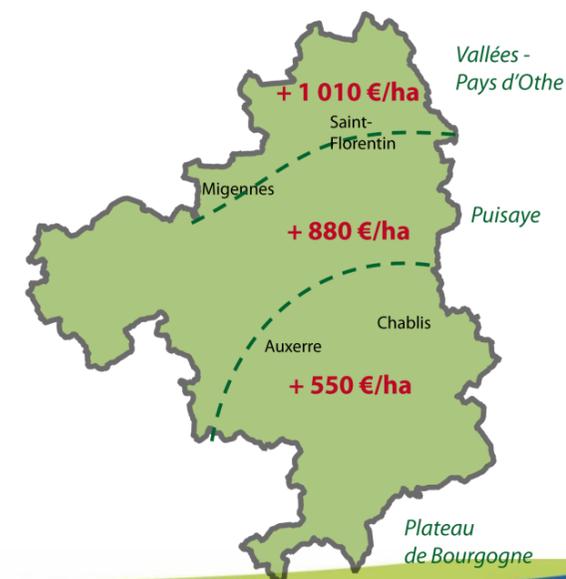
L'agriculture est confrontée, comme d'autres secteurs d'activité, à un vieillissement de ses actifs. Sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois, on constate que le taux de transmission des exploitations est assez faible. En 2010, une partie d'entre elles (18%), avaient trouvé un successeur. Mais environ 40% des exploitations agricoles étaient sans successeur connu.



2.2.1 Évolution du prix du foncier agricole :



En analysant les données de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRRAF) Bourgogne-Franche-Comté, on identifie clairement que le prix du foncier agricole sur une quinzaine d'années est en nette augmentation. Le secteur des Vallées du Pays d'Othe a connu la plus forte hausse de 1010 €/ha ; le secteur de Puisaye est passé de 2050€/ha à 2930€/ha soit une augmentation de 880€/ha. Les zones agricoles concernant le plateau de Bourgogne ont augmenté de 550€/ha. Ce facteur peut être une des causes de difficulté d'installation que rencontrent les jeunes agriculteurs et explique sans doute le faible taux de repreneurs dans le territoire du SCoT.



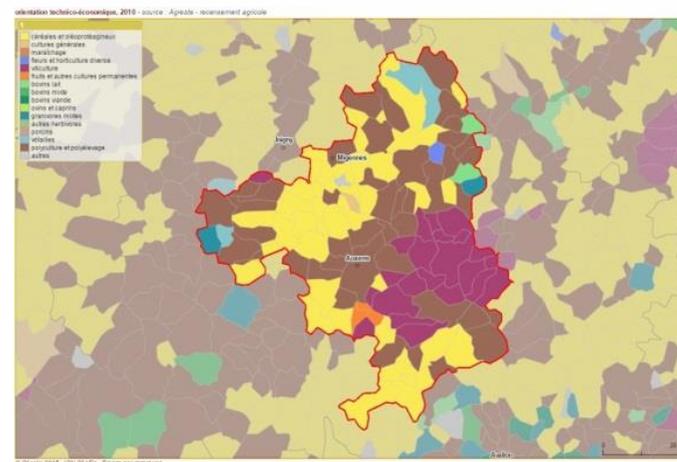
2.3 L'activité agricole

2.3.1 Typologie des activités agricoles

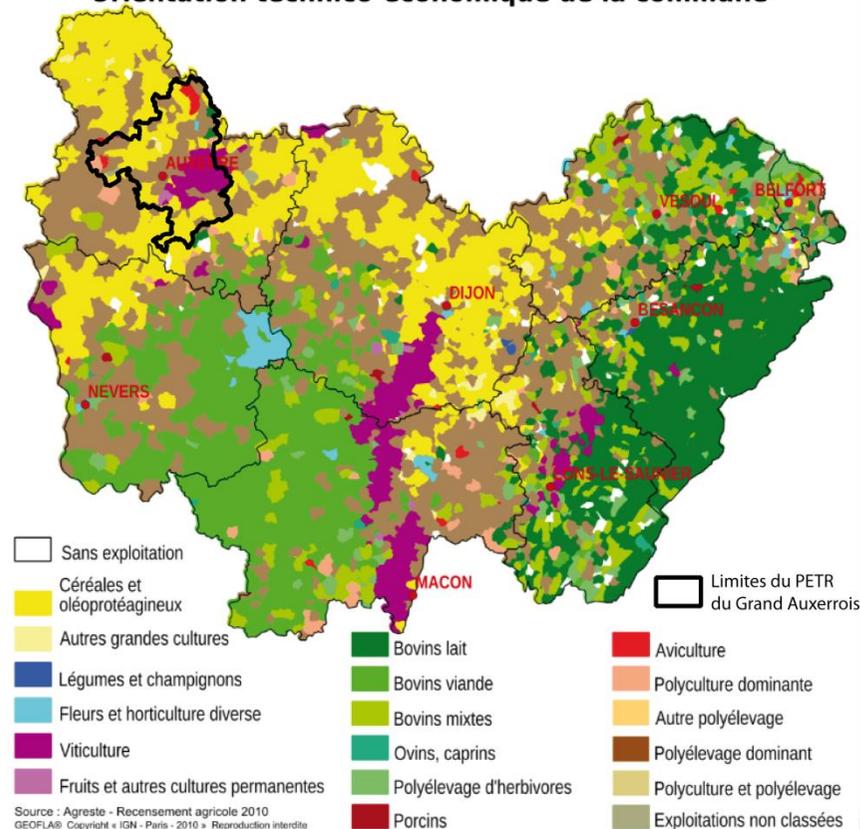
Grandes cultures et viticultures majoritaires au sein des exploitations :

Les Orientations Technico-économiques des Exploitations agricoles (OTEX) correspondent à la spécialisation des exploitations. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si le Produit Brut Standard (PBS) des productions concernées dépasse deux tiers du total. La carte ci-contre permet de faire le constat suivant :

- La Communauté de Communes Serein et Armance est plutôt orientée vers la polyculture et le polyélevage. Au centre, on trouve un peu d'horticulture ; au Nord, du polyélevage, de l'aviculture et quelques élevages et de bovins lait.
- Dans la Communauté d'Agglomération (CA) de l'Auxerrois et la Communauté de Communes de l'agglomération Migennoise, il s'agit essentiellement de polyculture et de céréaliculture. Au Sud-Est de la CA d'Auxerre, la viticulture est assez présente.
- Au sein de la Communauté de Communes de l'Aillantais, on remarque que l'Ouest est orienté sur l'élevage (bovins et volailles) ; au centre et à l'Est, il s'agit plutôt de céréaliculture et de polyculture.
- La Communauté de Communes de Chablis, Villages et Terroirs est davantage tournée vers la viticulture (dans les communes autour de Chablis) ; au Sud l'Agriculture est plus variée, avec la culture de céréales et d'oléagineux ainsi que de la polyculture, on trouve quelques zones de polyélevage.



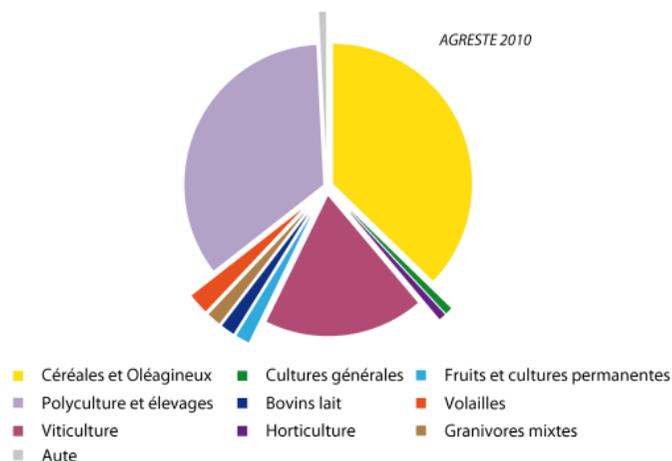
Orientation technico-économique de la commune



2.3.2 Les cultures :

Le territoire du PETR est majoritairement concerné par polyculture (34,7%) et la céréaliculture (37,2%), ainsi que par la viticulture (18,5%) au Centre-Est.

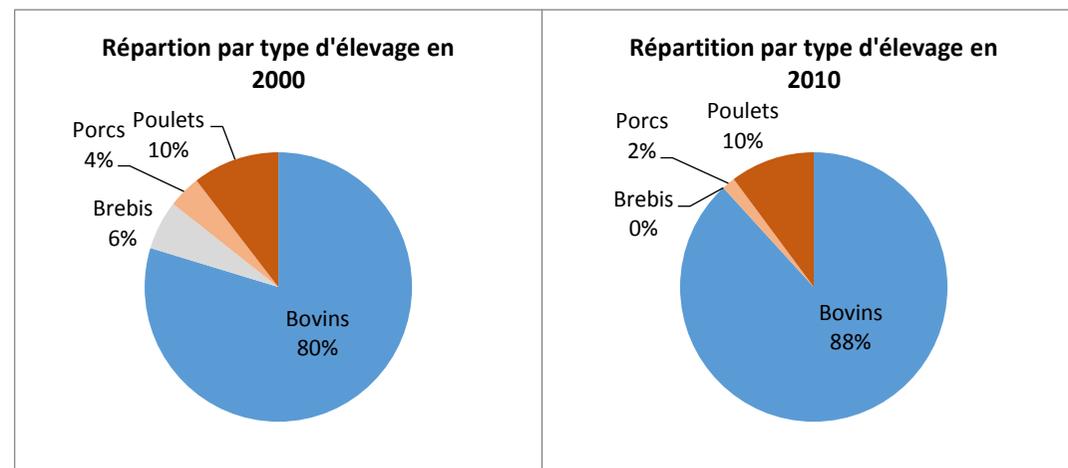
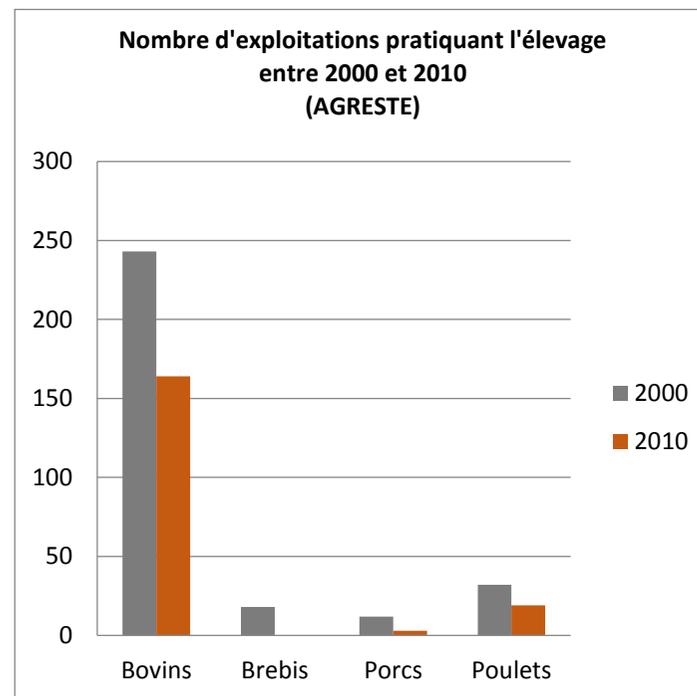
Répartition des différents types d'activités agricoles au sein du PETR du Grand Auxerrois en 2010



2.2.3 L'élevage :

Précédemment, nous avons pu voir que les grandes cultures sont majoritaires sur le territoire. Très peu d'exploitations font de l'élevage, en 2000, sur 1684, seules 243 exploitations pratiquaient l'élevage, soit 14,4% des exploitations du territoire. Dix ans plus tard seulement 164 exploitations pratiquaient l'élevage, soit 10,7% des exploitations. Certains types d'élevages ont même disparu comme celui des brebis. L'élevage de porcs, à quand à lui été divisé par 2.

Parmi tous ces types d'élevage, c'est l'élevage bovin qui prédomine. Il représentait près de 80% en 2000, dix ans plus tard, le pourcentage atteignait 88%.



2.4 Activités de diversification

2.4.1 Diversification et tourisme

Le terme de diversification regroupe l'ensemble des productions non dominantes sur le département, c'est à dire autres que bovins, ovins, grandes cultures et viticulture.

Il concerne également les activités générant une plus-value sur un atelier déjà en place, comme par exemple les activités de transformation et de commercialisation. Il englobe aussi les activités ayant pour support l'exploitation (restauration, hébergement, visites guidées...)

Un certain nombre d'exploitations du département se sont diversifiées, avec une représentation importante dans les secteurs de la viticulture (avec les visites de caves et dégustation dans le domaine)

L'agritourisme regroupe toutes les activités de découverte du patrimoine agricole et gastronomique et les activités d'accueil à la ferme, chez un exploitant agricole (hébergement, restauration, animation), de vente directe de produits fermiers issus de l'exploitation, sans intermédiaires.

2.4.2 Réseau bienvenue à la ferme

- Rencontrez des agriculteurs qui vous présenteront leur métier et leurs produits.
- Découvrez la richesse des territoires et des savoir-faire traditionnels.
- Appréciez une recherche constante de la qualité, tant sur le goût que sur l'hygiène et l'environnement.
- Vente de produits à la ferme, restauration et/ou hébergement.



2.4.3 Sur le territoire du PETR du Grand Auxerrois

Plusieurs lieux de productions ouvrent leurs portes pour des ventes directes, un accueil du public et une découverte de l'exploitation :

- EARL de la Fringale (Lasson 89570), visite du moulin, du fournil et vente produits de l'exploitation.
- La Ferme Gillot (Beugnon 89570) élevage laitier et fabrication de fromages.
- La Ferme Lorne (Soumaintrain 89570) élevage laitier et fabrication de fromages
- La ferme Saint-Loup (Brienon-sur-Armançon 89210) découverte d'un élevage de cerfs. Vente de produits de la ferme.
- EARL Brunot (Mont-Saint-Sulpice 89250) Élevage de moutons, visite et découverte des produits de la ferme.
- Ferme de la Petite Fontaine (Méré 89144) Élevage de canards et transformation sur la ferme.
- La Maiterie (Villiers-sur-Tholon 89110) production d'asperges ; élevage de poules ; transformation de produits de la ferme.
- Société Desmoutiers Breton (Branches 89113) Élevage caprin laitier, transformation du lait en fromages.
- Domaine des Vins Vieux (Lignorelles 89800) Exploitation viticole, dégustation de vins
- Domaine Jean-Claude Courtault (Lignorelles 89800) Exploitation viticole
- Jardin des Vignes Blanches (Charbuy 89113) Production de légumes
- Domaine Thibaut (Quenne 89290) Exploitation viticole, vente de vin, visite du musée de la vigne et du vin
- Domaine Christine, Élodie et Patrick Chalmeau (Chitry 89530) Exploitation viticole, vente et dégustation.

L'Agriculture – Synthèse et Chiffres Clés

- **Une SAU moyenne qui augmente** : entre 2000 et 2010, passant de 754 à 780 ha.
- **Nombre d'exploitations agricoles** : Diminution de 6867 exploitations entre 1970 et 2013.
- **Succession** : En 2010, 40% des exploitations sont sans successeur connu.
- **Augmentation du prix du foncier entre 1999 et 2015** : Vallées-Pays-d'Othe +1010€ ; Puisaye +880€ ; Plateau de Bourgogne +550€
- **Typologie des activités agricoles** : la majorité du territoire est marqué à 37,2 % par la céréaliculture et la culture d'oléagineux ; par la polyculture à 34,7% puis par la viticulture à 18,5%.

AFOM – Agriculture

Forces - Potentialités	Faiblesses – Contraintes et Problématiques
<ul style="list-style-type: none"> - Un bassin de production majoritairement tourné vers la production céréalière - Un potentiel de diversification agricole dans le tourisme - Une activité viticole très présente qui permet de favoriser le développement de l'agro-tourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des chefs d'exploitations vieillissants - Agrandissement des parcelles - Diminution des exploitations liées à élevages ; exploitations qu'il conviendra de renforcer et de maintenir sur le territoire. - Des terrains agricoles de plus en plus chers - De plus en plus de pluriactifs - Des pratiques agricoles qui n'intègrent pas les nouveaux enjeux sociétaux (qualité de l'eau, de l'air, réduction des risques naturels, perte de biodiversité)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de l'Agriculture Biologique - Développement de filières courtes, en phase avec les aspirations des habitants/consommateurs - Favoriser la diversification des activités agricoles - Développer des centrales biomasse ou de méthanisation dans les zones encore concernées par l'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'installation des jeunes par rapport au contexte économique actuel - Réduction du nombre d'exploitations - Monoculture

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Maintenir la pérennité des exploitations agricoles en recherchant la préservation des terres agricoles stratégiques.
- Limiter autant que possible l'urbanisation des terres agricoles.
- Veiller au maintien des exploitations économiquement viables en particulier celles liées aux élevages et plus globalement des filières que le territoire souhaiterait préserver et/ou développer (arboriculture, maraîchage...).
- Développer des actions de communication pour une image positive de l'agriculture et promouvoir les produits qui en sont issus.
- Adapter les systèmes de production pour une agriculture innovante et écologiquement responsable.
- Développer la filière agricole biologique en particulier sur les zones à enjeu pour l'eau potable.
- Favoriser le développement de filières courtes.

LA CONSOMMATION FONCIERE

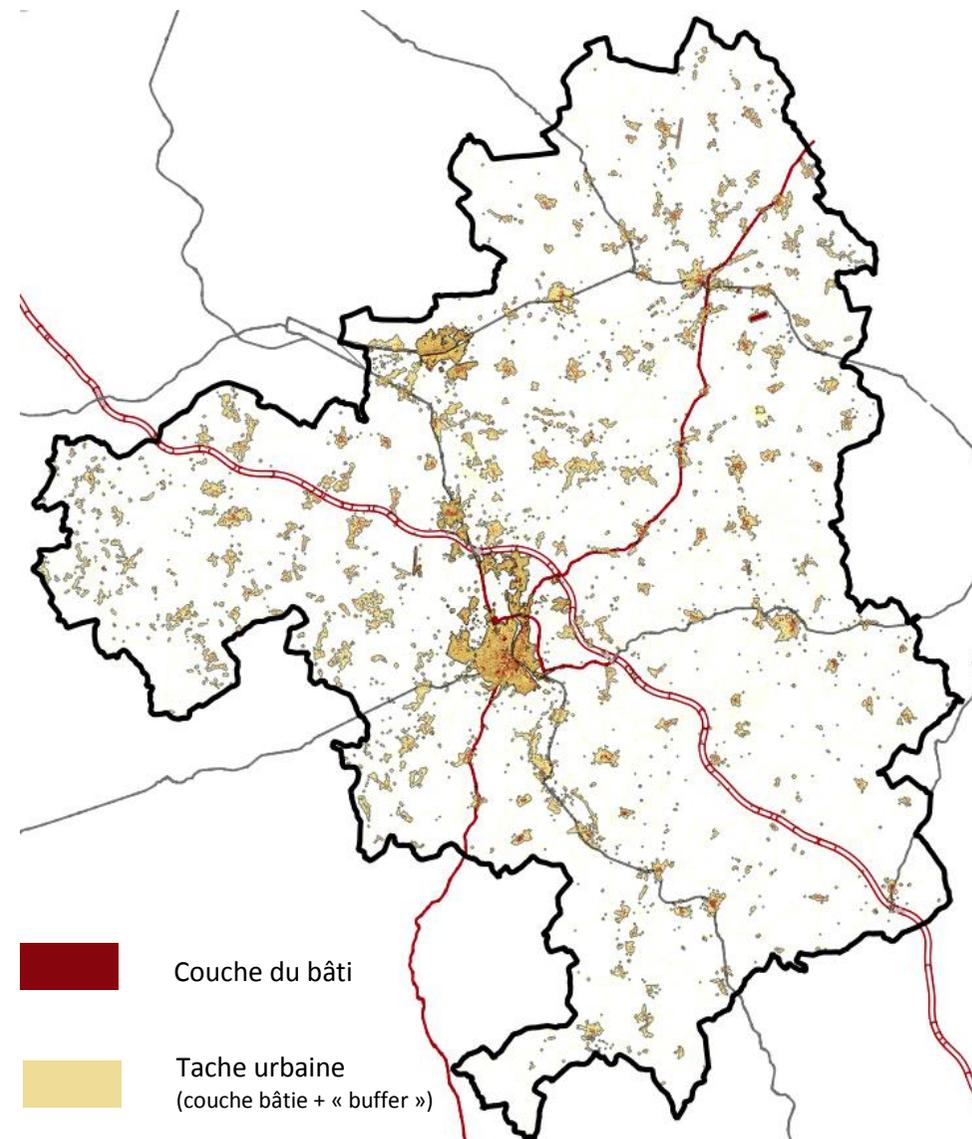
Estimation de la consommation foncière entre 2006 et 2016

Compte tenu de la dynamique démographique et des objectifs fixés par les lois « grenelles », la question de la consommation foncière est au centre des réflexions menées à l'échelle du territoire. Une première estimation de la consommation foncière a été effectuée sur la base des données du Mode d'occupation des sols entre 2006 et 2016.

Cette estimation a été affinée et complétée par l'ensemble des 115 communes du territoire afin de déterminer au mieux la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les dix dernières années.

Entre 2006 et 2016, les espaces artificialisés ont progressé de 159,2 hectares / an en moyenne soit 1 592 hectares.

Travail en cours d'affinage



Communes	Surfaces (ha)		
	2006	2016	Différence
Chassy	106,2	118,4	12,2
Fleury-la-Vallée	132,0	140,9	8,9
La Ferté-Loupière	243,3	271,4	28,2
Le Val-d'Ocre	187,0	208,6	21,5
Les Ormes	101,1	121,6	20,6
Merry-la-Vallee	119,7	124,7	5,1
Montholon	424,6	464,1	39,4
Poilly-sur-Tholon	150,0	163,1	13,1
Saint-Maurice-le-Vieil	62,5	76,1	13,6
Saint-Maurice-Thizouaille	42,9	47,6	4,6
Senan	144,2	154,2	10,0
Sommecaise	161,0	185,0	24,0
Valravillon	240,4	277,0	36,6
Aigremont	20,8	22,6	1,8
Bazarnes	88,2	102,3	14,2
Beine	66,6	73,7	7,1
Béru	15,5	18,2	2,6
Bessy-sur-Cure	35,9	39,6	3,8
Carisey	58,0	63,2	5,2
Chablis	289,2	338,7	49,5
Chemilly-sur-Serein	39,3	43,5	4,2
Chichée	50,6	60,1	9,5
Courgis	30,5	33,7	3,1
Deux-Rivières	146,7	166,1	19,4
Fleys	30,8	39,3	8,5
Fontenay-près-Chablis	40,5	46,4	5,9
La Chapelle-Vaupelteigne	25,0	26,6	1,6
Lichères-près-Aigremont	29,7	33,2	3,5
Lignorelles	41,2	46,7	5,5
Ligny-le-Châctel	154,1	169,6	15,5
Lucy-sur-Cure	33,1	37,4	4,3
Mailly-la-Ville	113,3	118,7	5,4
Mailly-le-Château	126,1	129,7	3,7
Maligny	97,9	109,1	11,1
Méré	34,7	39,3	4,6
Nitry	76,7	90,3	13,5
Poilly-sur-Serein	53,7	59,0	5,3
Pontigny	128,8	137,3	8,5
Prégilbert	33,7	38,7	5,0
Préhy	37,9	43,8	5,9
Rouvray	58,9	67,6	8,7
Saint-Cyr-les-Colons	78,6	90,9	12,3
Sainte-Pallaye	24,4	28,4	4,0
Sery	24,7	27,3	2,5
Trucy-sur-Yonne	34,5	38,4	3,8
Varennes	82,6	93,7	11,1
Venouse	65,8	73,6	7,8
Vermenton	179,7	208,4	28,7
Villy	24,2	27,0	2,8

Beaumont	86,1	94,8	8,8
Bellechaume	66,1	69,2	3,1
Beugnon	74,1	78,7	4,7
Brienon-sur-Armançon	236,3	258,4	22,1
Butteaux	62,2	69,0	6,9
Chailley	137,7	149,1	11,4
Champlost	179,2	198,5	19,3
Chemilly-sur-Yonne	139,0	154,8	15,8
Chéu	90,3	101,5	11,2
Esnon	63,8	68,5	4,7
Germigny	103,6	110,5	6,9
Hauterive	104,5	112,4	7,9
Héry	263,6	281,7	18,1
Jaulges	148,6	158,5	9,9
Lasson	44,5	50,8	6,3
Mercy	21,9	24,1	2,2
Mont-Saint-Sulpice	107,4	126,0	18,7
Neuvy-Sautour	195,0	204,9	9,9
Ormy	85,6	97,5	11,9
Paroy-en-Othe	35,2	40,3	5,1
Percey	68,0	71,4	3,4
Saint-Florentin	434,5	487,4	52,9
Seignelay	113,5	125,6	12,1
Sormery	143,3	159,6	16,4
Soumaintrain	83,9	97,3	13,3
Turny	177,3	189,3	12,0
Venizy	165,8	184,4	18,5
Vergigny	238,9	267,8	29,0
Villiers-Vineux	61,2	66,4	5,2
Bassou	66,8	77,0	10,3
Bonnard	100,1	109,9	9,9
Charmoy	134,69	143,1	8,4
Cheny	159,83	173,4	13,5
Chichery	44,4	55,9	11,5
Epineau-les-Voves	102,1	109,7	7,6
Laroche-Saint-Cydroine	135,4	145,6	10,2
Migennes	466,3	528,6	62,3

Appoigny	339,7	387,4	47,7
Augy	70,7	80,0	9,2
Auxerre	1592,6	1682,9	90,3
Bleigny-le-Carreau	36,3	39,9	3,6
Branches	86,3	93,1	6,8
Champs-sur-Yonne	148,5	165,7	17,1
Charbuy	307,0	348,7	41,7
Chevannes	276,7	303,7	26,9
Chitry	42,9	47,9	5,0
Coulanges-la-Vineuse	52,7	59,1	6,4
Escamps	179,0	208,7	29,7
Escolives-Sainte-Camille	95,2	106,8	11,6
Gurgy	223,1	239,3	16,2
Gy-l'Eveque	51,9	58,9	7,0
Irancy	30,9	36,6	5,7
Jussy	40,6	44,4	3,8
Lindry	199,5	228,1	28,7
Monéteau	406,4	469,8	63,4
Montigny-la-Resle	96,7	110,1	13,4
Perrigny	147,0	173,3	26,3
Quenne	54,4	61,4	7,1
Saint-Bris-le-Vineux	143,4	160,3	16,9
Saint-Georges-sur-Baulche	276,2	292,5	16,3
Vallan	77,1	84,5	7,4
Venoy	253,0	272,6	19,7
Villefargeau	119,4	142,4	23,0
Villeneuve-Saint-Salves	47,8	50,1	2,3
Vincelles	101,7	110,7	9,0
Vincelottes	44,1	47,5	3,4
Total	15068,5	16683,0	1614,5

Enjeux – La consommation foncière

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Densifier les tissus urbains qui peuvent l'être sans difficultés sociales, économiques, paysagères ou environnementales majeures et ce à toutes les échelles urbaines du territoire, chacun à la mesure de ses capacités.
- Favoriser le renouvellement urbain lorsqu'un potentiel existe et peut être mobilisé (c'est-à-dire la restructuration de secteurs anciennement urbanisés) et optimiser le tissu urbain existant (urbanisation des « dents creuses ») pour accueillir des logements, des équipements, des activités économiques.
- Utiliser les friches.
- Utiliser les logements vacants.
- Réhabiliter le parc de logements.
- Changer la manière de produire du logement pour être plus économe en foncier : rechercher une plus grande densification dans les nouvelles opérations d'aménagement.
- Optimiser l'occupation des zones d'activités existantes (artisanales, industrielles et commerciales).

L'ARMATURE TERRITORIALE

L'armature territoriale

L'analyse de l'offre en équipements et services, de l'offre en transports, des données démographiques et économiques, a permis de déterminer la structure territoriale.

L'armature territoriale retenue est la suivante :

- Un pôle départemental : Auxerre ;
- 3 pôles primaires : Migennes, Monéteau et Saint-Florentin ;
- 2 pôles secondaires : Appoigny et Chablis ;
- 5 pôles tertiaires : Saint-Georges-sur-Baulche, Montholon, Vermenton, Brienon-sur-Armançon et Champ-sur-Yonne.

Les pondérations utilisées sont les suivantes ;

- 1 point pour 5 équipements (Insee BPE 2015)
- 1 point pour 100 habitants (Insee 2013) ;
- 1 point pour 50 emplois (Insee 2013).

	Equipements BPE (2015)		Population (Insee 2013)		Emplois (Insee 2013)		Bonus présence d'une gare	Total	Typologie
	Nb	Point(s)	Nb	Point(s)	Nb	Point(s)	Point(s)	Point(s)	
Auxerre	1520	304	34869	349	25064	501	25	1179	
Migennes	228	46	6938	69	4146	83	25	223	
Monéteau	161	32	4001	40	4195	84	25	181	
Saint-Florentin	195	39	4692	47	3231	65	25	176	
Appoigny	126	25	3115	31	1415	28		85	
Chablis	110	22	2281	23	1781	36		80	
Saint-Georges-sur-Baulche	85	17	3318	33	834	17		67	
Montholon	96	19	2913	29	865	17		66	
Vermenton	82	16	1361	14	498	10	25	65	
Brienon-sur-Armançon	83	17	3134	31	816	16		64	
Champs-sur-Yonne	65	13	1549	15	518	10	25	64	
Vincelles	51	10	950	10	283	6	25	50	
Deux Rivières	35	7	1259	13	244	5	25	49	
Chemilly-sur-Yonne	21	4	957	10	283	6	25	44	
Héry	52	10	1871	19	596	12		41	
Cheny	49	10	2440	24	293	6		40	
Chevannes	53	11	2290	23	229	5		38	
Mailly-la-Ville	23	5	519	5	140	3	25	38	
Gurgy	59	12	1746	17	275	6		35	
Seignelay	59	12	1604	16	302	6		34	
Venoy	37	7	1776	18	411	8		33	
Perrigny	44	9	1289	13	569	11		33	
Charbuy	44	9	1805	18	188	4		31	
Lucy-sur-Cure	4	1	224	2	26	1	25	29	
Valravillon	36	7	1676	17	218	4		28	
Ligny-le-Châtel	35	7	1323	13	385	8		28	
Vergigny	30	6	1565	16	220	4		26	
Saint-Bris-le-Vineux	35	7	1085	11	301	6		24	
Lindry	30	6	1383	14	167	3		23	
Laroche-Saint-Cydroine	28	6	1266	13	173	3		22	
Chailley	19	4	550	6	569	11		21	
Augy	26	5	1043	10	224	4		20	
Neuvy-Sautour	33	7	974	10	187	4		20	
Coulanges-la-Vineuse	31	6	876	9	224	4		19	
Fleury-la-Vallée	27	5	1116	11	118	2		19	
Villefargeau	29	6	1061	11	105	2		19	
Bassou	17	3	863	9	288	6		18	
Charmoy	19	4	1166	12	96	2		17	
Pontigny	23	5	739	7	174	3		15	
Venizy	17	3	934	9	132	3		15	
Maligny	15	3	792	8	203	4		15	
Mont-Saint-Sulpice	27	5	818	8	60	1		15	
Escamps	15	3	897	9	107	2		14	
Ormoy	19	4	710	7	159	3		14	
Bonnard	12	2	938	9	110	2		14	
Senan	18	4	784	8	111	2		14	
Champlost	17	3	811	8	107	2		14	
Turny	17	3	715	7	141	3		13	
Montigny-la-Resle	22	4	598	6	147	3		13	
Escolives-Sainte-Camille	12	2	722	7	146	3		13	
Épineau-les-Voves	15	3	708	7	109	2		12	
La Ferté-Loupière	25	5	491	5	105	2		12	
Germigny	20	4	550	6	119	2		12	
Poilly-sur-Tholon	17	3	714	7	57	1		12	
Mailly-le-Château	15	3	579	6	131	3		11	
Vallan	16	3	683	7	66	1		11	

Le Val d'Ocre	15	3	581	6	101	2			11
Nitry	11	2	372	4	230	5			11
Bazarnes	12	2	414	4	163	3			10
Beine	9	2	563	6	115	2			10
Chéu	9	2	538	5	123	2			10
Beaumont	9	2	627	6	38	1			9
Saint-Cyr-les-Colons	12	2	437	4	91	2			9
Gy-l'Évêque	14	3	455	5	59	1			9
Chassy	11	2	463	5	69	1			8
Branches	13	3	488	5	36	1			8
Chichée	9	2	340	3	134	3			8
Jaulges	7	1	467	5	74	1			8
Carisey	11	2	371	4	79	2			7
Hauterive	9	2	411	4	78	2			7
Bellechaume	12	2	426	4	35	1			7
Rouvray	8	2	407	4	75	2			7
Sormery	9	2	356	4	81	2			7
Chichery	7	1	454	5	46	1			7
Quenne	7	1	456	5	26	1			6
Chitry	6	1	364	4	77	2			6
Varennes	7	1	304	3	97	2			6
Irancy	7	1	290	3	96	2			6
Eson	9	2	393	4	24	0			6
Merry-la-Vallée	6	1	403	4	44	1			6
Jussy	7	1	411	4	16	0			6
Beugnon	8	2	329	3	32	1			6
Saint-Maurice-Thizouaille	4	1	259	3	104	2			5
Sommecaise	5	1	349	3	44	1			5
Saint-Maurice-le-Vieil	4	1	352	4	48	1			5
Villiers-Vineux	8	2	320	3	21	0			5
Venouse	7	1	309	3	36	1			5
Bleigny-le-Carreau	8	2	306	3	23	0			5
Butteaux	6	1	269	3	53	1			5
Poilly-sur-Serein	8	2	284	3	22	0			5
Courgis	1	0	259	3	101	2			5
Vincelottes	7	1	298	3	13	0			5
Percey	7	1	246	2	28	1			4
Lignorelles	3	1	184	2	85	2			4
Les Ormes	3	1	295	3	26	1			4
Soumaintrain	6	1	196	2	44	1			4
Préhy	1	0	143	1	118	2			4
Chemilly-sur-Serein	5	1	161	2	67	1			4
Villeneuve-Saint-Salves	3	1	276	3	17	0			4
Fleys	1	0	181	2	61	1			3
Prégilbert	4	1	200	2	12	0			3
Fontenay-près-Chablis	0	0	139	1	82	2			3
Méré	4	1	173	2	16	0			3
Bessy-sur-Cure	3	1	185	2	12	0			3
Lichères-près-Aigremont	3	1	165	2	18	0			3
Lasson	3	1	125	1	20	0			2
Sery	5	1	106	1	8	0			2
Sainte-Pallaye	3	1	125	1	17	0			2
Paroy-en-Othe	0	0	203	2	0	0			2
Villy	1	0	105	1	36	1			2
Trucy-sur-Yonne	2	0	143	1	6	0			2
La Chapelle-Vaupelteigne	1	0	92	1	21	0			2
Béru	0	0	77	1	37	1			2
Aigremont	1	0	74	1	8	0			1
Mercy	0	0	81	1	8	0			1